



Nations Unies

**Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2003 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5C (A/59/5/Add.3)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5C (A/59/5/Add.3)

**Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2003 et**

**Rapport du Comité des
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	vi
I. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	1
A. Aperçu général	3
B. Activités de l'UNRWA	3
C. Résultats financiers	11
D. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	12
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	13
A. Introduction	14
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	15
2. Principales recommandations	16
B. Questions financières	17
1. Aperçu de la situation financière de l'UNRWA	17
2. Normes comptables du système des Nations Unies	18
3. Présentation et teneur des états financiers	18
4. Gestion de la trésorerie	20
5. Sommes à recouvrer	22
6. Immobilisations	22
7. Éléments de passif	23
8. Prestations dues à la cessation de service	23
9. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	24
10. Versements à titre gracieux	24
C. Questions de gestion	24
1. Examen de la fonction de gestion de la trésorerie	24
2. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	30
3. Caisse de prévoyance du personnel local	34
4. Comité de l'audit et des inspections	40
5. Département de l'audit et des inspections	43

6.	Examens par des tierces parties	44
7.	Gestion des ressources humaines	45
8.	Formation	49
9.	Gestion des actifs	50
10.	Achats	51
11.	Technologies de l'information et des communications	51
12.	Fraude et questions connexes	55
D.	Remerciements	57
	Annexe	
	État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001	58
III.	Opinion des commissaires aux comptes	59
IV.	Certificat attestant l'exactitude des états financiers	60
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.	61
A.	États financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : exercice biennal clos le 31 décembre 2003	62
	État 1. Recettes, dépenses et variation du fonds de roulement et des soldes des fonds.	62
	État 2. Actif et passif	64
	État 3. Flux de trésorerie	66
	État 4. Budget et dépenses	68
	État 5. Fonds de roulement et soldes des fonds.	70
	État 6. Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires : recettes, dépenses et variation des soldes des fonds.	72
	État 7. Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires : actif et passif.	73
	Notes relatives aux états financiers	74
B.	Appendices et annexe aux états financiers	83
	Appendice 1. Dépenses imputées au budget ordinaire	83
	Appendice 2. Ventilation des dépenses	87
	Appendice 3. Recettes, dépenses et soldes des fonds par projet	88
	Appendice 4. Contributions des donateurs	121
	Annexe Fonds général : recettes des unités de production et des cantines	127
C.	États financiers relatifs au Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	128

État A.	Bilan	128
État B.	Activités de fonctionnement	129
État C.	Activités au titre des fonds soumis à des restrictions et variation de l'actif net	130
État D.	Flux de trésorerie	131
	Notes relatives aux états financiers du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	132
D.	États financiers de la Caisse de prévoyance du personnel local	150
	Résultats financiers pour 2003	150
	Actif net au 31 décembre 2003	151
	Montants inscrits au compte des participants et recettes pour 2003 : évolution	152
	Flux de trésorerie pour 2003	153
	Placements et revenus des placements pour 2003	154
	Répartition en pourcentage des soldes des placements au 31 décembre 2003	155
	Dépenses d'administration pour 2003	156
	Notes afférentes aux états financiers de la Caisse de prévoyance	157

Lettres d'envoi

Le 1^{er} mars 2004

Conformément aux articles 11.4 et 12.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Je saisis cette occasion pour vous confirmer, ainsi qu'aux partenaires de l'Office, que l'UNRWA est doté :

a) D'une solide culture de la responsabilité et d'un organigramme adapté à la complexité de ses opérations, ainsi que d'un appareil de contrôle interne éprouvé et fiable et d'une structure gestionnaire transparente et tenant les responsables informés des activités, défis et progrès de l'UNRWA;

b) De moyens de communication de l'information qui permettent d'être raisonnablement sûr que les états financiers de l'UNRWA rendent fidèlement compte, pour tous leurs aspects importants, des résultats de ses opérations et de sa situation financière, conformément aux principes comptables généralement acceptés;

c) De systèmes de contrôle d'un bon rapport coût-efficacité, qui lui permettent d'être raisonnablement sûr que ses objectifs opérationnels et en matière de qualité seront atteints. Ces objectifs sont, notamment, la communication de documents externes fiables, la protection des avoirs, la prévention de la fraude, le respect des règles et règlements, l'élimination des dépenses inutiles et la maximisation des recettes;

d) De moyens d'évaluation et de contrôle continus, qui lui permettent de suivre les principaux problèmes de contrôle et de risque internes signalés par les vérificateurs internes et extérieurs. L'UNRWA a pris des dispositions pour ajuster ou compléter les mesures de contrôle dans les domaines où les risques associés à la non-réalisation de ses objectifs opérationnels et en matière de qualité étaient jugés excessifs et/ou inacceptables.

Le Commissaire général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient
(Signé) Peter **Hansen**

Le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 9 juillet 2004

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal 2002-2003 clos le 31 décembre 2003. Ces états, qui ont été soumis par le Commissaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

Résumé

Durant l'exercice biennal 2002-2003, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a dû faire face à un déficit de financement de 32,2 millions de dollars, ses recettes n'ayant atteint que 634,6 millions de dollars, alors que l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au budget ordinaire de dépenses totalisant 666,8 millions de dollars (devant être couvertes par les contributions en espèces et en nature). Il affichait néanmoins, à la clôture de l'exercice, un excédent net des recettes sur les dépenses imputées à son budget ordinaire de 29 millions de dollars. Cet excédent comprend deux éléments principaux : des gains de charge exceptionnels, se chiffrant à 17 millions de dollars, et un solde de contributions acquises de 10,2 millions de dollars. Sans ces deux éléments, l'excédent n'aurait été que de 1,8 million de dollars, somme qui reflète les économies réalisées grâce à des mesures de compression des coûts et à une gestion financière rigoureuse visant à maintenir les dépenses dans les limites des prévisions de recettes. Les gains de charge ont permis à l'UNRWA de constituer une provision de 10 millions de dollars pour se protéger d'éventuelles pertes de change. À la clôture de l'exercice, le solde du fonds de roulement était de 32,3 millions de dollars, contre 9,1 millions de dollars au 31 décembre 2001.

Le solde de trésorerie, qui était de 56,5 millions de dollars en début d'exercice, se chiffrait à 140,6 millions de dollars au 31 décembre 2003. Ce solde comprenait 57,6 millions de dollars pour des engagements consécutifs aux appels d'urgence, 3,3 millions de dollars pour l'achat de produits de première nécessité, 23,1 millions de dollars pour le financement de projets et 6,3 millions de dollars pour l'exécution du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, ce qui laissait 50,3 millions de dollars pour le financement des opérations dont le coût est imputé au budget ordinaire. L'amélioration de la situation de trésorerie s'explique par d'importants gains de change (10,9 millions de dollars), le recouvrement d'arriérés de remboursement de taxes à la valeur ajoutée (14 millions de dollars) et l'encaissement au quatrième trimestre de 2003 de recettes totalisant 62,2 millions de dollars.

Le budget global de l'UNRWA pour l'exercice biennal (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) prévoyait 1 050 800 000 dollars de dépenses. Les recettes, y compris les recettes extrabudgétaires, ont totalisé 846 millions de dollars, et l'Office a dépensé 820,6 millions de dollars, ce qui lui laissait en fin d'exercice un excédent de 25,4 millions de dollars.

Comme précédemment, une part très importante (59,8 %) des dépenses imputées au budget ordinaire a été consacrée au programme d'éducation. Le programme de santé vient au second rang (17,5 %) suivi des services opérationnels et des services communs (13,2 %) et du programme de secours et d'assistance sociale (9,5 %). La répartition des dépenses est indiquée dans le tableau ci-après (montants en dollars des États-Unis) :

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé</i>		<i>Dépenses effectives</i>		<i>Mouvement des dépenses</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Éducation	351 321 000	52,7	360 134 299	59,8	(8 813 299)	(2,5)
Santé	119 573 000	17,9	105 338 960	17,5	14 234 040	11,9
Secours et assistance sociale	68 538 000	10,3	57 036 825	9,5	11 501 175	16,8
Services opérationnels	39 435 000	5,9	38 718 068	6,5	716 932	1,8
Services communs	87 903 000	13,2	40 437 419	6,7	47 465 581	54,0
Total	666 770 000	100,0	601 665 571	100,00	65 104 429	9,8

L'augmentation des dépenses consacrées au programme d'éducation est imputable à un relèvement exceptionnel des traitements qui ont été alignés sur les salaires moyens dans les zones d'activité de l'UNRWA à la suite d'une enquête détaillée sur les rémunérations dans ces zones, et à l'octroi d'une prime spéciale pour conditions de travail difficiles au personnel de l'UNRWA en poste en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Étant donné que les enseignants constituent la majeure partie du personnel de l'UNRWA affecté au programme d'éducation, ces mesures ont entraîné un dépassement de 8,5 millions des prévisions budgétaires.

Les dépenses extrabudgétaires ont totalisé 219 millions de dollars pour l'exercice. Les activités entreprises à la suite des appels d'urgence, les projets postérieurs à 1999 et le programme de mise en œuvre de la paix ont absorbé une part importante de ces dépenses, soit, respectivement 185 millions, 27,7 millions et 5,5 millions de dollars.

Le très fort ralentissement de l'activité économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a restreint les activités de crédit relevant du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises et compromis les remboursements de prêts durant l'exercice biennal. Il en est résulté qu'à la clôture de l'exercice, le programme accusait un déficit d'exploitation de 2 millions de dollars, dont la couverture a entamé ses fonds propres.

En fin d'exercice, la valeur de marché des placements de la Caisse de prévoyance du personnel local était de 861,3 millions de dollars. Les plus-values et revenus portés au crédit des participants à la Caisse totalisaient 109,7 millions de dollars au 31 décembre 2003.

A. Aperçu général

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1949, en tant qu'entité distincte au sein du système des Nations Unies. Le mandat de l'Office a depuis été reconduit régulièrement; la dernière reconduction, qui porte sur la période allant jusqu'au 30 juin 2005, procède de la résolution 56/52 de l'Assemblée, en date du 10 décembre 2001. L'UNRWA rend compte directement à l'Assemblée générale. Une commission consultative de 10 membres, où siègent des représentants des principaux donateurs et des gouvernements hôtes, procède chaque année à l'examen des programmes et activités de l'UNRWA.

B. Activités de l'UNRWA

2. L'UNRWA offre des services d'éducation et de santé, des secours et des services d'assistance sociale à quelque 4 140 000 réfugiés palestiniens qui vivent en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les bureaux du siège de l'Office se trouvent à Gaza et à Amman.

3. Depuis 54 ans qu'il pratique l'aide humanitaire et le développement humain dans la région relevant de son mandat, l'UNRWA a montré qu'il savait adapter et renforcer ses programmes en fonction des exigences de la situation dans la région; il continuera de le faire pour remplir sa mission conformément aux directives de l'Assemblée générale.

4. Les troubles qui ont éclaté dans le territoire palestinien en septembre 2000 ont placé l'Office face à un certain nombre de défis. La persistance de ces troubles a entraîné une très grave détérioration de la situation économique des réfugiés et, du fait des restrictions imposées à la circulation des biens, aux déplacements de la main-d'œuvre et à la prestation des services, l'Office a dû renforcer considérablement ses opérations humanitaires dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

1. Programme d'éducation

Mission

Le programme d'éducation de l'Office a pour mission d'aider les enfants de réfugiés palestiniens et les jeunes réfugiés palestiniens à acquérir des connaissances et les qualifications essentielles qui leur permettront de s'intégrer à la collectivité et à trouver du travail, ainsi que de les aider à prendre conscience de leur identité et de leur héritage culturel.

Objectifs

6. Le programme d'éducation vise les objectifs suivants :

a) Dispenser aux enfants de réfugiés palestiniens et aux jeunes Palestiniens un enseignement général du premier degré (élémentaire et préparatoire) dans toutes les zones d'activité de l'Office, et du second degré au Liban seulement;

b) Dispenser aux jeunes Palestiniens qui se destinent à l'enseignement une formation pédagogique de niveau universitaire et organiser des stages de perfectionnement pédagogique pour les enseignants des écoles de l'UNRWA, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans ces écoles;

c) Dispenser aux jeunes réfugiés palestiniens un enseignement technique et une formation professionnelle afin de leur permettre de trouver un emploi et de contribuer ainsi à améliorer le sort de la collectivité;

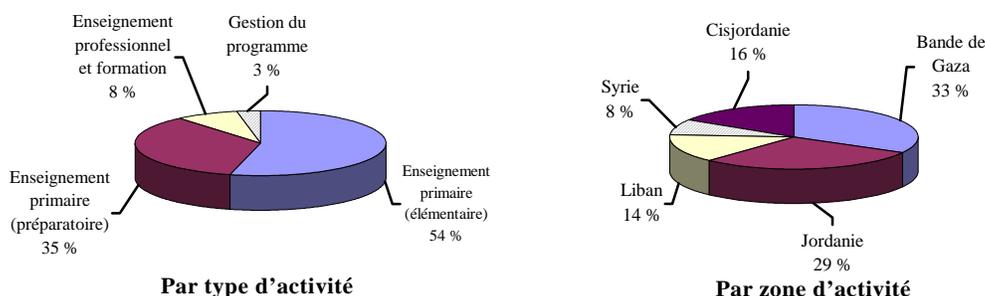
d) Offrir aux diplômés des centres de formation professionnelle de l'Office des services de placement et renforcer les services d'orientation professionnelle à la disposition des élèves des écoles primaires et secondaires ainsi que des diplômés des centres d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Résultats

7. Le nombre des élèves inscrits dans les 663 écoles primaires et secondaires (Liban seulement) de l'Office, qui comptaient 15 814 enseignants, étaient de 490 949 pour l'année scolaire 2002/03 et de 491 978 pour l'année scolaire 2003/04. De plus, 287 089 enfants de réfugiés ont fréquenté des écoles primaires et secondaires publiques ou privées sans aide financière de l'UNRWA. Le nombre total des élèves et étudiants inscrits dans les huit centres de formation de l'Office et dans ses trois instituts pédagogiques universitaires était de 6 048 pour l'année 2002/03 et 6 419 pour l'année 2003/04. Ces centres et instituts ont employé quelque 570 enseignants durant l'exercice biennal. Le nombre des enseignants qui ont suivi les stages de perfectionnement pédagogique organisés par l'Institut pédagogique rattaché au siège de l'UNRWA, à Amman, et les cinq centres de perfectionnement pédagogique de l'Office a été de 521 pour l'année scolaire 2002/03 et de 733 pour l'année scolaire 2003/04. Dans le cadre de son programme de bourses, entièrement financé par des contributions spécialement versées à cette fin par les donateurs, l'UNRWA a accordé 56 bourses d'études supérieures pour l'année universitaire 2002/03. Tous les boursiers ayant obtenu leur diplôme de fin d'études, l'Office a décidé, faute de moyens de financement, de ne plus accorder de bourses dans le cadre de son programme d'éducation. Pendant l'exercice biennal, il a consacré 360,1 millions de dollars à ce programme, alors que l'Assemblée générale avait approuvé des prévisions portant sur un total de 351,3 millions de dollars. Le programme d'éducation a absorbé 59,8 % des dépenses imputées au budget ordinaire de l'UNRWA.

8. La figure ci-après indique la répartition par type et zone d'activité des dépenses consacrées au programme d'éducation.

Figure I.1
Répartition des dépenses consacrées au programme d'éducation



2. Programme de santé

Mission

8. Le programme de santé de l'Office a pour mission de protéger, préserver et améliorer l'état de santé des réfugiés palestiniens immatriculés et de répondre à leurs besoins essentiels en matière de santé conformément aux principes et aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi qu'aux normes de santé publique en vigueur dans les zones d'activité de l'Office.

Objectifs

9. Le programme de santé vise les objectifs suivants :

- a) Préserver durablement ce qui a été acquis grâce aux investissements consacrés aux soins de santé primaires en appliquant des stratégies propres à maximiser les résultats, en particulier pour ce qui touche la lutte contre la morbidité et la santé des mères et des enfants;
- b) Accroître la capacité du système de santé afin de le rendre globalement plus efficace, d'améliorer la qualité des prestations et de réduire les coûts;
- c) Maintenir la salubrité des camps au moins au même niveau que dans les municipalités avoisinantes, en réalisant des projets d'amélioration de l'infrastructure (adduction d'eau, évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement, évacuation des déchets solides);
- d) Aligner la politique de santé et les normes applicables aux services de santé sur celles adoptées par les autorités hôtes en vue de tirer le meilleur parti des ressources disponibles et d'éviter les conflits de priorité;
- e) Faire face aux situations d'urgence dans les zones d'activité de l'Office sans réduire le volume ni la qualité des prestations ni compromettre la viabilité des services.

Résultats

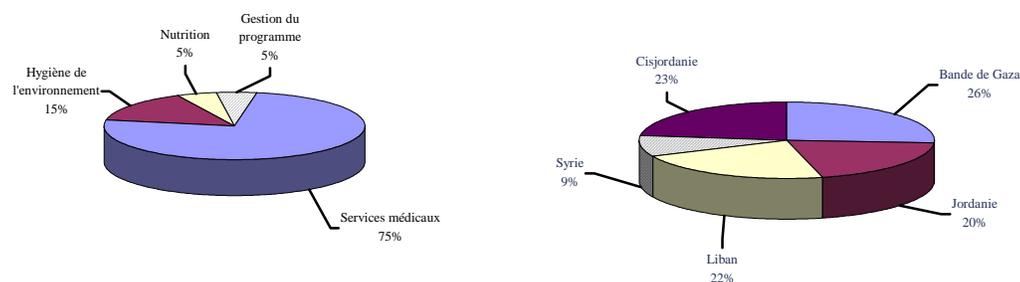
10. L'Office offre aux réfugiés palestiniens, dans ses cinq zones d'activité, des services complets de soins santé primaires comprenant des services de prévention

des maladies et de lutte contre la morbidité, des services de santé maternelle et infantile et des services de planification de la famille. Ces services sont offerts dans 122 centres de soins primaires. Durant l'exercice, ces centres ont enregistré un total de 19 900 264 visites, pour des consultations médicales ou dentaires et d'autres prestations telles qu'injections et pansements. La prise en charge des frais d'hospitalisation revêt la forme de subventions directes aux établissements conventionnés, ou de remboursements partiels aux patients soignés des établissements non conventionnés. L'Office gère un petit hôpital à Qalqiliya, en Cisjordanie, ainsi que six maternités rattachées aux principaux centres de soins de la bande de Gaza. Durant l'exercice biennal, le nombre des journées d'hospitalisation de réfugiés à l'hôpital et dans les maternités gérés par l'Office et dans les hôpitaux conventionnés a été de 284 771. Les services d'hygiène de l'environnement font aussi partie du programme de santé, de même que le programme d'alimentation d'appoint, qui s'adresse aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Pour l'exercice, les dépenses consacrées au programme de santé se sont chiffrées à 105,3 millions de dollars, alors que l'Assemblée générale avait approuvé pour ce programme des dépenses totalisant 119,6 millions de dollars. Le programme de santé a absorbé 17,5 % des dépenses imputées au budget ordinaire de l'UNRWA.

11. La figure ci-après indique la répartition des dépenses consacrées au programme de santé par type et zone d'activité.

Figure I.2

Répartition des dépenses consacrées au programme de santé



3. Secours et assistance sociale

Mission

13. Le programme de secours et d'assistance sociale de l'Office a pour mission de fournir une aide humanitaire aux réfugiés palestiniens en difficulté et de rendre plus autonomes les membres des catégories les plus défavorisées, notamment les femmes, les jeunes et les handicapés. Le Département des secours et de l'assistance sociale tient aussi les dossiers de quelque 4,1 millions de réfugiés immatriculés.

Objectifs

14. Le programme de secours et d'assistance sociale vise les objectifs suivants :

- a) Aider les familles de réfugiés en détresse répondant aux conditions requises à subvenir à leurs besoins élémentaires;
- b) Améliorer les conditions de logement des familles en difficulté;
- c) Aider par des interventions ciblées les familles mises en difficulté par des crises économiques ou humanitaires;
- d) Aider les associations qui se sont créées dans les camps de réfugiés à répondre plus efficacement aux besoins des handicapés, des jeunes et des femmes et à mieux respecter leurs droits;
- e) Mettre mensuellement à jour les dossiers informatisés d'environ 4,1 millions de réfugiés et ajouter chaque jour les entrées nouvelles;
- f) Conserver la capacité de faire face à des crises majeures, en particulier aux conséquences à court, moyen et long terme de la crise qui a éclaté en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en septembre 2000;
- g) Tirer le meilleur parti des ressources disponibles en rationalisant les opérations, en renforçant la coopération avec les autres institutions et entre les départements de l'Office, en entretenant des contacts avec les autorités hôtes, en collaborant avec les organisations non gouvernementales locales et internationales en matière de programmation et de financement et pour des questions pratiques, et en recourant à diverses formules de cofinancement et d'auto-assistance.

Résultats

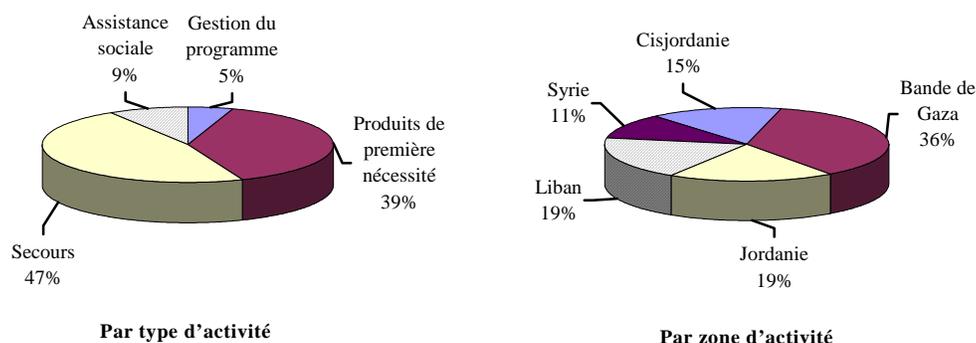
15. Le nombre des réfugiés admis au bénéfice du programme spécial pour les familles en difficulté a atteint 228 912 en 2002 (dont 212 228 allocataires de rations) et 246 753 en 2003 (dont 229 158 allocataires de rations), soit environ 5,6 % du nombre total des réfugiés immatriculés. Les bénéficiaires du programme spécial appartenaient à 57 531 familles en 2002 et 60 784 familles en 2003, d'où il ressort qu'en moyenne, quatre membres de chaque famille concernée a reçu une aide spéciale. Les bénéficiaires ont reçu chaque trimestre une allocation de vivres et une allocation en espèces, ont pu s'inscrire en priorité aux programmes de formation professionnelle et de formation pédagogique (offerts par le Département de l'éducation) et ont reçu des subventions ou prêts d'un faible montant pour la réalisation de projets individuels ou collectifs d'« auto-assistance » et de remise en état de logements, dans la limite des fonds extrabudgétaires disponibles. Des travailleurs sociaux, au nombre de 281, ont conseillé et soutenu les familles pour les aider à surmonter les difficultés qui étaient à l'origine de leurs problèmes socioéconomiques ou les aggravaient. L'Office a continué de verser aux familles en détresse des secours en espèces, auxquels il a consacré, pour ses cinq zones d'activité, 500 00 dollars par année de l'exercice. Le Département des secours et de l'assistance sociale a poursuivi son programme d'atténuation de la pauvreté, qui comprend des facilités de crédit, des campagnes de sensibilisation et des activités de formation pratique. Un programme distinct d'assistance technique et d'aide financière vise à rendre les 108 associations de réfugiés (qui s'occupent des femmes, des enfants et des handicapés) à s'autogérer et à devenir financièrement autonomes. Durant l'exercice, 190 053 réfugiés ont bénéficié de l'action de ces associations. Les fonctionnaires de l'Office chargés des immatriculations ont continué de mettre à jour mensuellement la base de données sur les immatriculations, qui contient les fiches de 4,1 millions de réfugiés, et ont tenu à

jour aussi la base de données du système de suivi des cas sociaux, qui contient des données sur la situation socioéconomique des familles en difficulté. L'Office a consacré durant l'exercice 57 millions de dollars au programme de secours et d'assistance sociale, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au budget de prévisions de dépenses totalisant 68,5 millions de dollars. Ces dépenses ont représenté 9,5 % du total des dépenses imputées au budget ordinaire de l'Office.

16. La figure I.3 indique la répartition par type et zone d'activité des dépenses consacrées au programme de secours et d'assistance sociale.

Figure I.3

Répartition des dépenses consacrées au programme de secours et d'assistance sociale



4. Services opérationnels et techniques

17. Le Département des services opérationnels et techniques de l'Office exploite et développe les synergies entre les fonctions des systèmes d'information de l'Office et ses services d'achats, de soutien logistique, de construction et d'ingénierie. Le Département s'attache à maximiser l'efficacité et la fiabilité de ces services et à accélérer leur prestation, afin de permettre à l'Office de remplir aussi efficacement que possible sa mission d'aide humanitaire aux réfugiés palestiniens.

18. Durant l'exercice, l'Office a consacré 38,7 millions de dollars à son programme de services opérationnels et techniques, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au budget de prévisions de dépenses totalisant 39,4 millions de dollars. Les dépenses consacrées au programme ont représenté 6,5 % du total des dépenses imputées au budget ordinaire de l'Office.

5. Services communs

19. Les services communs de l'UNRWA, qui sont des services de gestion et d'administration, permettent à l'Office de veiller à ce que le personnel qu'il emploie pour remplir la mission que lui a confiée l'Assemblée générale satisfasse aux normes les plus rigoureuses d'efficacité, de compétence et d'intégrité; ces services comprennent la supervision des programmes et activités de l'UNRWA et la gestion de ses ressources humaines et financières. Dans le cadre d'une réforme de la gestion

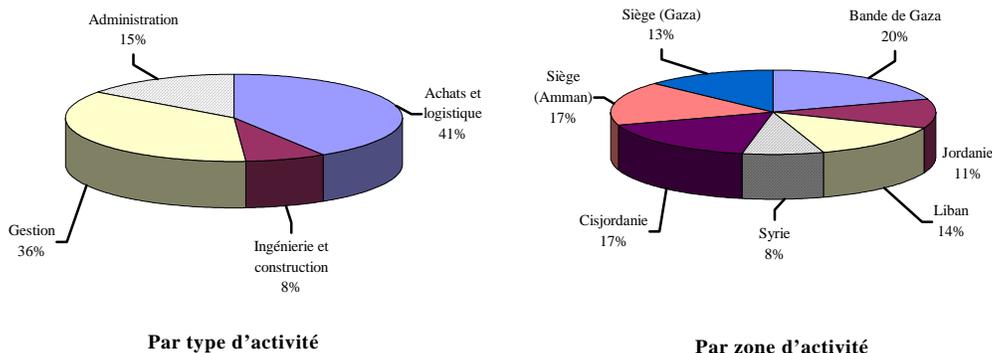
visant à améliorer globalement l'efficacité de l'UNRWA, de nouveaux systèmes de paie et de gestion financière ont été mis en service en octobre 2001 et mars 2002, respectivement.

20. Durant l'exercice, l'Office a consacré 40,4 millions de dollars aux services communs, pour lesquels l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au budget de prévisions totalisant 87,9 millions de dollars; ces dépenses ont représenté 6,7 % du total des dépenses imputées au budget ordinaire de l'UNRWA.

21. La figure I.4 indique la répartition par type et zone d'activité des dépenses consacrées aux services opérationnels et techniques et aux services communs.

Figure I.4

Répartition des dépenses consacrées aux services opérationnels et techniques et aux services communs



6. Programmes spéciaux

22. Outre les activités ordinaires relevant des programmes et services décrits plus haut, l'UNRWA, en vue d'améliorer les conditions d'existence des réfugiés palestiniens, a réalisé les programmes spéciaux décrits brièvement dans les paragraphes qui suivent; ces programmes ont été financés par des contributions réservées à cette fin par les donateurs.

Appels d'urgence

23. La situation économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza n'ayant cessé de se détériorer depuis le début des troubles, en septembre 2000, l'UNRWA a lancé durant l'exercice trois appels d'urgence, qui ont porté sur un total de 369,4 millions de dollars, pour une assistance supplémentaire aux réfugiés qui vivent dans les zones touchées. Les opérations d'aide d'urgence ont porté principalement sur l'aide alimentaire, l'aménagement de logements, des aides financières ponctuelles, la création d'emplois et l'assistance médicale, laquelle a consisté notamment en des soins de rééducation et services d'orientation à l'intention des milliers de réfugiés blessés lors des combats, notamment de ceux que leurs blessures ont laissés infirmes. Suite aux six appels d'urgence lancés depuis 2000, qui portaient sur un total de 529,7 millions de dollars, les donateurs ont annoncé des contributions en

espèces et en nature totalisant 323,1 millions de dollars. Le total des contributions effectivement reçues au 31 décembre 2003 était de 295,6 millions de dollars. Les dépenses consacrées aux programmes réalisés à la suite d'appels d'urgence se sont chiffrées pour 2002-2003 à 185 millions de dollars, et le montant cumulatif des dépenses engagées pour ces programmes était au 31 décembre 2003 de 242,7 millions de dollars.

Projets postérieurs à 1999

24. Pendant l'exercice biennal précédent (2000-2001), une nouvelle catégorie de fonds extrabudgétaires avait été créée pour financer les projets qui devaient faire suite à ceux réalisés dans le cadre du Programme de mise en œuvre de la paix, aux projets spéciaux d'équipement et à ceux relevant du programme élargi d'assistance technique. Les projets financés à l'aide de ces fonds portent principalement sur la construction et l'équipement de locaux scolaires et de centres de soins, l'installation de réseaux d'égout et l'installation de réservoirs d'eau, et visent à améliorer l'infrastructure en fonction des exigences de la mise en œuvre des programmes ordinaires de l'UNRWA. Ces projets intéressent toutes les zones d'activité de l'UNRWA. Durant l'exercice 2002-2003, des contributions d'un montant de 12,4 millions de dollars ont été reçues pour leur financement, et des dépenses totalisant 27,7 millions de dollars leur ont été consacrées.

Programme de mise en œuvre de la paix, appel en faveur des réfugiés vivant au Liban, projets d'équipement et projets spéciaux

25. Étant donné qu'il a été mis fin durant l'exercice 2002-2003 au Programme de mise en œuvre de la paix, aux projets entrepris à la suite de l'appel en faveur des réfugiés vivant au Liban et aux projets d'équipement et projets spéciaux, les activités relevant de ces projets ont été peu importantes pendant l'exercice. Les contributions reçues ont totalisé 4,7 millions de dollars, et les dépenses 5,5 millions de dollars.

Formation de revenus

26. Le Programme de formation de revenus de l'UNRWA, exécuté sous la supervision du Département des secours et de l'assistance sociale, s'adresse aux réfugiés vivant en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne qui ont besoin d'une aide financière pour réaliser des projets qui contribueront à la formation de revenus. Au 31 décembre 2003, l'encours des prêts consentis dans le cadre du programme était de 1,1 million de dollars, et les réserves du programme totalisaient 1,8 million de dollars. Le programme étant considéré comme un moyen de favoriser la promotion sociale et s'adressant à des réfugiés pauvres, tous les prêts sont consentis à des taux d'intérêt subventionnés. Le programme a permis durant l'exercice de créer 1 916 emplois grâce à diverses formules de crédit, et a contribué à l'amélioration du niveau de vie des réfugiés et de leur famille. Au nombre des bénéficiaires du programme figuraient 787 femmes ayant obtenu des prêts dans le cadre d'un régime spécial de garantie de crédit mis en place à l'intention des associations féminines. Les contributions reçues pour l'exécution du programme durant l'exercice biennal ont totalisé 300 000 dollars, et les dépenses ont été de 200 000 dollars.

C. Résultats financiers

27. L'Office a terminé l'exercice 2002-2003 avec un excédent de 23,4 millions de dollars des recettes sur les dépenses, comme il ressort de l'état financier 1, qui indique aussi le solde du fonds de roulement et des autres fonds. Les soldes des autres fonds sont réservés à des fins précises. Le fonds de roulement constitué pour l'exécution du budget ordinaire de l'Office n'est pas une réserve statutaire, et son solde représente simplement la différence entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs. Le fonds de roulement remplit trois fonctions : a) il permet de combler des déficits transitoires de trésorerie; b) il sert à couvrir des dépenses imprévues; c) il permettrait, s'il était décidé de réduire les activités de l'Office, de faire face aux dépenses exceptionnelles de liquidation. Au 31 décembre 2003, le fonds de roulement du budget ordinaire affichait un solde créditeur de 46,8 millions de dollars, qui se décompose comme suit :

a) Un solde de 4,5 millions de dollars réservé pour l'achat de produits de première nécessité;

b) Un montant de 32,3 millions de dollars constituant le solde des opérations en espèces imputées au budget ordinaire pendant l'exercice, dont 10,2 millions de dollars de contributions acquises à recouvrer;

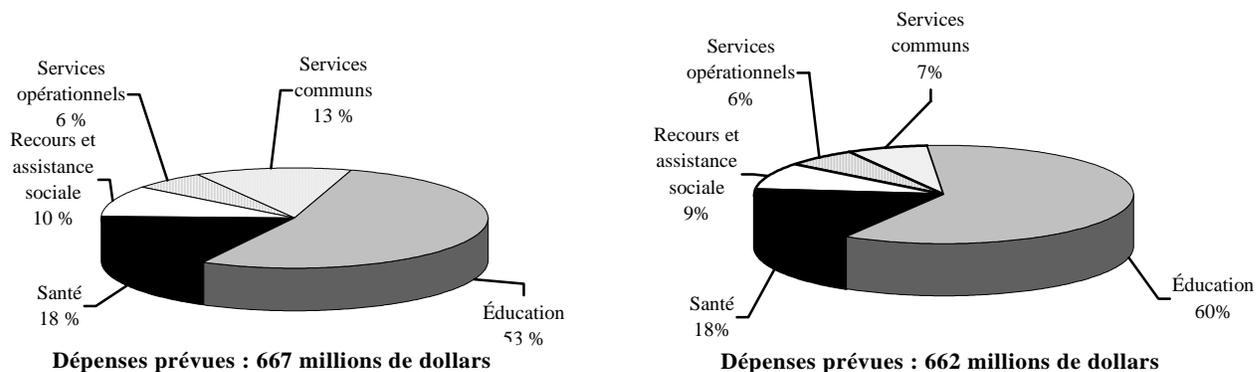
c) Une provision de 10 millions de dollars destinée à protéger l'Office d'éventuelles pertes de change.

28. Dans le but de rationaliser sa trésorerie, l'Office a centralisé la gestion de tous les fonds qu'il reçoit, qu'il s'agisse de fonds extrabudgétaires ou de sommes destinées au financement des dépenses prévues au budget ordinaire. L'état financier 3 (flux de trésorerie) illustre l'évolution de la situation de trésorerie de l'Office pendant l'exercice biennal et indique que l'excédent global de trésorerie se chiffrait à 140,6 millions de dollars à la clôture de l'exercice.

29. L'état financier 4 rapproche les dépenses effectives des dépenses qui avaient été prévues pour l'exercice biennal. Alors que les prévisions de dépenses totalisaient 1 050 800 000 dollars, l'Office a dépensé, pour l'ensemble de ses activités, 824,6 millions de dollars. Les dépenses imputées au budget ordinaire de l'Office se sont chiffrées à 601,7 millions de dollars, alors que les dépenses prévues totalisaient 666,8 millions de dollars. Il était prévu 384,1 millions de dollars de dépenses à imputer à des fonds extrabudgétaires, mais ces dépenses ont été en fait de 218,9 millions de dollars.

30. La figure ci-après permet de comparer les dépenses effectives aux dépenses qui étaient prévues au budget ordinaire de l'Office.

Figure I.5
Budget ordinaire : dépenses prévues et dépenses effectives



D. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

31. Depuis juin 1991, les diverses formules de crédit ciblé mises en place en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à l'intention des petites entreprises et des femmes dans le cadre du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises contribuent au développement des petites entreprises, à la création d'emplois, à l'amélioration de la rentabilité des microentreprises et à la réduction de la pauvreté. Un fonds de crédit d'entreprise qui relève du Programme s'adresse à des entreprises de tailles diverses, allant du microcommerce à la petite entreprise industrielle et comporte diverses formules de financement, notamment des prêts aux entreprises qui ont besoin de fonds de roulement. Durant l'exercice considéré, le Programme a été étendu à la Jordanie et à la République arabe syrienne. Depuis la création du Programme, 67 127 prêts, d'un montant total de 74 250 000 dollars, ont été accordés, dont 54 367 (59,5 millions de dollars) dans la bande de Gaza, 11 370 (14 millions de dollars) en Cisjordanie, 619 (500 000 dollars) en Jordanie et 771 (300 000 dollars) en République arabe syrienne.

32. Le très fort ralentissement de l'activité économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a, durant l'exercice biennal, entraîné la contraction des activités de crédit et compromis les remboursements de prêts. Il en est résulté des pertes totalisant 2 millions de dollars pour l'exercice, qui ont dû être couvertes par prélèvement sur les fonds propres du Programme.

E. Caisse de prévoyance du personnel local

33. Les états financiers de la Caisse de prévoyance du personnel local indiquent que la valeur des placements de la Caisse est passée en 2003 de 764,3 millions de dollars à 861,4 millions de dollars, soit une augmentation de 114,9 millions de dollars, contre 42,7 millions de dollars pour 2002. Les revenus inscrits au crédit des participants à la Caisse se chiffraient à 109,7 millions de dollars au 31 décembre 2003.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) Deux administrations fiscales ont continué d'assujettir l'UNRWA à l'imposition directe et de lui faire payer des droits de douane; les sommes dues par les autorités fiscales totalisaient 13,9 millions de dollars à la clôture de l'exercice. De plus, l'UNRWA n'a pas pu obtenir le remboursement, même partiel, des droits de douane et redevances portuaires acquittés depuis juin 1994, dont le montant total était de 9 millions de dollars au 31 décembre 2003;

b) L'Office ne disposait pas de réserves suffisantes pour provisionner ses obligations au titre des versements à la cessation de service et des prestations dues après le départ à la retraite, qui portaient sur un total de 147,3 millions de dollars. De plus, les dépenses effectives à ce titre (23,6 millions de dollars) excédaient les prévisions figurant dans le budget approuvé (19,5 millions de dollars);

c) Bien que la trésorerie de l'UNRWA ait été dans l'ensemble bien gérée, il y avait place pour une amélioration de la gouvernance et une informatisation plus poussée;

d) Les directives régissant le fonctionnement du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises ne précisaient ni la durée du mandat, ni le montant de la rémunération des membres du Comité consultatif, et ne prévoyaient pas pour ceux-ci l'obligation de fournir des informations pouvant révéler d'éventuels conflits d'intérêts;

e) Les directives régissant les activités de la Caisse de prévoyance du personnel local n'étaient pas intégrées à un recueil de règles et règlements approuvés;

f) Le Comité de l'audit et des inspections ne comprenait aucun membre externe, ce qui nuisait à la transparence de ses travaux;

g) Bien que faisant preuve d'une fermeté louable pour résister aux demandes d'audit émanant de donateurs, l'UNRWA ne s'était pas doté d'une procédure formelle de traitement des demandes d'études de gestion émanant de tiers;

h) L'UNRWA n'avait pas de règles de sécurité pour la protection de ses systèmes informatiques et télématiques, et n'avait pas non plus de plan général visant à assurer la continuité de l'activité en cas de sinistres.

Le Comité a fait à l'UNRWA des recommandations sur : le recouvrement des arriérés qui lui sont dus; la révision des modalités de provisionnement de ses obligations; la mise à jour et la consolidation des directives suivant les pratiques

optimales; la mise en place d'une procédure d'évaluation des demandes d'audit et d'études de gestion émanant de tiers; enfin, l'élaboration de règles de sécurité pour la protection des systèmes informatiques et télématiques de l'Office et de plans visant à assurer la continuité de l'activité en cas de sinistres. En juillet 2004, l'Administration a indiqué qu'elle avait prévu un certain nombre de mesures correctives.

Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 11 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour l'exercice biennal 2002-2003, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 avaient été engagées aux fins approuvées par l'Assemblée générale, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNRWA au 31 décembre 2003 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'UNRWA. L'Office est aussi responsable de la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel local. Bien qu'il n'exprime pas d'opinion sur les états financiers de la Caisse, le Comité a procédé à un examen de sa gestion, dont les résultats sont consignés dans le présent rapport. Le contrôle a été effectué dans les bureaux du siège de l'UNRWA à Gaza et à Amman, ainsi que dans ses bureaux de zone (bande de Gaza, Jordanie, Liban et Cisjordanie). La phase

finale du contrôle, qui s'est déroulée en avril 2004, a été réalisée uniquement dans les bureaux du siège à Amman, en raison de l'insécurité qui régnait à Gaza.

4. Au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes de gouvernance et la manière de rendre des comptes dans tout le système des Nations Unies, et de formuler des propositions pour l'avenir concernant la présentation des rapports du Comité des commissaires aux comptes et leur examen par les conseils d'administration concernés et l'Assemblée générale. Le Comité a noté que l'UNRWA n'avait pas pris de mesure particulière à cette fin.

5. Le Comité a continué de faire part à l'UNRWA des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'UNRWA.

6. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'UNRWA, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

7. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 11. Ses constatations sont exposées en détail aux paragraphes 13 à 242.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 1999¹

8. en application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné la suite donnée par l'UNRWA aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Il ne reste aucun point important en suspens.

Exercice biennal clos le 31 décembre 2001²

9. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'UNRWA pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur un total de 27 recommandations, 14 (52 %) ont été appliquées, 8 (30 %) sont en cours d'application et 5 (18 %) n'ont pas encore été appliquées.

10. Les recommandations antérieures auxquelles il n'avait pas encore été donné suite lors du contrôle sont rappelées aux paragraphes 32, 44, 51 et 225 du présent rapport. Le Comité invite l'UNRWA à désigner des responsables chargés de les appliquer et à définir un calendrier de mise en œuvre réaliste.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5C et rectificatif (A/55/5/Add.3 et Corr.1), chap. II.*

² *Ibid., cinquante-septième session, Supplément n° 5C et rectificatif (A/57/5/Add.3 et Corr.1), chap. II.*

2. Principales recommandations

11. Le Comité recommande à l'UNRWA :

a) De poursuivre ses efforts pour recouvrer les impôts et taxes dont le remboursement lui est dû et de demander à nouveau aux autorités compétentes d'accepter sans restriction d'accorder à l'Office les exonérations fiscales auxquelles il a droit de par son statut (par. 44);

b) De revoir, avec les services compétents du Siège de l'ONU, les modalités de financement et les objectifs de provisionnement de ses obligations au titre des versements dus à la cessation de services et des prestations à verser après le départ à la retraite (par. 54);

c) De mettre à jour les instructions régissant la gestion de sa trésorerie et d'accélérer la mise en service d'un module complet de gestion des opérations de caisse (par. 86);

d) De compléter le mandat du Comité consultatif du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, en y incluant des dispositions spécifiant la durée pour laquelle ses membres sont nommés, les informations qu'ils doivent fournir pour permettre de détecter d'éventuels conflits d'intérêt, et le montant de leur rémunération (par. 101);

e) D'accélérer la mise au point définitive d'un recueil de règles et règlements régissant la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel local, en veillant à aligner ces règles et règlements sur les pratiques optimales (par. 116);

f) D'envisager de nommer des membres externes à son Comité de l'audit et des inspections (par. 150);

g) D'instituer une procédure officielle, reposant sur des critères précis, pour l'évaluation des demandes d'audits et d'études de gestion émanant de tiers, en concertation avec les autres organismes des Nations Unies de manière à assurer l'uniformité des pratiques (par. 170);

h) D'élaborer des règles de sécurité pour la protection de ses systèmes informatiques et télématiques, ainsi qu'un plan visant à assurer la continuité de l'activité en cas de sinistre (par. 220).

12. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 29, 32, 34, 36, 41, 47, 58, 60, 68, 74, 77, 80, 86, 101, 103, 113, 125, 128, 134, 141, 145, 150, 155, 158, 170, 181, 185, 189, 192, 200, 206, 210, 213, 216, 220, 222, 225, 228 et 231.

B. Questions financières

1. Aperçu de la situation financière de l'UNRWA³

13. Les contributions au financement du budget ordinaire, qui ont continué d'être la principale source de recettes de l'Office, ont totalisé 613,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003, contre 575,1 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les contributions extrabudgétaires ont aussi augmenté, passant de 196,6 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001 à 209,6 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003. Les autres recettes de l'UNRWA ont de même augmenté, passant de 2,8 millions de dollars à 24,7 millions de dollars. Le total des recettes a ainsi atteint 848 millions de dollars, contre 774,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

14. L'Office attribue l'augmentation des recettes qui servent à financer son budget ordinaire à l'action qu'il a menée pour mobiliser les contributions. L'augmentation des recettes extrabudgétaires tient à ce que les contributions versées à la suite des appels d'urgence ont atteint au total 192,4 millions de dollars. L'augmentation des autres recettes est imputable principalement aux gains de change réalisés pendant l'exercice sur les opérations concernant les différents fonds de l'Office, gains qui ont totalisé 17 millions de dollars, alors que pour l'exercice précédent, ces opérations s'étaient soldées par des pertes de change de 4,5 millions de dollars.

15. Les dépenses imputées au budget ordinaire ont totalisé 601,7 millions de dollars et celles imputées aux fonds extrabudgétaires 218,9 millions de dollars. Le total des dépenses effectives de l'UNRWA s'est chiffré à 824,6 millions de dollars, contre 703,3 millions de dollars lors de l'exercice précédent, y compris 4 millions de dollars pour le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises. Les dépenses de l'Office sont allées à raison de 360,1 millions de dollars au programme d'éducation, de 105,3 millions au programme de santé et de 57 millions de dollars au programme de secours et d'assistance sociale (montants tenant compte des résultats du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises et des pertes et profits sur exercices antérieurs).

16. Les dépenses de personnel de l'UNRWA se sont chiffrées au total à 517,4 millions de dollars (dont 35,2 millions de dollars pour le personnel international et 482,2 millions de dollars pour le personnel local), soit environ 63 % du montant total des dépenses de l'Office.

17. Le montant global des recettes (848 millions de dollars) a été supérieur à celui des dépenses (824,6 millions de dollars), d'où un excédent de 18,6 millions de dollars après prise en compte des pertes et profits sur exercices antérieurs (4,8 millions de dollars), alors que l'exercice 2000-2001 s'était achevé avec un excédent de 73,8 millions de dollars. Cet excédent de 18,6 millions de dollars a été reporté sur l'exercice suivant conformément à la pratique de l'UNRWA. Le solde au 31 décembre 2003 du fonds de roulement était de 32,6 millions de dollars et celui des autres fonds de 77,3 millions de dollars.

³ L'UNRWA a modifié ses conventions comptables dans le courant de l'exercice considéré. Ce changement a porté principalement sur la comptabilisation de l'encours des créances et engagements pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires. Il a nécessité le retraitement de certaines données comptables pour rendre les chiffres comparables.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

18. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers de l'UNRWA pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était le cas.

3. Présentation et teneur des états financiers

19. Les états financiers de l'UNRWA sont présentés en quatre parties. La partie A comprend les états consolidés 1 à 7 et les notes s'y rapportant. Le Comité ne formule une opinion que sur cette partie (voir le chapitre III du présent rapport). La partie B contient les appendices et les annexes. La partie C concerne le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, inclus dans les états financiers consolidés de l'UNRWA. La partie D concerne la Caisse de prévoyance du personnel local, qui est administrée par l'UNRWA. Bien qu'il n'exprime une opinion que sur les états financiers consolidés, le Comité a examiné la gestion de la Caisse de prévoyance, et ses observations sont incluses dans le présent rapport.

20. Dans sa résolution 55/220 A du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de continuer à étudier, en liaison avec le Comité des commissaires aux comptes, quelle information financière il conviendrait de présenter dans les états financiers et les tableaux connexes et laquelle devrait figurer dans les annexes.

Information financière

21. En ce qui concerne les principes de gouvernance et les pratiques optimales, les questions ci-après, relatives à la gouvernance, sont normalement traitées dans des textes tels que le rapport financier (chap. I) :

- a) Organes de gouvernance et de contrôle;
- b) Rapports sur les résultats et information non financière;
- c) Comptabilité sociale;
- d) Gestion des risques, contrôle interne.

Organes de gouvernance et de contrôle

22. L'UNRWA a indiqué dans son rapport financier qu'un Comité consultatif de 10 membres procédait chaque année à l'examen des activités et programmes de l'Office. Toutefois, le rapport ne contient d'informations ni sur le Comité de gestion de l'Office, ni sur son code interne de déontologie et de conduite et les mesures prises pour le faire respecter par le personnel, ni non plus sur sa politique de la communication.

Rapports les résultats et information non financière

23. Le résumé qui précède le rapport financier de l'UNRWA expose succinctement les résultats financiers de l'exercice 2002-2003. Toutefois, le Comité a noté que le rapport financier ne contenait pas de données concernant l'exercice précédent, ce qui rendait difficiles les comparaisons avec celui-ci. Le rapport financier de l'UNRWA ne contient pas non plus d'informations non financières sur la réalisation des objectifs énoncés dans le budget de l'exercice 2002-2003.

Comptabilité sociale

24. Il pourrait être utile de faire figurer dans les rapports financiers de l'UNRWA des informations qui relèvent de la comptabilité sociale, notamment dans les domaines suivants :

- a) Environnement;
- b) Ressources humaines (composition du personnel, compétences disponibles par rapport aux besoins, besoins ultérieurs en la matière, y compris plan de continuité);
- c) Santé et sécurité du travail;
- d) Impact social.

Gestion des risques, continuité et contrôle interne

25. Il est essentiel pour la plupart des organisations de déterminer en permanence quels sont les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que de perfectionner constamment les systèmes et les mécanismes de contrôle destinés à maîtriser ces risques. Les utilisateurs des états financiers ont donc besoin d'être informés sur les risques. L'information correspondante pourrait porter sur les mesures prises pour maîtriser les risques financiers, protéger les actifs et les documents comptables et assurer la continuité de l'activité en cas de sinistre. Ni le rapport financier de l'UNRWA pour le dernier exercice ni ceux des exercices précédents ne comportent d'informations sur ces questions.

26. Le rapport financier de l'UNRWA contient un récapitulatif des états financiers, mais aucun indicateur ni aucun ration clef, comme par exemple le ratio de liquidité générale (rapport de l'actif à court terme au passif à court terme) ou le passif à court terme en pourcentage du total du passif.

27. Les informations ci-après font également défaut :

- a) Existence d'un plan antisinistre et de reprise de l'activité;
- b) Mesures internes de gestion des risques, code interne de déontologie et de conduite et mesures prises pour faire respecter celui-ci par le personnel;
- c) Fonction de contrôle interne;
- d) Informations sur tout comité chargé d'évaluer les activités de contrôle interne;
- e) Mesures prises pour garantir l'intégrité des données financières et de gestion.

28. L'élaboration et la diffusion de cette information devraient dépendre des avantages attendus par rapport aux dépenses à engager pour l'obtenir, et satisfaire aux critères de pertinence, de fiabilité, de comparabilité et de clarté définis dans les normes comptables du système des Nations Unies.

29. Le Comité recommande que l'UNRWA envisage d'inclure dans son rapport financier des informations sur l'application des principes de bonne gouvernance dans les domaines suivants : évaluation des activités de contrôle interne, rapports sur les résultats des programmes, comptabilité sociale, gestion des risques, continuité et fonction de contrôle interne. À cet égard, l'UNRWA

devrait se reporter au paragraphe 6 de la résolution 57/278 A de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002; l'amélioration de l'information constituerait en effet un progrès vers une approche dynamique de l'examen demandé par l'Assemblée dans cette résolution.

États financiers

30. Aux paragraphes 20 et 24 de son rapport précédent², le Comité avait fait des recommandations concernant la présentation et la teneur des états financiers de l'UNRWA. Or, l'UNRWA n'a pas fourni de détails supplémentaires sur les acquisitions, cessions et sorties de bilan d'immobilisations durant l'exercice biennal, rendant compte des variations de l'actif immobilisé pendant l'exercice. En outre, les informations qui figurent dans la note 17 au sujet des pertes et profits sur exercices antérieurs sont insuffisantes. L'UNRWA n'a pas indiqué la nature, les raisons et l'impact financier des ajustements sur exercices antérieurs.

31. Précédemment, les états financiers de l'UNRWA n'incluaient pas, pour les fonds extrabudgétaires, les sommes à recevoir et les engagements non réglés. Suivant les recommandations du Comité, l'UNRWA a modifié ses conventions comptables à cet égard afin d'inclure dans ses états financiers des informations sur l'encours des engagements et les créances. Il en est résulté une modification de la présentation des états financiers et le retraitement de certaines données comptables pour assurer la comparabilité des chiffres. Le Comité note avec satisfaction que ces changements ont amélioré la présentation de la situation financière de l'UNRWA au 31 décembre 2003.

32. Le Comité a réitéré les recommandations suivantes, que l'UNRWA a acceptées : a) fournir des informations plus détaillées sur les acquisitions, cessions et sorties de bilan d'immobilisations intervenues pendant l'exercice afin de faire apparaître les variations de l'actif immobilisé; b) d'améliorer, dans ses états financiers pour le prochain exercice, les informations figurant dans la note relative aux ajustements sur exercices antérieurs.

33. Le Comité a relevé d'autres points sur lesquels la teneur et la présentation des états financiers pourraient être améliorées. Il s'agit : des informations sur les ajustements aux exercices antérieurs; de la teneur des notes sur les conventions comptables; du provisionnement des créances irrécouvrables; de la note sur les modifications apportées aux conventions comptables; enfin, de la teneur des notes en général. L'UNRWA a accepté de prendre ces suggestions en considération lors de l'établissement de ses états financiers pour le prochain exercice.

34. Le Comité a réitéré les recommandations suivantes, que l'UNRWA a acceptées : a) poursuivre l'étude des possibilités d'amélioration de la teneur et de la présentation des états financiers; b) informer les autres organismes des Nations Unies des améliorations apportées aux états financiers dans le cadre de la coopération interinstitutions, telle qu'elle s'exerce, par exemple, au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion.

4. Gestion de la trésorerie

35. Au paragraphe 53 de son rapport précédent², le Comité avait recommandé que l'Office revoie sa politique de préfinancement de projets financés par des donateurs. L'UNRWA a informé le Comité qu'il n'utilisait pour le préfinancement de projets

que des fonds affectés au financement du budget ordinaire. Au 31 décembre 2003, l'UNRWA avait recouvré toutes les avances consenties pendant l'exercice pour le préfinancement de projets. Le préfinancement était pratiqué lorsque :

- a) Les donateurs avaient accepté de verser des contributions de remboursement;
- b) L'UNRWA avait reçu des annonces fermes de contributions dont il était fondé à prévoir quelles seraient honorées;
- c) Le succès des projets considérés dépendait de préparatifs ne précédant que de quelques mois le déblocage des fonds prévus pour leur financement.

36. Le Comité recommande à l'UNRWA d'envisager : a) de réviser son Règlement financier et ses règles de gestion financière afin d'y inclure des dispositions régularisant sous certaines conditions le préfinancement de projets; b) s'il régularise le préfinancement de projets, de veiller à ce qu'il existe des pistes d'audit adéquates; c) d'assurer le contrôle de l'impact du préfinancement de projets sur le fonds de roulement et les besoins de trésorerie.

37. L'UNRWA a informé le Comité qu'il pratiquait rarement le préfinancement de projets, auquel il avait recours uniquement lorsque la bonne exécution de projets l'exigeait ou lorsqu'il y était tenu par les clauses des accords conclus avec les donateurs. S'inscrivant dans le cadre de la gestion des fonds affectés aux projets, le préfinancement n'avait jamais nécessité de prélèvements sur le fonds général. Néanmoins, des modifications avaient été apportées aux accords conclus entre l'UNRWA et l'un des principaux donateurs afin d'éviter que les projets financés par celui-ci nécessitent un préfinancement.

38. Au 31 décembre 2003, l'encaisse de l'UNRWA se chiffrait à 140,6 millions de dollars, contre 56,5 millions de dollars au 31 décembre 2001, soit une augmentation de 84,1 millions de dollars (149 %). L'augmentation de l'encaisse est principalement imputable aux facteurs suivants :

- a) Une augmentation de 51,6 millions de dollars du montant des contributions encaissées et une diminution de 55,5 millions de dollars de l'encours des créances au 31 décembre 2003;
- b) Le paiement à l'UNRWA d'arriérés de remboursement de taxes à la valeur ajoutée totalisant 12 millions de dollars;
- c) Des gains de change nets de 10,9 millions de dollars;
- d) Une augmentation de 14 % des recettes provenant des intérêts sur dépôts bancaires, dont le montant a été pour l'exercice biennal de 3,3 millions de dollars, contre 2,9 millions de dollars pour l'exercice précédent.

39. Le Comité a constaté que les états de rapprochement bancaire au 31 décembre 2003 comportaient de nombreuses écritures correspondant pour la plupart à des chèques en circulation et à des virements et dépôts non encore enregistrés. Pour que toutes les opérations concernant l'exercice puissent être enregistrées, l'UNRWA a gardé ses livres comptables ouverts jusqu'au 12 février 2004.

40. Toutefois, l'UNRWA a enregistré dans le livre de caisse des opérations qui auraient dû faire l'objet d'écritures de régularisation, ce qui fausse le tableau de la situation financière de l'Office en fin d'exercice. Les irrégularités d'écriture

concernant les fonds en caisse et en banque et les créances ont en effet entraîné une sous-estimation de 871 179 dollars du solde de trésorerie au 31 décembre 2003.

41. Le Comité recommande que l'UNRWA : a) s'abstienne d'enregistrer dans le livre de caisse les opérations postérieures à la clôture de l'exercice; b) applique la règle du rattachement à l'exercice aux opérations dont l'Administration n'a connaissance qu'après la clôture de l'exercice auquel elles se rattachent; et c) que les écritures d'ajustement requises soient portées au journal pour permettre l'établissement d'états financiers exacts.

42. L'UNRWA a informé le Comité que pour les exercices ultérieurs, il modifierait les instructions de clôture des livres afin d'éviter la répétition de l'erreur signalée.

5. Sommes à recouvrer

43. Au paragraphe 39 de son rapport précédent², le Comité avait noté que deux administrations fiscales avaient assujéti l'UNRWA aux impôts directs et aux droits de douane. Cette pratique a été maintenue pendant l'exercice 2002-2003, à la clôture duquel les sommes dues par les administrations fiscales totalisaient 13,9 millions de dollars (2000-2001 : 21 millions de dollars), comme l'indique la note 10 des états financiers. De plus, l'UNRWA n'a pas pu obtenir le remboursement des droits de douane et redevances portuaires acquittés depuis juin 1994. À la fin de l'exercice considéré, le total de ces droits et redevances était de 9 millions de dollars, soit 1,8 million de dollars de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Le non-recouvrement de ces créances entame le fonds de roulement de l'Office et le contraint à renoncer aux intérêts qu'il aurait pu percevoir sur les sommes en cause si elles avaient été remboursées.

44. Le Comité recommande à nouveau à l'UNRWA de poursuivre ses efforts pour recouvrer les sommes qui lui sont dues au titre du remboursement d'impôts et taxes, et demande à nouveau aux autorités compétentes d'accorder sans restriction à l'UNRWA les exonérations fiscales auxquelles il a droit.

6. Immobilisations

45. La valeur des immobilisations autres que bâtiments et terrains était estimée à 75,2 millions de dollars au 31 décembre 2003, contre 65,8 millions de dollars au 31 décembre 2001. Selon le manuel des procédures de gestion du matériel et des fournitures de l'UNRWA, les cartes de localisation doivent être rapprochées une fois par an des cartes d'évaluation. Les inspecteurs mettent à jour les cartes de localisation une fois qu'ils ont procédé à la vérification des biens. Le Comité a examiné les résultats du rapprochement entre, d'une part, le grand livre du siège et, d'autre part, les cartes d'évaluation des bureaux de zone, et constaté des écarts totalisant 4,7 millions de dollars. L'UNRWA a confirmé qu'il s'agissait là d'écarts accumulés depuis 50 ans. Le tableau II.1 indique comment ces écarts se répartissent entre les différents bureaux de zone. Telle qu'elle est indiquée dans la note 14 des états financiers, la valeur des immobilisations s'écarte donc de 4,7 millions de dollars de la réalité.

Tableau II.1
**Écarts entre les valeurs portées sur le grand livre
 et celles figurant sur les cartes d'évaluation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Bureau de zone</i>	<i>Cartes d'évaluation</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Écart</i>
Amman	7 809	10 725	2 916
Gaza	10 837	12 567	1 730
Liban	6 222	6 222	–
Total	24 868	29 514	4 646

46. L'UNRWA a indiqué qu'il n'avait pas passé ces écarts par pertes et profits parce qu'il comptait que la mise en service du module de gestion des immobilisations dans les bureaux de zone permettrait de les éliminer.

47. **Le Comité recommande que l'UNRWA examine les écarts entre les montants portés au grand livre et ceux inscrits sur les cartes d'évaluation et prenne les mesures voulues pour qu'à l'avenir, les notes des états financiers reflètent fidèlement la valeur des immobilisations. Le Comité recommande en outre que l'UNRWA corrige la note 14 (autres immobilisations) compte tenu de l'écart de 4,7 millions de dollars relevé.**

7. Éléments de passif

48. Au paragraphe 35 de son rapport précédent², le Comité avait signalé une tendance à l'augmentation du montant des engagements non réglés. L'UNRWA a passé en revue tous les engagements non réglés au 31 décembre 2003. Aucun d'entre eux ne remontait à plus de 24 mois. Le Comité a noté que durant l'exercice considéré, l'UNRWA avait reconduit des engagements de l'exercice 2000-2001 portant sur un total de 800 000 dollars, alors que les reports d'engagement de l'exercice 1998-1999 sur l'exercice suivant avaient totalisé 900 000 dollars.

8. Prestations dues à la cessation de service

49. Au paragraphe 30 de son rapport précédent², le Comité avait recommandé que l'UNRWA, en concertation avec les services du Siège de l'ONU, revoie les modalités et les objectifs de provisionnement de ses obligations au titre des versements dus à la cessation de service, en suivant les principes adoptés par d'autres organismes des Nations Unies.

50. Les dépenses effectivement consacrées à ces versements se sont montées en 2002-2003 à 23,6 millions de dollars (contre 27,1 millions de dollars pour l'exercice précédent) et ont dépassé de 4,1 millions de dollars le montant de 19,5 millions de dollars prévu au budget (2000-2001 : dépassement de 8,7 millions de dollars du montant de 18,4 millions de dollars prévu au budget) (voir tableau II.2). L'UNRWA a continué de couvrir les charges insuffisamment provisionnées correspondant aux versements à la cessation de service grâce à des économies réalisées sur les dépenses de personnel. L'UNRWA n'a pas pris de dispositions pour régler le problème du provisionnement insuffisant de ses obligations au titre des versements dus à la cessation de service. Alors que ces obligations portent sur un montant total

estimé à 147,3 millions de dollars, l'UNRWA ne dispose que d'une réserve de 140 millions de dollars, ce qui laisse un déficit de provisionnement de 7,3 millions de dollars.

Tableau II.2

Obligations au titre des versements et prestations dus à la cessation de service

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>Montant au 31 décembre 2003</i>	<i>Montant au 31 décembre 2001</i>	<i>Mouvement</i>
Total estimatif des sommes à payer	147,3	143,6	3,7
Provision prévue au budget	19,5	18,4	1,1
Dépenses effectives	23,6	27,1	(8,6)
Total des réserves	140,0	119,7	20,3

51. **Le Comité recommande de nouveau que l'UNRWA, en concertation avec les services du Siège de l'ONU, revoie le mode et les objectifs de provisionnement de ses obligations au titre des versements dus à la cessation de service et des prestations payables après le départ à la retraite.**

9. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

52. L'Administration a fourni au Comité des informations détaillées sur les pertes de numéraires et d'autres biens passées par profits et pertes durant l'exercice biennal 2002-2003. Des pertes de numéraire d'un montant de 1 181 dollar (2000-2001 : 447 dollars) ont été passées par profits et pertes conformément à la règle de gestion financière 106.8. Des pertes de matériel durable estimées à 1,7 million de dollars sur la base du coût initial ont été passées par profits et pertes en application de la règle de gestion financière 106.9 (1,4 million de dollars pour 2000-2001). Aucune perte de biens n'a été passée par pertes et profits.

10. Versements à titre gracieux

53. Conformément à l'article 5.11 du Règlement financier, l'UNRWA a fourni au Comité des informations sur le seul versement à titre gracieux qu'il avait effectué pendant l'exercice. Il s'agissait du paiement de 6 500 dollars aux parents d'un élève d'un établissement géré par l'UNRWA décédé des suites d'un accident survenu pendant les heures de classe.

C. Questions de gestion

1. Examen de la fonction de gestion de la trésorerie

Généralités

54. Le Comité a procédé à un examen de portée limitée de la fonction de gestion de la trésorerie de l'UNRWA. Le Département de la trésorerie de l'UNRWA a pour objectif de soutenir les opérations de l'Office en tenant la comptabilité, en réglant

les engagements dans les délais et en préservant les avoirs financiers et les biens de l'Office. Eu égard à cet objectif, le Département s'est abstenu d'utiliser les fonds en caisse, qui totalisaient 140,6 millions au 31 décembre 2003, pour des opérations spéculatives. Le Département de la trésorerie relève du Contrôleur.

Types de placements

55. L'instruction technique de gestion financière n° 3 de l'UNRWA spécifie les types de placements que peut effectuer l'Office et la durée de ces placements, variable d'un jour à six mois selon les instruments, dont les principaux sont les suivants :

- a) Dépôts bancaires à vue;
- b) Dépôts à terme;
- c) Certificats de dépôt;
- d) Acceptations de banque;
- e) Obligations, y compris des obligations à taux flottant;
- f) Effets financiers émis par des banques;
- g) Bons du trésor.

56. Le Comité a constaté que l'encaisse de l'UNRWA était détenue sous les formes suivantes :

- a) Espèces (400 000 dollars);
- b) Comptes courants (28,9 millions de dollars);
- c) Comptes bancaires à vue rémunérés (111,3 millions de dollars).

57. Le Comité a noté que l'instruction technique de gestion financière n'indiquait pas la procédure à suivre au cas où l'Office voudrait recourir à d'autres instruments de placement compatibles avec la prudence caractérisant son profil de risques, par exemple des obligations émises par des sociétés.

58. L'UNRWA a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette à jour ses instructions techniques de gestion financière afin d'y prévoir des procédures pour l'évaluation de nouveaux types d'instruments financiers en vue de leur adjonction à la liste de ceux que l'Office utilise déjà, en veillant à ce que ces procédures soient compatibles avec son profil de risques.

Comité des placements

59. Le Comité des placements est chargé d'examiner la politique de l'Office en matière de placements, la composition de son portefeuille, la stratégie de placement, la gestion des risques de change et des risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, et d'autres questions ayant trait aux placements. En outre, le Comité examine les projections de trésorerie et donne des directives sur la manière dont l'UNRWA devrait procéder en cas de crise de liquidités. Toutefois, les fonctions du Comité ne sont pas régies par un mandat.

60. L'UNRWA a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il définisse le mandat de son Comité des placements.

Gestion des risques

61. Le Comité a examiné les différents risques que comporte la gestion de la trésorerie de l'UNRWA. Le tableau II.3 récapitule les différents types de risque et indique pour chacun le degré d'exposition de l'Office.

Tableau II.3
Récapitulation des résultats de l'analyse des risques

Type de risque	Degré d'exposition	Explication
Risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt ^a	Faible	Les principaux comptes en banque de l'Office se trouvent dans des régions à économie stable
Risques de paiement ^b	Faible	Les fonds en caisse sont gérés au jour le jour; pas de spéculation sur les opérations en devises; les principales entreprises avec lesquelles l'Office traite sont bien cotées.
Risques de marché ^c	Faible	L'Office utilise des instruments financiers à très faible risque et ses placements sont à court terme.
Risques de change ^d	Moyen	Voir plus loin (par. 62 et 63)
Risques de liquidité ^e	Élevé	Voir plus loin (par. 64 à 74)

^a Risques de variation de la valeur de l'encaisse liés aux fluctuations des taux d'intérêt.

^b Risques de défaillance de l'Office ou d'un de ses partenaires entraînant l'inexécution d'une opération en devises.

^c Risques de variation de la valeur de l'encaisse liés au mouvement des cours du marché.

^d Risques de variation de la valeur des contributions non réglées libellées en monnaies autres que le dollar des États-Unis et de la valeur des avoirs détenus dans de telles monnaies par suite de fluctuations des taux de change.

^e Risques que l'Office se trouve dans l'impossibilité de mobiliser les liquidités dont il a besoin pour régler ses engagements.

Risques de change

62. L'Office a été relativement peu touché par la dépréciation du dollar des États-Unis du fait que la majeure partie de ses paiements sont libellés dans des monnaies traditionnellement plus faibles que le dollar. De plus, pour ses paiements dans les monnaies de pays européens, l'Office utilise les comptes en banque dont il dispose dans ces pays. Les contributions au financement du budget ordinaire de l'UNRWA non encore acquittées à la clôture de l'exercice, d'un montant total de 10,2 millions, étaient libellées en euros à raison de 62 % et en dollars des États-Unis pour le reste.

63. L'encaisse de 140,6 millions de dollars constatée en fin d'exercice consistait essentiellement en des soldes créditeurs en dollars des États-Unis (127,3 millions de dollars, soit 91 % du total); les soldes créditeurs en monnaies autres que le dollar (13,3 millions de dollars) ne représentaient donc que 9 % du total. L'existence de ces derniers tient aux raisons suivantes : a) les donateurs versent leurs contributions dans leur monnaie; b) certaines dépenses de l'Office sont réglées dans des monnaies

autres que le dollar des États-Unis; c) les achats sur place de biens et services doivent souvent être payés dans la monnaie du pays hôte.

Risques de liquidité

64. Les risques de liquidité auxquels l'Office est exposé peuvent se ranger en quatre catégories : les risques inhérents à son mode de financement; les risques imputables à ce qu'il est tributaire des principaux donateurs; les risques liés à l'échelonnement des entrées de fonds; enfin, les risques qui tiennent à la gestion des fonds.

65. L'UNRWA est financé par des contributions volontaires, ce qui le rend beaucoup plus vulnérable que s'il était financé par des contributions statutaires, étant donné qu'il est tributaire des contributions annoncées par les donateurs pour le financement de ses opérations. Les apports de deux donateurs représentent plus de la moitié du total des contributions volontaires reçues par l'Office.

66. L'UNRWA risquerait une crise de trésorerie en cas de retard dans le paiement des contributions annoncées, s'il ne gérait pas judicieusement et efficacement sa trésorerie.

67. Afin d'atténuer ce risque, l'UNRWA doit veiller : a) à obtenir des donateurs des annonces de contributions suffisantes; b) à diversifier ses sources de contributions ou à obtenir des donateurs existants qu'ils augmentent le montant de leurs contributions; c) à suivre régulièrement l'état des arriérés de contributions pour faire en sorte que les donateurs honorent à temps leurs engagements; d) à maintenir son fonds de roulement à un niveau répondant aux exigences de ses opérations; enfin, e) à ce que son Département de la trésorerie pratique une gestion serrée de la trésorerie et des mouvements de liquidités.

68. Le Comité recommande à l'UNRWA de diversifier ses sources de contributions.

69. L'UNRWA a informé le Comité qu'il s'était attaché à diversifier ses sources de contributions et avait consacré à la réalisation de cet objectif des ressources suffisantes, tout en sachant que les pays donateurs étaient de leur côté soumis à des contraintes budgétaires et étaient sollicités aussi par d'autres organismes.

70. Le Département de la trésorerie a établi un rapport journalier sur les mouvements de trésorerie contenant des informations sur les soldes des comptes en banque, des projections de caisse (entrées et sorties) pour le mois et des informations sur les perspectives de gains ou de pertes de change. En outre, l'UNRWA établit des rapports mensuels et trimestriels sur les mouvements de sa trésorerie aux fins de la gestion de ses liquidités et de l'évaluation de ses besoins de financement futurs.

71. Pour la gestion de sa trésorerie, l'UNRWA opère une distinction entre différents groupes de fonds, par exemple entre les fonds affectés à l'exécution du budget ordinaire et les fonds constitués à la suite des appels d'urgence; toutefois, il n'a pas de compte en banque distinct pour chaque groupe de fonds. Les accords conclus avec les donateurs prévoient précisément l'emploi des fonds; par exemple, les fonds reçus à la suite des appels d'urgence ne peuvent pas être utilisés pour financer des projets ou des dépenses prévues au budget ordinaire. L'UNRWA a informé le Comité qu'en cas de crise de liquidités, il pourrait suspendre le paiement

des traitements et salaires de son personnel dans l'attente des entrées de fonds nécessaires, et que le Commissaire général pourrait aussi autoriser l'emploi de fonds affectés aux projets pour le financement de dépenses prévues au budget ordinaire.

72. L'UNRWA a retardé de quelques jours le paiement des traitements et salaires lors d'une crise de liquidités survenue au début de 2002. Le Commissaire général n'a autorisé l'emploi de fonds affectés aux projets pour le paiement des traitements et salaires qu'après avoir obtenu des donateurs confirmation que des versements de contributions étaient imminents.

73. Le Comité est conscient qu'il s'agissait là d'une mesure transitoire nécessitée par une crise de trésorerie, qui n'a pas donné lieu ultérieurement à des irrégularités d'emploi des fonds. Toutefois, les instructions techniques de gestion de la trésorerie n'indiquent pas comment l'Office doit procéder lorsqu'il est obligé d'utiliser des fonds d'un groupe donné pour financer des charges qui relèvent d'un autre groupe, ni comment régulariser cette pratique.

74. L'UNRWA a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette à jour ses instructions techniques de gestion de la trésorerie afin d'y inclure une disposition prévoyant que des transferts de fonds ne peuvent être opérés d'un groupe à l'autre pour répondre à des besoins de trésorerie qu'après approbation du Commissaire général.

Opérations de placement

75. Les directives sur les modalités de placement figurant dans l'instruction technique de gestion de la trésorerie n° 3 donnent effet au principe de la maximisation du rendement de l'investissement. Le Département de la trésorerie est censé, pour le placement de toute somme d'un montant équivalant à plus d'un million de dollars, faire appel à la concurrence et obtenir des offres de trois institutions financières.

76. Le Trésorier a informé le Comité que l'instruction technique n° 3 n'était pas suivie parce qu'elle ne répondait pas aux exigences actuelles de la gestion de la trésorerie de l'Office, non plus qu'à ses besoins de financement. Il a indiqué aussi que l'UNRWA plaçait ses excédents de trésorerie exclusivement sur des comptes à vue et des comptes au jour le jour, et n'avait pas recours à des instruments de placement à long terme tels que les obligations, qui étaient exclues par le cahier des charges des appels d'offres.

77. L'UNRWA a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette à jour ses instructions techniques de gestion de la trésorerie de façon à régulariser la pratique suivie en matière de placements par le Département de la trésorerie.

Comptes en banque

78. Les comptes en banque de l'Office peuvent se ranger en deux catégories : les comptes d'exploitation et les comptes de contrôle. La majeure partie de l'encaisse de l'UNRWA est déposée sur des comptes d'exploitation gérés par les services du siège de l'Office à Gaza. Les contributions des donateurs sont déposées sur ces comptes, qui servent notamment à alimenter les comptes bancaires de contrôle. Dans toute la mesure du possible, l'UNRWA convertit ses avoirs en monnaies autres que le dollar des États-Unis en vue de réaliser des gains de change.

79. L'instruction technique de gestion de la trésorerie n° 4 régit la gestion des comptes bancaires, y compris leur ouverture et leur clôture. L'instruction prévoit une procédure d'examen des dispositions prises pour la gestion des comptes bancaires et des accords conclus avec les institutions financières. L'UNRWA a achevé l'examen des comptes en banque des bureaux de zone de Gaza, de Cisjordanie et de Jordanie et de ceux des services du siège installés à Gaza. En avril 2004, la gestion des comptes en banque du bureau de zone de la République arabe syrienne était en cours d'examen. Le Comité a noté que l'instruction technique prévoyait l'examen des comptes en banque sans spécifier à quelle fréquence il devait avoir lieu.

80. L'UNRWA a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette à jour ses instructions techniques de gestion de la trésorerie afin d'y spécifier la fréquence d'examen des accords conclus avec les banques.

Banques d'investissement

81. L'instruction technique de gestion de la trésorerie n° 3 régit la manière dont l'Office choisit les institutions auprès desquelles il ouvre des comptes bancaires, en particulier des comptes d'exploitation. Selon l'instruction technique, l'UNRWA ne peut placer des fonds qu'auprès de banques ou d'institutions financières rangées dans la catégorie supérieure (P1) de la classification du service international de cotation Moody's pour les placements à court terme. Pour être classée dans la catégorie P1, une banque ou une institution financière doit se distinguer par une aptitude supérieure à rembourser des dettes à court terme. Le Trésorier de l'Office est chargé de tenir à jour une liste des banques et institutions financières ayant rangées dans la catégorie P1 de la classification Moody's sises dans les principales places mondiales d'échange de produits monétaires. Les fonds de l'Office ne sont placés qu'auprès de banques figurant sur cette liste.

82. À une seule exception près, tous les comptes bancaires de l'Office sont tenus par des banques classées dans la catégorie P1. L'une des banques utilisées par l'Office a été déclassée de la catégorie P1 à la catégorie P3 dans le courant de l'exercice mais l'Office, à la demande d'un donateur, est resté client de cette banque en attendant que le Département de la trésorerie décide du transfert des soldes.

83. L'UNRWA a informé le Comité qu'il était en train d'ouvrir de nouveaux comptes auprès de banques classées dans la catégorie P1 pour se conformer aux dispositions de l'instruction technique de gestion de la trésorerie n° 3 spécifiant la cote des institutions financières avec lesquelles il peut traiter. L'Office reste client de banques sises dans ses zones d'activité pour la tenue de ses comptes de contrôle. Ces banques ne sont pas incluses dans la classification Moody's.

84. Comme l'indique le tableau II.4, 89 % des fonds que l'Office a en caisse sont déposés auprès d'établissements appartenant à deux groupes bancaires (2000-2001 : 80 %).

Tableau II.4
Répartition de l'encaisse entre les banques dont l'Office est client
 (En millions de dollars des États-Unis)

Banque	Au 31 décembre 2003		Au 31 décembre 2001	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Banque A	19,4	14	38,9	69
Banque B	105,5	75	6,4	11
Total partiel	124,9	89	45,3	80
Autres banques	9,1	6	7,8	14
Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	6,2	4	3,0	5
Espèces	0,4	1	0,4	1
Total général	140,6	100	56,5	100

Module de gestion des opérations de caisse

85. L'UNRWA a fait l'acquisition en mai 2000 d'un module de gestion des opérations de caisse qui devait être intégré à son nouveau système de gestion financière. En avril 2004, l'UNRWA n'avait pas encore mis en service tous les éléments de ce module. Il a informé le Comité que ce retard était imputable à deux facteurs : premièrement, la mise en service des autres modules du système de gestion financière avait pris plus de temps que prévu; deuxièmement, des programmeurs avaient dû apporter des modifications au module afin qu'il permette de produire les rapports requis.

86. Le Comité recommande à l'UNRWA de mettre à jour ses instructions de gestion de la trésorerie et d'accélérer la mise en service de tous les éléments du module de gestion des opérations de caisse. L'UNRWA a accepté cette recommandation.

2. Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

Généralités

87. Institué en juin 1991 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises aide au développement des petites entreprises et contribue à la création d'emplois, à l'amélioration de la rentabilité des microentreprises et à la réduction de la pauvreté. À ces fins, le programme offre diverses formules de crédit ciblées sur les petites entreprises, les microentreprises et les femmes. Dans le cadre du programme, quatre fonds de crédit renouvelable ont été créés dans la bande de Gaza et deux en Cisjordanie; ces fonds offrent différents produits de crédit, notamment des prêts de dotation en capital et des prêts de fonctionnement, qui s'adressent à des entreprises de tailles diverses, allant du petit commerce employant une ou deux personnes à la petite entreprise industrielle.

88. Le modèle de la gestion du programme de microfinancement et de prêts aux microentreprises, précédemment axé sur les programmes, l'est désormais sur les

produits, de sorte que chaque sous-programme n'est plus rattaché à un fonds de crédit renouvelable particulier. Tous les prêts renouvelables relèvent désormais d'un seul fonds de capital et d'emprunt pour chaque secteur, fonds qui est utilisé en fonction de la clientèle visée par chaque produit. Toutefois, les donateurs peuvent encore affecter leurs contributions au financement de produits déterminés.

Financement du programme

89. La dotation initiale du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, provenant de contributions volontaires, était de 13,1 millions de dollars. Pour compléter les apports des donateurs, l'UNRWA a alloué au fonds une somme de 500 000 dollars, sous la forme d'un prêt, pour combler l'écart entre les ressources et les besoins effectifs de financement. Ce prêt a été remboursé à l'UNRWA en 2003.

90. Les intérêts sur les prêts, les arriérés mis en recouvrement et divers placements ont permis de couvrir les dépenses de fonctionnement du programme. À l'exception d'un apport de 83 400 dollars consenti par un donateur, aucune nouvelle contribution n'a été versée pour le financement du programme durant l'exercice 2002-2003. L'UNRWA a informé le Comité que les responsables du programme continuaient de solliciter des contributions des donateurs mais que, durant les premières années de l'Intifada, l'Office comme les responsables de la gestion du programme avaient considéré qu'il n'y avait pas lieu d'intensifier les appels de contributions, étant donné que le programme disposait, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, de fonds suffisants eu égard à la réduction du portefeuille de prêts imputables au ralentissement de l'activité économique. L'UNRWA attachait alors plus d'importance au financement d'autres activités relevant de l'aide d'urgence qu'au renforcement du financement du programme. À la suite de l'extension du programme à la Jordanie et à la République arabe syrienne, l'UNRWA a entrepris en 2002 de mobiliser des fonds supplémentaires.

Produits offerts

91. Les prêts accordés dans le cadre du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises relèvent de quatre catégories : crédit aux petites entreprises; prêts collectifs de solidarité; crédit aux microentreprises; crédit à la consommation. Le tableau II.5 indique la répartition de l'encours des prêts entre ces quatre catégories.

Tableau II.5
Encours des prêts, par catégorie de produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Encours des prêts</i>	2003	2002	2001
Crédit aux microentreprises	2 453,5	983,4	1 870,4
Crédit aux petites entreprises	521,1	480,8	1 131,2
Prêts collectifs de solidarité	809,1	586,0	601,5
Prêts à la consommation	117,8	35,5	–
Total	3 901,5	2 085,7	3 603,1

92. Les produits de crédit aux microentreprises sont offerts dans la bande de Gaza depuis février 1996 et en Cisjordanie depuis mars 1998. Ces produits servent à financer le fonds de roulement des microentreprises et petites entreprises existantes qui ne peuvent pas emprunter sur le marché, principalement faute de garanties. Durant le premier cycle d'exécution du programme, le montant maximal des prêts accordés aux microentreprises était d'environ 1 000 dollars (ce montant varie selon la monnaie dans laquelle le prêt est libellé, qui peut-être le dollar des États-Unis, le dinar jordanien ou la livre syrienne).

93. Les produits de crédit aux petites entreprises, qui s'adressent aussi bien aux entreprises existantes qu'aux entreprises qui démarrent, étaient les seuls offerts lors du lancement du programme. Ces produits consistent en des prêts dont le montant va de 3 000 à 70 000 dollars.

94. Dans le cadre du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, des prêts collectifs de solidarité sont offerts dans la bande de Gaza depuis mai 1994 afin d'aider les Palestiniennes à prendre part à la vie économique des collectivités locales. Le montant maximal de ces prêts avait initialement été fixé à 600 dollars.

95. Toujours dans le cadre du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, des prêts à la consommation sont offerts dans la bande de Gaza depuis 2002. Ces prêts visent à aider les salariés à acheter des biens d'équipement domestique. Leur montant maximal est de 900 dollars.

96. Durant l'exercice biennal, les recettes du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, constituées par les intérêts sur les prêts, les remboursements de prêts et les intérêts sur comptes bancaires, ont totalisé 2 millions de dollars. Toutefois, les charges du programme pour l'exercice se sont chiffrées à 4 millions de dollars. Compte tenu d'un ajustement de 17 362 dollars au titre d'exercices antérieurs, le déficit du programme pour l'exercice 2002-2003 se chiffre à 2 millions de dollars. Le déficit cumulé du programme était, au 31 décembre 2003, de 2,8 millions de dollars.

Évaluation des risques

97. Le Comité a examiné les différents risques auxquels est exposé le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises. Ces risques comprennent les risques liés à la situation locale (degré de stabilité politique, sociale et économique du pays), les risques de crédit (défaillance des emprunteurs), les risques de liquidités (liquidités insuffisantes pour honorer les engagements), les risques de change (impact des fluctuations des taux de change sur la valeur des avoirs) et les risques opérationnels (facteurs internes). Le Comité a évalué ces différents risques et considère que le degré d'exposition du programme est : élevé pour les risques liés aux conditions locales; élevé pour les risques de crédit; faible pour les risques de liquidité; faible pour les risques de change; et faible pour les risques opérationnels.

Principaux aspects de l'évolution du programme

98. Durant l'exercice biennal 2002-2003, le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises a subi d'importantes modifications. Les activités relevant du programme ont été étendues à la Jordanie et à la République arabe

syrienne, la composition du Comité consultatif a été élargie et le programme est inclus dans le processus de restructuration entrepris par l'UNRWA.

Comité consultatif pour le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

99. Un comité consultatif pour le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises a été créé en vertu de la directive d'organisation 25, qui énonce le mandat du Comité. Selon cette directive, le Comité consultatif conseille le Commissaire général et les responsables du programme sur des questions techniques et de politique, et surveille la gestion financière et opérationnelle du programme. Son rôle est strictement consultatif; la gestion technique et administrative et la supervision du programme relèvent de la responsabilité du chef de programme et des directeurs des bureaux de zone.

100. Des experts locaux et internationaux attachés au programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises ont été nommés par le Commissaire général membres à plein temps du Comité consultatif. La directive 25 prévoit que des personnes étrangères à l'UNRWA peuvent être nommées membres du Comité consultatif, mais ne précise ni la durée du mandat des membres du Comité, ni les informations que ceux-ci doivent fournir pour permettre de dépister d'éventuels conflits d'intérêts, ni non plus quel est le montant de leur rémunération. Le Comité considère que des mesures doivent être prises pour garantir que le Comité exerce ses fonctions en toute transparence, objectivité et indépendance.

101. Le Comité a recommandé à l'UNRWA, qui a accepté de le faire, de :
a) revoir la composition du Comité consultatif pour le programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, y compris le nombre de ses membres, dans le but d'accroître l'efficacité et la transparence de ses travaux;
b) compléter les dispositions régissant le mandat du Comité consultatif afin qu'elles précisent la durée pour laquelle ses membres sont nommés, les informations que ceux-ci doivent fournir pour révéler d'éventuels conflits d'intérêts, et la rémunération qui leur est versée.

Accès à l'information financière

102. Les responsables du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises ont informé le Comité qu'ils n'avaient pas directement accès à toutes les informations financières que renferme le nouveau Système de gestion financière de l'UNRWA. Il semble aussi que le personnel affecté au programme ne connaisse pas toutes les possibilités offertes par le nouveau Système et ait besoin d'une formation complémentaire.

103. Le Comité a recommandé à l'UNRWA, qui a accepté de le faire de :
a) donner au personnel affecté au programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises un accès direct aux informations financières que renferme le nouveau Système de gestion financière; b) déterminer le niveau des droits d'accès à accorder à ce personnel et les fonctions du Système qu'il pourra exploiter; et c) dispenser au personnel la formation dont il a besoin pour utiliser le système de gestion financière.

104. L'UNRWA a informé le Comité que la question de l'accès aux modules financiers avait été réglée.

3. Caisse de prévoyance du personnel local

Généralités

105. La Caisse de prévoyance du personnel local, créée en 1955 par le Commissaire général, finance des prestations qui sont versées lors de leur cessation de service aux agents locaux de l'UNRWA remplissant les conditions requises; la Caisse est administrée par le Trésorier de l'Office. Elle est dotée d'un secrétariat depuis janvier 1990.

106. Les agents remplissant les conditions requises versent une cotisation mensuelle à la Caisse de la prévoyance, égale à 7,5 % du montant de leur traitement, et l'UNRWA verse pour sa part une cotisation égale à 15 % du traitement. Seuls les agents locaux peuvent s'affilier à la Caisse de prévoyance, le personnel international bénéficiant du régime de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

107. La Caisse de prévoyance comptait 24 660 participants au 31 décembre 2003 (23 663 au 31 décembre 2001). La gestion de la Caisse relève de trois organes : le secrétariat de la Caisse, le Comité de la Caisse de prévoyance et le Comité consultatif pour les placements.

Aperçu de la situation financière de la Caisse de prévoyance

108. Comme indiqué précédemment, les états financiers de la Caisse de prévoyance figurent dans la partie D des états financiers de l'UNRWA (chap. V). Durant l'exercice 2002-2003, les revenus bruts des placements, qui se sont chiffrés à 114,8 millions de dollars, contre 42,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, ont été le principal poste de recettes de la Caisse. Selon la note 4 des états financiers de la Caisse, relative aux revenus des placements, l'augmentation indiquée comprend à la fois les plus-values réalisées et les plus-values non matérialisées.

109. L'examen de l'état des sommes portées au crédit des participants à la Caisse de prévoyance et des revenus pour 2003 indique que le total des cotisations versées à la Caisse par les participants a diminué en 2003 (39 millions de dollars contre 40,6 millions de dollars pour 2002). Les retraits ont totalisé, en 2003, 53,7 millions de dollars (87,5 millions de dollars en 2002).

110. Les avoirs de la Caisse de prévoyance consistent principalement en divers placements et en prêts consentis aux participants. La valeur des placements en titres cotés a augmenté d'une année sur l'autre de 97 millions de dollars (13 %), passant de 764,3 millions de dollars en 2002 à 861,4 millions de dollars en 2003. L'encours des prêts aux participants a en revanche diminué de 5,3 millions de dollars, passant de 59,3 millions de dollars en 2002 à 54 millions de dollars en 2003. La réduction nette de l'encours des prêts est imputable à la diminution du montant total des nouveaux prêts, qui a été de 5,4 millions de dollars en 2003 contre 16,9 millions de dollars en 2002.

Présentation des états financiers

111. Le Comité a examiné la présentation des états financiers de la Caisse de prévoyance. À la suite de cet examen, la Caisse de prévoyance a opéré des modifications visant à améliorer la présentation et la teneur de ses états financiers.

112. Les états financiers de la Caisse de prévoyance sont censés répondre aux normes internationales d'établissement des états financiers. Selon ces normes, l'état des résultats suit le bilan. Toutefois, le Comité a constaté que l'UNRWA avait fait figurer l'état des actifs nets (bilan) après l'état des résultats. De plus, l'UNRWA a fait figurer certaines informations dans l'état du mouvement des sommes créditées aux participants et des revenus, mais ces informations ne répondent pas à toutes les exigences des normes régissant la comptabilité et l'établissement des rapports et états financiers des régimes de pension.

113. Le Comité a recommandé à l'UNRWA, qui a accepté, de le faire : a) de modifier l'ordre des états financiers de la Caisse de prévoyance de sorte que l'état des actifs nets figure en premier, suivi de l'état des résultats; et b) de fournir des informations supplémentaires telles que le montant des prestations versées aux participants lors de la cessation de leur affiliation à la Caisse.

Règles régissant le fonctionnement de la Caisse de prévoyance

114. Le Comité a constaté qu'il n'existait pas de manuel regroupant les règles et règlements régissant le fonctionnement de la Caisse de prévoyance. Le fonctionnement de la Caisse est régi par des directives émises par divers départements de l'Office. Aucune de ces directives ne prévoit les dispositions à prendre lorsque le moment viendra de liquider la Caisse. Cette lacune est inquiétante, étant donné que l'UNRWA a un mandat de durée limitée qui, en vertu de la dernière prorogation décidée par l'Assemblée générale (résolution 56/62 du 10 décembre 2001) expirera en juin 2005.

115. La Caisse de prévoyance a informé le Comité qu'elle attendait l'approbation par le Commissaire général de son recueil de règles et règlements. Elle a précisé que sa mise au point définitive avait été retardée parce que l'UNRWA envisageait une restructuration des placements. Elle a indiqué aussi que la décision finale devait être prise lors de la prochaine réunion du Comité de la Caisse de prévoyance. Elle a précisé en outre qu'elle avait émis des directives et des instructions techniques chaque fois que nécessaire.

116. Le Comité recommande que la Caisse de prévoyance : a) accélère la mise au point finale d'un recueil de règles et règlements régissant le fonctionnement de la Caisse afin que les participants puissent se reporter à un seul document lorsqu'ils ont besoin de savoir comment fonctionne la Caisse; b) prenne des dispositions en prévision de la liquidation de la Caisse, même si les états financiers de celle-ci sont établis selon la convention de la continuité de l'exploitation; et c) procède à une évaluation de son projet de règles et règlements en prenant pour référence le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et les pratiques optimales internationalement admises.

Secrétariat de la Caisse de prévoyance

117. Une section de l'UNRWA assure le secrétariat de la Caisse de prévoyance et administre les placements effectués pour le compte des participants. La section assure aussi le secrétariat du Comité consultatif pour les placements et du Comité de la Caisse de prévoyance. Le Comité a constaté que bien que le mandat des deux comités de la Caisse fasse mention des fonctions du secrétariat de la Caisse, lesdites fonctions ne sont régies par aucun texte.

118. Le Comité a recommandé à l'UNRWA, qui a accepté de le faire, de définir le mandat du secrétariat de la Caisse de prévoyance.

Comité consultatif pour les placements

119. Le Commissaire général a créé le Comité consultatif pour les placements en mars 1991. Son rôle consiste à conseiller le Commissaire général en matière de placements à long terme et à l'aider à définir les orientations et la stratégie à suivre pour la gestion des avoirs de la Caisse de prévoyance.

120. Les membres du Comité consultatif pour les placements sont nommés pour deux ans par le Commissaire général. Celui-ci peut proroger leur mandat de deux ans. Les membres du Comité consultatif peuvent démissionner à tout moment ou être invités à se démettre par le Commissaire général. Le Comité consultatif compte huit membres, soit six membres externes, le Commissaire général et le chef du secrétariat de la Caisse de prévoyance. Étant donné que ses membres ont des responsabilités fiduciaires, il importe qu'ils soient indépendants et soient perçus comme tels.

121. Le Comité a constaté qu'un membre du Comité consultatif était associé – gérant d'un cabinet de gestion employé par la Caisse de prévoyance. Le Comité a noté avec satisfaction que le membre en question avait signalé que cette situation pouvait entraîner un conflit d'intérêts dans une lettre adressée au Commissaire général. Le Comité a toutefois constaté que le mandat du Comité consultatif pour les placements n'indiquait pas comment celui-ci devait procéder dans l'éventualité d'un conflit d'intérêts.

122. Le Comité a recommandé à l'UNRWA, qui a accepté de le faire, de compléter le mandat du Comité consultatif pour les placements en y incluant des dispositions sur la manière dont celui-ci doit traiter les questions touchant les conflits d'intérêts.

Comité de la Caisse de prévoyance

123. Le Comité de la Caisse de prévoyance est chargé d'examiner et d'évaluer tous les aspects de l'administration de la Caisse, y compris la politique de placement des avoirs de la Caisse. Le Commissaire général exerce es qualités les fonctions de président du Comité. En son absence, le Commissaire général adjoint le remplace. Toute décision prise par le Comité en l'absence du Commissaire général ne devient définitive qu'après avoir été approuvée par celui-ci.

124. Le Comité a constaté que le mandat du Comité de la Caisse de prévoyance ne précisait pas la durée pour laquelle ses membres étaient nommés. Il a noté aussi que de nombreuses modifications avaient été apportées à la composition du Comité de la Caisse de prévoyance en ce qui concerne la représentation du personnel.

125. Eu égard à la technicité des activités de la Caisse de prévoyance, le Comité recommande à l'UNRWA de revoir le mandat du Comité de la Caisse afin d'y spécifier le nombre minimum d'années pour lesquelles les membres de ce Comité doivent accepter de servir en cette qualité.

126. L'UNRWA a informé le Comité que les modifications apportées à la composition du Comité de la Caisse de prévoyance avaient été opérées pour le remplacement de membres qui, ou bien avaient démissionné des syndicats du

personnel, ou bien étaient dans l'impossibilité de se déplacer. L'UNRWA a accepté de donner suite à la recommandation ci-dessus en émettant une nouvelle directive sur les pratiques que doivent suivre les membres du Comité de la Caisse de prévoyance.

127. Pendant l'exercice considéré, le secrétariat de la Caisse de prévoyance a organisé un séminaire à l'intention des représentants des participants et des membres des comités directeurs des syndicats du personnel en vue de les initier aux aspects techniques de la gestion des placements, notamment à l'analyse et au suivi de l'évolution des marchés financiers. En outre, les membres du Comité de la Caisse de prévoyance ont suivi un séminaire technique sur l'examen de la stratégie de portefeuille. Ces mises à niveau sont importantes en ce qu'elles permettent aux membres du Comité de mieux assumer leurs responsabilités fiduciaires. Le séminaire n'a pas porté sur la gestion du financement des retraites.

128. L'UNRWA a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il organise une formation sur la gestion du financement des retraites à l'intention des membres du Comité de la Caisse de prévoyance. Le Comité recommande aussi que les nouveaux membres du Comité de la Caisse soient tenus d'assister aux stages de formation.

129. L'UNRWA a informé le Comité que le programme des séminaires de la Caisse de prévoyance inclut désormais des questions ayant trait à la gestion du financement des retraites, et que tous les membres nouvellement élus du Comité de la Caisse de prévoyance seront invités à suivre ces séminaires.

Avoirs de la Caisse de prévoyance

130. Les avoirs de la Caisse de prévoyance relèvent de deux catégories : les fonds provenant des cotisations à la Caisse de prévoyance, qui sont placés, et l'encours des prêts accordés aux participants par prélèvement sur les fonds à leur crédit. La valeur totale des avoirs de la Caisse était de 931,7 millions de dollars au 31 décembre 2003.

131. En ce qui concerne les placements, le Comité a noté avec satisfaction le degré de détail des informations fournies par la Caisse de prévoyance dans les notes 5, 13 et 14 de ses états financiers. Le cabinet Northern Trust est dépositaire de tous les fonds placés par la Caisse. L'UNRWA utilise sept gestionnaires de portefeuille afin d'étaler les risques.

Performance des gestionnaires de portefeuille

132. Les revenus nets de la Caisse de prévoyance pour l'année 2003 se chiffrent à 112,8 millions de dollars. Le Comité a constaté avec satisfaction que la Caisse avait suivi régulièrement les performances des gestionnaires de portefeuille. La note 5 des états financiers de la Caisse contient des informations détaillées sur le rendement des placements et sur les indices de référence en fonction desquels celui-ci a été évalué. Il a constaté aussi que la Caisse de prévoyance n'avait pas seulement spécifié des indices de référence, mais aussi conclu avec chaque gestionnaire un contrat de services assorti de directives de placement. Selon les directives de placement, les gestionnaires de portefeuille devaient obtenir un rendement « supérieur » à celui des titres inclus dans l'indice de référence. Le Comité a noté aussi que l'un des gestionnaires de portefeuille avait reçu un avertissement de la

Caisse de prévoyance, qui lui avait retiré une partie des fonds qu'il était chargé de placer pour les confier à un autre gestionnaire.

Adjudication des contrats de gestion de portefeuille

133. Le Comité a noté que la Caisse de prévoyance exerçait ses activités dans un domaine hautement spécialisé. Il convenait en conséquence que les décisions concernant la passation de nouveaux contrats de gestion de portefeuille s'appuient sur des évaluations détaillées portant sur la situation du marché, les performances des gestionnaires de portefeuille et d'autres paramètres pertinents. Le Comité a noté qu'aucun texte officiel de la Caisse de prévoyance ne régissait l'adjudication des contrats de gestion de portefeuille.

134. L'UNRWA et la Caisse de prévoyance ont accepté la recommandation du Comité tendant à ce que la Caisse : a) définisse et officialise des principes et des règles indiquant comment procéder lorsqu'un gestionnaire de portefeuille n'obtient pas les résultats attendus et l'échelonnement des étapes de l'évaluation des performances des gestionnaires de portefeuille; et b) établisse des procédures d'appel à la concurrence incluant notamment des règles d'adjudication des contrats de gestion de portefeuille.

Prêts aux participants à la Caisse de prévoyance

Conditions d'octroi

135. En 1985, la Caisse de prévoyance a décidé d'accorder des prêts aux participants. Pour prétendre à un tel prêt, un participant doit remplir certaines conditions, et le montant du prêt ne peut excéder sa part des fonds détenus par la Caisse (c'est-à-dire la valeur de ses droits acquis à prestation). En outre, la Caisse de prévoyance n'accorde ces prêts que pour des raisons humanitaires.

136. Un participant peut cumuler plusieurs prêts, à condition que le montant mensuel des remboursements n'excède pas 25 % de son traitement de base. La Caisse de prévoyance prélève 1 % du montant emprunté pour couvrir ses frais de gestion; ce prélèvement est opéré en une fois au moment de l'octroi du prêt.

137. Au 31 décembre 2003, l'encours des prêts aux participants était de 54 millions de dollars. Depuis le lancement de la formule, la Caisse de prévoyance a prêté un total de 70,5 millions de dollars. Au 31 août 2003, les remboursements représentaient environ 27 % de ce total (19,2 millions de dollars), comme l'indique le tableau II.6. Les prêts accordés à des agents des bureaux de zone de la bande de Gaza et de Jordanie représentent plus de 67 % du total des prêts.

Tableau II.6

Prêts accordés aux participants à la Caisse de prévoyance du personnel local de l'UNRWA, au 31 août 2003

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Montant prêté</i>	<i>Montant remboursé</i>	<i>Encours</i>	<i>Pourcentage du total des prêts</i>	<i>Nombre de prêts</i>
Bureau de zone de Gaza	23,3	6,5	16,9	32,90	5 062
Bureau de zone de Jordanie	24,4	6,6	17,9	34,84	4 757

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Montant prêté</i>	<i>Montant remboursé</i>	<i>Encours</i>	<i>Pourcentage du total des prêts</i>	<i>Nombre de prêts</i>
Bureau de zone du Liban	6,0	1,7	4,3	8,45	2 482
Bureau de zone de la République arabe syrienne	5,7	1,4	4,3	8,37	1 874
Bureau de zone de Cisjordanie	10,1	2,8	7,3	14,16	2 018
Services du siège à Amman	0,7	0,2	0,5	1,00	160
Services du siège à Gaza	0,2	–	–	0,27	57
Total	70,5	19,2	51,3	100,00	16 410

138. Le Comité a constaté que :

- a) Plus de 40 % des participants avaient bénéficié de la formule de prêt;
- b) Au moins 271 agents de l'UNRWA avaient obtenu plus de cinq prêts, trois d'entre eux en ayant obtenu chacun 12. Ces participants étaient en poste aux bureaux de zone du Liban et de Gaza;
- c) Avant le 31 août 2002, les dettes contractées par les participants hors de leur lieu d'affectation n'entraient pas en ligne de compte pour l'approbation des demandes de prêt.

139. Le Comité a noté aussi que :

- a) En accordant de tels prêts, la Caisse de prévoyance risquait de faillir à sa mission première;
- b) Depuis le lancement de la formule de prêt, la Caisse avait renoncé à quelque 31,8 millions de dollars de revenus potentiels, étant donné que les sommes prêtées ne lui rapportaient rien. Les pertes de revenus ont été calculées en appliquant, pour chaque année, le taux moyen de rendement des placements à l'encours des prêts;
- c) La Caisse de prévoyance était exonérée d'impôts en vertu des privilèges que lui accordaient les pays hôtes. En accordant de multiples prêts aux participants alors qu'il existait localement d'autres possibilités de crédit, la Caisse de prévoyance s'exposait à ce que son privilège fiscal soit contesté.

140. Le Comité a constaté que le contrôle de l'emploi des prêts était inadéquat, ne permettant pas de déterminer si les sommes prêtées étaient effectivement utilisées aux fins prévues. L'inefficacité du contrôle entraînait le risque que des participants détournent les sommes prêtées de l'objet indiqué dans leur demande de prêt. La Caisse de prévoyance a informé le Comité que lorsqu'elle le pouvait, elle vérifiait l'emploi des fonds prêtés.

141. L'UNRWA et la Caisse de prévoyance ont accepté la recommandation du Comité tendant à ce que la Caisse vérifie que tous les prêts qu'elle accorde servent effectivement aux fins indiquées dans les demandes de prêt.

142. L'UNRWA a informé le Comité qu'il avait institué des procédures plus rigoureuses et modifié les formules de demandes de prêt afin d'obtenir les pièces justificatives nécessaires. Il a indiqué aussi que des réunions d'information et d'initiation avaient lieu régulièrement et que les systèmes de gestion financière et de

gestion des ressources humaines étaient largement utilisés pour les vérifications et contrôles que nécessitait le suivi des prêts.

Calcul des soldes moyens

143. La Caisse de prévoyance affiche mensuellement le taux de rendement de ses placements. Elle majore de ce taux le solde moyen acquis à chaque participant au titre de ses droits sur les avoirs de la Caisse. Le taux de rendement des placements est calculé sur la base des revenus du placement des fonds disponibles. Les fonds disponibles ne comprennent ni les cotisations, ni les remboursements de prêts encaissés pendant le mois qui, n'ayant pas été placés, n'ont rien rapporté.

144. Le Comité a constaté que pour le calcul des soldes moyens acquis aux participants, la Caisse de prévoyance n'incluait pas dans les fonds disponibles les cotisations encaissées pendant le mois, mais y incluait en revanche les remboursements de prêts. Ce mode de calcul est incorrect, étant donné que les remboursements de prêts, n'ayant rapporté aucun revenu pendant le mois courant, ne devraient pas être majorés pour ce mois du taux de rendement des placements.

145. Le Comité recommande à l'UNRWA d'instituer une méthode correcte de calcul des soldes moyens acquis aux participants.

4. Comité de l'audit et des inspections

146. L'UNRWA s'est doté en 1998 d'un comité de l'audit et des inspections; le Commissaire général a approuvé les minutes de la première réunion de ce comité, tenue le 29 novembre de la même année. La directive d'organisation 24 régit les travaux du Comité de l'audit et des inspections.

147. Le Comité a constaté que la directive d'organisation 24 définissait clairement les attributions du Comité de l'audit et des inspections, à savoir :

- a) Veiller à l'indépendance de la fonction d'audit interne de l'Office;
- b) Contrôler la validité des plans d'audit et évaluer la portée et, plus généralement, l'efficacité des activités des services d'audit interne, et signaler les domaines dans lesquels l'Office pourrait avoir avantage à procéder à un audit;
- c) Examiner les rapports du Bureau de l'audit et ceux des vérificateurs externes, évaluer l'impact des constatations y figurant sur les politiques en vigueur et les systèmes et procédures en place, et suivre la mise en œuvre par les bureaux concernés des recommandations formulées dans ces rapports;
- d) Rendre compte périodiquement au Commissaire général du déroulement des audits en cours et des mesures prises par les bureaux de l'Office pour appliquer les recommandations les concernant;
- e) Entreprendre toutes tâches connexes que le Commissaire général peut lui confier.

Composition

148. Outre les membres énumérés dans le tableau II.7, peuvent participer aux travaux du Comité d'autres directeurs, lorsqu'il y a lieu, et d'autres fonctionnaires invités par le Président. Les membres du Comité de l'audit et des inspections sont

tous de hauts fonctionnaires de l'UNRWA qui prennent part aux décisions de l'Office.

Tableau II.7

Membres du Comité de l'audit et des inspections

<i>Titre</i>	<i>Fonction</i>
Commissaire général adjoint	Président
Conseiller juridique	Membre
Directeur, Bureau du Commissaire général	Membre
Directeur, Administration et ressources humaines	Membre
Contrôleur	Membre
Directeur, Département de l'audit	Secrétaire

149. Le Comité estime que la nomination de membres externes enrichirait le fonds de compétences et connaissances spécialisées dont dispose le Comité de l'audit et des inspections. En outre, la présence de membres externes pourrait contribuer à la transparence des activités de l'UNRWA.

150. Le Comité recommande à l'UNRWA d'envisager d'inclure des membres externes dans la composition de son Comité de l'audit et des inspections.

151. L'UNRWA a informé le Comité que le Comité de l'audit et des inspections examinerait cette recommandation et ferait lui-même des recommandations au Commissaire général sur la suite à y donner.

Suivi des audits

152. Le Comité a noté que selon la directive d'organisation 24, le Département de l'audit et des inspections devait soumettre tous les six mois au Comité de l'audit et des inspections un rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Département et des auditeurs externes. Si les informations fournies par les services concernés sont incomplètes ou dénotent des défaillances dans la mise en œuvre des recommandations d'audit, le Département doit le signaler au Comité de l'audit et des inspections. Le Comité fait alors des recommandations au Commissaire général sur les mesures que doivent prendre le Département de l'audit et des inspections et les départements défaillants. Le Département informe le Comité de l'audit et des inspections des directives données comme suite à ses recommandations, mais aucun moyen n'a été mis en place pour en contrôler l'application.

153. Mis à part le rapport du Comité des commissaires aux comptes, les rapports établis à la suite d'autres études ou évaluations ne sont pas communiqués au Département de l'audit et des inspections. Ces rapports ne sont pas non plus soumis à l'examen du Comité de l'audit et des inspections. Eu égard au mandat du Comité et aux attributions du Département, le Comité des commissaires aux comptes estime que tous les rapports d'audit et d'évaluation devraient leur être soumis pour examen, contrôle et évaluation.

154. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'en décembre 2003, le Département avait fait figurer dans son rapport au Comité de l'audit et des inspections des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans des rapports d'audit interne et de celles formulées par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Le Comité a noté aussi que le Département s'était appliqué plus énergiquement à contrôler la mise en œuvre de ses propres recommandations.

155. Le Comité recommande à l'UNRWA de compléter le descriptif des attributions du Département de l'audit et des inspections et le mandat du Comité de l'audit et des inspections en y incluant l'examen des rapports de tous les auditeurs et équipes d'évaluation, ainsi que le contrôle de l'application des recommandations qui y figurent.

Examen des états financiers

156. Le Comité a constaté que l'examen des états financiers de l'UNRWA ne figurait pas parmi les attributions du Comité de l'audit et des inspections. Cet examen pourrait porter sur :

- a) Le respect des règles internes et des normes comptables;
- b) Le règlement de tout problème important ou inhabituel de comptabilité ou d'audit signalé par l'Administration ou les auditeurs internes ou externes;
- c) La nature de tout ajustement important des états financiers proposé par l'administration et/ou les auditeurs internes;
- d) Les informations devant accompagner les états financiers biennaux;
- e) La nature et l'impact de toute modification importante des conventions comptables intervenue dans le courant de l'exercice biennal;
- f) Les raisons des variations importantes que font apparaître les états financiers (comparaison entre l'exercice considéré et les exercices précédents);
- g) Les circonstances ou événements inhabituels que reflètent les états financiers;
- h) Les engagements ou les charges éventuelles inhabituels ou importants;
- i) Les opérations importantes qui ne font pas normalement partie des activités de l'Office.

157. Le Comité considère qu'un tel examen serait utile à l'UNRWA, en aidant celui-ci, à un stade beaucoup plus précoce du processus redditionnel, de repérer les insuffisances de la présentation ou de la teneur des états financiers et d'apporter à ceux-ci les modifications ou améliorations voulues.

158. L'UNRWA a accepté la recommandation du comité tendant à ce qu'il envisage d'inclure l'examen de la présentation et de la teneur des états financiers de l'Office dans le mandat de son Comité de l'audit et des inspections.

5. Département de l'audit et des inspections

159. Le Comité a constaté avec satisfaction que l'Office avait appliqué toutes les recommandations formulées aux paragraphes 66 à 104 de son précédent rapport², qui concernaient le Département de l'audit et des inspections.

160. Bien que les effectifs du Département de l'audit et des inspections aient été remaniés, il s'est acquitté de plus de 73 % des missions d'audit prévues pour l'exercice biennal 2002-2003 (17 sur les 23 prévues). Il a en outre exécuté 15 missions ponctuelles : c'est la principale raison pour laquelle il n'a pas été en mesure de mener à bien l'ensemble des missions qui lui avaient été confiées. Celles qui restent en suspens reçoivent actuellement son attention.

Application des recommandations du Département de l'audit et des inspections

161. Comme le montre le tableau II.8, le Département de l'audit et des inspections a formulé 309 recommandations au cours de l'exercice biennal : 240 ont été acceptées sans réserve, 21 acceptées en partie, 40 rejetées; aucune décision n'a encore été prise au sujet des huit autres.

Tableau II.8

État récapitulatif des recommandations du Département de l'audit et des inspections

Année	Acceptées		Rejetées	Attente d'une décision	Total	Appliquées		Total
	Sans réserve	En partie				Intégralement	En partie	
2002	133	16	32	6	187	3	1	4
2003	107	5	8	2	122	34	22	56
Total	240	21	40	8	309	37	23	60

162. Les recommandations en question ont été appliquées avec lenteur : en effet, seules 23 % de celles qui avaient été acceptées ont été appliquées intégralement ou en partie. Selon le Département de l'audit et des inspections, le faible taux d'application enregistré en 2002-2003 tient à ce qu'un grand nombre d'entre elles ont été formulées tard dans l'année.

Automatisation de l'Office

163. Le Comité a noté que dans le passé, le Département de l'audit et des inspections consignait les résultats de ses travaux principalement sur papier, mais qu'il s'employait désormais à établir des dossiers sous forme électronique. En outre, il a entrepris de mettre à jour le répertoire commun créé pour archiver ses documents de travail et il évalue actuellement divers logiciels de vérification des comptes.

6. Examens par des tierces parties

164. L'Office a été soumis à des vérifications et à des examens effectués par :

- a) Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, conformément au Règlement financier de l'Organisation;
- b) Le Département de l'audit et des inspections, en application de la directive 14 de l'Office;
- c) Plusieurs pays donateurs, en application d'accords passés avec eux.

165. En rapport avec l'alinéa c) ci-dessus, le Comité a noté que neuf examens ou évaluations avaient été réalisés par des donateurs, dont la liste figure ci-après :

- a) Évaluation des besoins aux fins de la remise en état des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement pour le camp de Djénine, suivie d'une évaluation des besoins immédiats aux fins de la remise en état de réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement dans d'autres camps de Cisjordanie, toutes deux réalisées en 2003 par un consultant de l'Organisation mondiale de la santé;
- b) Évaluation des services de santé maternelle et de détection précoce des malformations congénitales, réalisée en 2003 par un consultant du United States Centers for Disease Control and Prevention;
- c) Évaluation générale du programme d'éducation et de formation technique et professionnelle, réalisée en août 2003 par un consultant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- d) Rapport sur l'enquête initiale menée en juin 2003 auprès des étudiants par l'équipe d'évaluation de l'appui à l'éducation du Département du développement international;
- e) Entretiens avec de hauts responsables, menés en septembre 2003 par un consultant du Département du développement international;
- f) Rapport de la visite d'évaluation effectuée en novembre 2002 par un consultant du Département du développement international;
- g) Rapport sur l'étude d'impact initial (phase 1) menée en février 2003 par l'Équipe d'évaluation et d'appui à l'éducation du Département du développement international;
- h) Examen visant à mesurer la qualité de l'enseignement dans les écoles de l'Office en arabe, en anglais, en mathématiques et en sciences, sous la direction d'une Équipe de services de consultants du Département du développement international (novembre 2003);
- i) Aspects administratifs de la réforme entreprise par l'Office (étude menée par EuropeAid Office de coopération en 2002 et 2003).

166. Dans sa résolution 52/220, du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a approuvé les commentaires et recommandations formulées par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999⁴ et souscrit à la

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 7 (A/52/7/Rev.1).*

recommandation selon laquelle tout accord concernant la vérification des comptes par une tierce partie devrait obtenir le consentement préalable des organes délibérants compétents (voir A/48/587).

167. Compte tenu de cette position, le Comité a examiné le mandat spécifique en vertu duquel un certain nombre d'évaluations avaient été menées par des tierces parties au nom de donateurs. Il a noté avec satisfaction que l'Office avait pris fermement position contre la conclusion avec des donateurs d'accords autorisant la vérification des comptes par des tierces parties. Les examens effectués par des tierces parties ont donc été de nature technique et il ne semble pas qu'ils aient empiété sur le mandat des vérificateurs externes.

168. Cependant, le Comité a noté que l'Office n'appliquait pas de procédure consignée par écrit pour le traitement des demandes et des accords relatifs aux examens menés par des tierces parties. De ce fait, on peut donc craindre que la pratique de l'Office ne soit pas reconduite dans le futur, voire que certains donateurs en ignorent l'existence.

169. Le mandat des vérificateurs externes de l'Office, les membres du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, est étendu. Ils sont notamment habilités à procéder à des vérifications et à des examens portant sur l'administration en général et sur l'efficacité du fonctionnement de l'Office. Ledit mandat est défini à l'article VII du Règlement financier de l'ONU, ainsi qu'en son annexe. Il est à craindre que certains des examens effectués par des tierces parties fassent double emploi avec les travaux du Comité des commissaires aux comptes. La pratique actuelle n'encourage pas les consultations avec le Comité des commissaires aux comptes préalablement à la conclusion avec l'Office d'accords autorisant les donateurs à effectuer des examens.

170. Le Comité recommande que l'Office instaure, sur la base de critères déterminés au préalable, un mécanisme officiel d'évaluation des demandes émanant de tierces parties désireuses de procéder à des vérifications et à des examens, en consultation avec d'autres organismes de l'ONU, afin que soient mises en application des pratiques cohérentes. Le Comité des Commissaires aux comptes devrait être consulté lorsqu'il y a lieu de craindre que l'examen sollicité n'empiète sur son mandat et la position de l'Assemblée générale au sujet des accords relatifs aux vérifications effectuées par des tierces parties devrait être respectée.

171. L'Office a informé le Comité qu'il examinerait plus avant cette recommandation au cours de la réunion du Comité de l'audit et des inspections et solliciterait l'avis d'autres organismes de l'ONU.

7. Gestion des ressources humaines

172. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Office comptait 23 546 postes permanents (contre 23 266 en 2000-2001) et 2 076 postes vacants (contre 1 213 en 2000-2001), soit 9 %. Plus de 70 % du personnel international de l'Office était affecté à l'un des deux sièges (Gaza et Amman) ou au bureau de Cisjordanie. Plus de 75 % du personnel local de l'Office était affecté aux bureaux de Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jordanie.

173. Les dépenses de personnel, d'un montant de 517,4 millions de dollars, ont constitué plus de 63 % du montant total des dépenses engagées pendant l'exercice

biennal considéré (à l'exclusion des dépenses afférentes aux programmes de microfinancement et de crédit aux microentreprises) – en 2000-2001, elles avaient atteint 446,7 millions de dollars (64 % du total). Les dépenses afférentes au personnel local constituaient 93 % du montant total des dépenses de personnel.

Postes vacants

174. Le budget de l'Office prévoyait un pourcentage de postes vacants de 2 % pour l'ensemble du personnel local et de 5,5 % et 3,8 %, respectivement, parmi les postes d'administrateur et d'agent des services généraux. En décembre 2003, on dénombrait 891 postes d'agent local vacants, soit un taux de vacance de postes de 3,6 %. La situation s'était donc améliorée par rapport à l'exercice biennal précédent, où l'on dénombrait 1 182 postes vacants à l'Office, soit un taux de vacance de postes de 5,1 %.

175. Les mouvements de personnel ont concerné 10 % du personnel local employé en vertu de la version de 1999 des règles applicables à ce type de personnel. En effet, les conditions de service sont désormais moins attrayantes qu'elles ne l'étaient en vertu de la précédente version. Ce facteur a également influé sur le recrutement et contribué à l'incapacité de l'Office d'attirer de nouvelles recrues et de retenir à son service les membres de son personnel. Afin d'atténuer les effets négatifs de cette situation, l'Office avait l'intention d'obtenir de la part des donateurs des ressources financières afin de faciliter l'alignement et l'intégration des deux versions des règles applicables au personnel local.

176. Une analyse des postes vacants a révélé que 57,9 % d'entre eux (soit 516 postes) relevaient du programme d'éducation. L'Office a expliqué que le Département de l'éducation se préparait pour la nouvelle année scolaire et devait donc faire face à un nombre accru de nominations, de transferts et de démissions. Le taux de vacance de postes pour le reste du personnel local atteignait moins de 2 % en décembre 2003.

177. Le Comité a également noté une amélioration du taux de vacance de postes s'agissant du personnel international, puisqu'il est passé de 27,4 % au cours de l'exercice biennal précédent à 7,9 % pour l'exercice biennal considéré (en octobre 2003, 11 postes vacants sur un total de 140).

Postes vacants de longue date

178. Le Comité a analysé plus en profondeur la nature des postes vacants afin de déterminer depuis quand ils le demeuraient. Cette analyse (qui a pris pour base octobre 2003) a montré que certains postes d'agent recruté sur le plan international ou local étaient vacants depuis très longtemps.

179. Selon les données tirées du Système de gestion des ressources humaines et des états de paie, certains postes étaient vacants depuis 1940, bien que l'Office n'ait commencé à fonctionner qu'en 1949.

180. L'Office a indiqué que la date de 1940 avait été choisie par défaut (pour des raisons techniques) pour tous les postes transférés depuis une base de données tenue à Vienne. À l'époque où ce transfert avait été effectué, les postes en question étaient vacants et n'avaient depuis lors fait l'objet d'aucune décision. L'Office a également indiqué que les administrateurs du personnel recevraient pour instructions de procéder à des vérifications concernant des cas similaires et, selon qu'il

conviendrait, de faire débiter la vacance des postes considérés au 1^{er} janvier 2002 (date du transfert) ou de supprimer les postes dont l'existence ne se justifiait plus.

181. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté d'assurer le suivi des postes vacants, de communiquer des renseignements régulièrement actualisés quant au nombre de ces postes qui ont été pourvus et de s'assurer systématiquement que les postes en question sont bien nécessaires.

182. L'Office a informé le Comité qu'il avait entrepris d'examiner l'ensemble des vacances de postes d'agent local afin de déterminer si les postes vacants de longue date étaient encore nécessaires. Il a également fait savoir qu'il avait amélioré son délai de recrutement, qui est maintenant conforme à celui fixé pour le Secrétariat de l'ONU, à savoir 120 jours.

Planification des successions

183. Le Comité a analysé les informations contenues dans la base de données du Système de gestion des ressources humaines et des états de paie afin de déterminer le nombre de membres du personnel qui prendraient leur retraite au cours des cinq prochaines années. Cette analyse a révélé qu'ils seraient au nombre de 1 738, ce qui représente 7,4 % du personnel local. Il faut y ajouter 26 membres du personnel international, soit 18,6 %.

184. L'Office examine actuellement plusieurs stratégies pour planifier les successions. Les possibilités de rotation des effectifs, de détachement et de mutation sont limitées en raison de la nature des activités de l'Office :

- a) Les zones d'activité sont éparpillées dans la région;
- b) Certains lieux d'affectation connaissent fréquemment des situations d'urgence;
- c) La situation qui prévaut dans la région sur le plan politique et en matière de sécurité limite les mouvements, la mutation et la rotation des effectifs.

185. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté de consigner par écrit sa pratique en matière de planification des successions.

186. L'Office a informé le Comité que, durant l'exercice biennal 2004-2005, il avait l'intention de développer la formation proposée aux membres du personnel et d'en améliorer la qualité, d'accroître les possibilités d'avancement qui leur sont offertes en optimisant le recrutement interne. Dans le même ordre d'idées, le personnel d'encadrement et les responsables seront encouragés à fournir un soutien personnalisé aux membres du personnel et à les guider afin qu'ils se perfectionnent en cours d'emploi. En outre, une nouvelle division responsable de la planification et de la mise en valeur des ressources humaines a vu le jour en mai 2004. Une fois que son personnel aura été nommé et qu'elle sera pleinement opérationnelle, il est prévu que cette division mette en œuvre de façon systématique des programmes de valorisation des ressources humaines et de planification des successions.

Système de suivi du comportement professionnel

Contrats axés sur les résultats

187. L'appréciation du comportement professionnel se fonde sur les activités exécutées et sur les résultats obtenus au cours de la période à l'examen. Cette

évaluation est également effectuée sur la base de la définition d'emploi, même si elle n'a pas été actualisée, et ne tient pas compte de l'évolution des conditions de travail du personnel. L'Office examine actuellement la possibilité d'instaurer un système d'appréciation du comportement professionnel fondé sur les objectifs, ainsi que ses modalités d'application.

Plans de perfectionnement individuel

188. Bien que l'Office propose des activités de formation, il n'existe pas de plan permettant aux employés d'évaluer leurs progrès et le perfectionnement de leurs compétences. Le suivi régulier de l'évolution d'un plan de perfectionnement personnel permettrait à l'employé de mesurer les progrès qu'il a accomplis et à l'organisation de mesurer sa croissance structurelle. Un tel plan devrait fournir le détail des lacunes en matière de compétences révélées par l'évaluation du comportement professionnel. Les plans de perfectionnement individuel devraient non seulement permettre de remédier aux lacunes identifiées, mais aussi avoir une dimension préventive.

189. Le Comité recommande que l'Office envisage d'instaurer des plans de perfectionnement individuel.

190. L'Office a informé le Comité qu'il n'avait pas encore déterminé s'il convenait ou non d'instaurer un système d'évaluation du comportement professionnel fondé sur les objectifs, mais qu'il procéderait rapidement aux étapes préliminaires du réexamen des modalités d'établissement du rapport d'appréciation du comportement professionnel afin qu'il soit possible d'établir des archives et d'en débattre dans une optique qui corresponde aux besoins en matière de formation et facilite l'instauration de plans de perfectionnement individuel. L'Office est également convenu qu'il était nécessaire d'évaluer la formation afin de déterminer quelle était sa contribution à l'évolution et au perfectionnement des membres de son personnel. Il a noté que, en l'absence de formateurs qualifiés, il n'avait pu être procédé à ce type d'évaluation et qu'il prévoyait de recruter un formateur qui serait chargé, entre autres, de cette mission.

Module « Congés » du Système de gestion des ressources humaines et des états de paie

191. En examinant les registres où était consigné le solde des jours de congé, le Comité a noté que chaque bureau utilisait pour les établir un système différent, soit manuel, soit informatisé, soit un mélange des deux. Or, le nouveau Système de gestion des ressources humaines et des états de paie contient un module « Congés ». Bien que l'encadrement ait approuvé ce module, sa mise en œuvre a été retardée. L'Office a déclaré qu'une fois le module « Congés » instauré, les différents systèmes de demande de congés ne seraient plus utilisés. Il a également informé le Comité que la phase initiale de l'expérimentation des éléments du module concernant le congé annuel et le congé de maladie avait été entreprise par la suite.

192. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté d'accélérer la mise en œuvre du module « Congés » du Système de gestion des ressources humaines et des états de paie, par souci de cohérence à tous les niveaux de l'organisation.

8. Formation

193. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les activités de formation menées par l'Office ainsi que les méthodes et procédures qu'il mettait en œuvre pour atteindre ses objectifs dans ce domaine. Cet examen avait pour but de poser un diagnostic au sujet des activités de formation menées au sein de l'organisation et des méthodes et procédures utilisées à cette fin.

194. L'Office a conçu sa propre politique de formation à l'intention du personnel local et international, qui traduit l'importance qu'il y accorde. Elle s'articule autour d'activités planifiées et d'activités ponctuelles. L'Office assure deux types de formation, que l'on peut qualifier de technique et de générale. La formation technique englobe les activités de formation spécifiquement destinées à une unité administrative donnée; l'Office a décentralisé ce type de formation. La formation générale inclut la formation linguistique, ainsi que les stages consacrés à l'encadrement et aux activités connexes. Elle est assurée par le Département de l'administration et des ressources humaines.

195. Le Comité a noté que l'Office n'avait pas établi de rapport officiel au sujet de la formation. Un tel rapport faciliterait la compilation des éléments d'information à des fins de gestion ainsi que la planification de la formation par l'Office. Il devrait inclure une analyse des dépenses liées aux activités de formation et des ratios appropriés afin que puissent être évaluées les activités de formation de l'Office et l'incidence de toute annulation de ces activités.

196. Les dépenses prévues dans le budget au titre de la formation (3 millions de dollars) étaient supérieures de plus de 50 % à celles enregistrées pour l'exercice biennal précédent, mais les dépenses effectives, qui se sont élevées à 1,4 million de dollars (contre 1 million de dollars pour 2000-2001), n'ont représenté que 47 % (contre 49 % en 2000-2001) de ce montant. Les dépenses de formation effectives ont constitué 0,27 % des dépenses de personnel effectives (contre 0,22 % en 2000-2001), qui ont atteint 517,4 millions de dollars.

197. D'après l'Office, ces variations importantes s'expliquent principalement par un financement inadéquat et par les situations d'urgence survenues dans ses zones d'activité. En conséquence, les activités de formation ont dû être reportées ou annulées.

198. L'Office a recours à des consultants internes et externes pour assurer ses activités de formation. Il emploie également une méthode intitulée « Former les formateurs », qui est utilisée à grande échelle pour diffuser des connaissances parmi l'ensemble du personnel. L'Office n'a pas envisagé d'avoir recours à d'autres méthodes de diffusion des connaissances, telles que l'enseignement à distance.

199. En ce qui concerne le suivi et la formation, l'Office a informé le Comité qu'il avait créé un poste de responsable de la formation. Le titulaire de ce poste a pour mission de remédier aux carences observées en matière d'établissement de rapports au sujet de la formation, ainsi que de suivi et d'évaluation de celle-ci.

200. Le Comité recommande que l'Office : a) **établisser périodiquement un rapport contenant le détail de toutes les dépenses afférentes aux activités de formation ainsi qu'une évaluation permettant de déterminer si elles ont satisfait aux objectifs et aux besoins en la matière; b) recueille des informations quant à l'utilisation des techniques d'enseignement à distance.**

201. L'Office a informé le Comité qu'une nouvelle division avait été créée, qui sera responsable de la planification, de l'organisation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités de formation. Il s'agira pour elle de déterminer si les objectifs fixés sont atteints, mais aussi d'évaluer les coûts associés au suivi et de faire en sorte que les ratios appropriés soient analysés. Une analyse des besoins en matière de formation a été réalisée en décembre 2003 et un plan de formation reposant sur les besoins déclarés et sur les compétences requises était en cours d'élaboration. Le programme d'assistance en matière d'éducation est en cours d'examen, l'objectif étant de poursuivre plus avant l'élaboration d'une politique d'assistance en matière d'éducation, mais aussi une politique en matière d'enseignement à distance, voire d'intégrer ces deux politiques.

9. Gestion des actifs

202. Aux paragraphes 31 à 34 de son rapport précédent², le Comité a recommandé que l'Office applique de toute urgence le module « Actifs » du Système de gestion financière dont il avait fait récemment l'acquisition, en vue de remédier aux lacunes observées au niveau de la gestion et du contrôle des immobilisations.

203. Au moment de l'audit, l'Office n'avait pas encore mis en application le module « Actifs » du Système de gestion financière. Il a attribué ce retard aux facteurs suivants :

a) C'était la première fois que l'Office entreprenait de constituer une seule base de données pour l'ensemble de ses actifs;

b) Il était nécessaire d'affiner la présentation des données afin que tous les éléments d'information recueillis auprès des sept lieux d'affectation puissent être harmonisés une fois le module « Actifs » mis en application;

c) En outre, il était difficile de se procurer certains éléments d'information relatifs aux terrains et aux immeubles.

204. Le Comité a également noté que les fonctionnaires de l'Office chargés de l'inspection du matériel devaient procéder à des vérifications concernant un grand nombre d'avoirs dispersés sur une vaste superficie. En outre, le système manuel utilisé pour enregistrer et mettre à jour les cartes d'inventaire et pour les comparer aux cartes indiquant la valeur des différents articles et au grand livre ajoutait à la difficulté de tenir les registres d'inventaire.

205. S'il instaurait un système informatisé de localisation du matériel durable, l'Office pourrait en conserver la trace au moyen de numéros de série affectés par ordinateur. Il pourrait également vérifier l'existence de ce matériel et en déterminer la localisation au moyen de scanners à main. Après avoir mené à bien de telles vérifications, l'Office pourrait entrer les données recueillies dans une base de données centrale pour faciliter l'information de gestion. L'Office pourrait coordonner de tels efforts avec ceux des autres organismes de l'ONU qui ont recours à cette technique.

206. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté de réaliser une étude sur l'utilisation de codes à barres et de scanners à main et sur l'informatisation de la mise à jour des registres qui s'ensuivrait. Le Comité recommande à nouveau à l'Office de mettre en application de toute urgence le module « Actifs » inclus dans le Système de gestion financière.

10. Achats

207. Le Comité a examiné les procédures de passation des marchés appliquées par l'Office en tenant compte des travaux effectués par le Département de l'audit et des inspections dans différents bureaux au cours de l'exercice biennal considéré. Il a noté avec satisfaction que ces politiques et procédures étaient généralement bien conçues et facilitaient le contrôle interne. Le Comité a examiné les délais écoulés entre commande et livraison, puis entre la livraison et le paiement des biens et des services. Il a constaté avec satisfaction que l'Office avait instauré des normes régissant l'acquisition de divers biens et services, ce qui lui permettait d'évaluer l'efficacité des procédures d'approvisionnement. L'Office a également suivi de près les prestations des fournisseurs, et ce pour chaque commande passée.

208. Dans certains cas, les délais entre la commande et la livraison étaient excessifs, s'agissant notamment des produits de base. C'est la raison pour laquelle l'Office passait désormais commande très tôt, ce qui lui permettait en outre d'obtenir les prix les plus avantageux, par exemple en surveillant la tendance du marché mondial de la farine ou du riz, ou encore le calendrier des récoltes.

209. L'Office tenait à jour une base de données sur ses fournisseurs. Avant février 2003, il examinait et actualisait les renseignements dont il disposait au sujet de ceux d'entre eux avec lesquels il traitait régulièrement. Après février 2003, l'Office a procédé à une vérification auprès de tous les fournisseurs dont le nom était inclus dans son système afin de déterminer si l'ensemble des renseignements dont il disposait à leur sujet demeuraient d'actualité, corrects et complets. Une fois cette vérification terminée, en février 2004, l'Office a ôté de la liste des fournisseurs approuvés 139 d'entre eux, avec lesquels il n'avait pas traité depuis plus d'un an.

210. Le Comité recommande que l'Office continue de vérifier régulièrement le contenu de la base de données sur les fournisseurs, afin de s'assurer que les renseignements qui y figurent demeurent d'actualité, corrects et complets.

11. Technologies de l'information et des communications

Stratégie

211. Un plan stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) donne un aperçu des technologies requises pour appuyer et renforcer la politique générale d'une organisation, en indiquant les moyens à mettre en œuvre et les avantages attendus. Le plan stratégique de l'Office en matière de technologies de l'information et des communications avait été approuvé au moment de l'audit.

212. Un plan stratégique TIC doit inclure les éléments suivants :

- a) Buts et objectifs du département des TIC en ce qui concerne les technologies de l'information, et ce pour tous les groupes d'utilisateurs;
- b) Degré d'intégration des activités de l'organisation et des TIC;
- c) Structure et normes des systèmes informatiques et télématiques;
- d) Objet des systèmes informatiques et télématiques;
- e) Services devant être assurés par les systèmes informatiques et télématiques;

- f) Installations utilisées par les systèmes informatiques et télématiques;
- g) Ressources nécessaires.

213. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté d'accélérer la procédure d'approbation du plan stratégique en matière de TIC. L'Office a également accepté d'actualiser son plan de façon continue afin de s'adapter à l'évolution de ses besoins et aux progrès technologiques.

Sécurité

214. Pour assurer la sécurité de l'environnement informatique et télématique, une organisation devrait se doter d'une politique en la matière, ainsi que d'un responsable chargé de la faire appliquer. Les attributions de ce dernier devraient être les suivantes :

- a) Concevoir et appliquer des politiques et des procédures propres à assurer la sécurité des données;
- b) Gérer les logiciels de contrôle d'accès;
- c) Procéder au réexamen régulier des droits d'accès afin de garantir la conformité aux politiques et procédures en matière de sécurité des données;
- d) Identifier les propriétaires d'entités de données afin de préserver leur intégrité;
- e) Assurer le suivi des activités en matière de sécurité et enquêter sur les tentatives de violation de la sécurité.

215. Le Comité a noté que le poste d'administrateur de la sécurité était vacant. En outre, l'Office ne disposait d'aucune politique de sécurité en matière d'informatique et de télématique.

216. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté de recruter un administrateur de la sécurité en matière d'informatique et de télématique et de concevoir une politique appropriée dès que possible. L'Office a également accepté d'élaborer, d'approuver, puis d'actualiser de façon régulière sa politique de sécurité afin que les membres de son personnel disposent de directives concernant son application. L'Office devrait informer l'ensemble de son personnel de la teneur de cette politique, en lui indiquant combien il est important qu'il s'y conforme.

217. L'Office a informé le Comité qu'il avait été procédé au recrutement d'un administrateur de la sécurité et que le candidat retenu entrerait en fonctions en août 2004. Dès son entrée en fonctions, il aurait pour mission prioritaire de concevoir une politique de sécurité en matière d'informatique et de télématique.

Plan antisinistre

218. Un plan antisinistre prend en compte tous les types de sinistres ayant une incidence sur le processus du traitement de l'information et sur les fonctions qui intéressent les utilisateurs. Le plan antisinistre devrait englober les systèmes d'application et prévoir des procédures d'urgence, de traitement de secours et de retour à l'exploitation. Pour assurer l'efficacité du plan et faire en sorte qu'il soit appliqué, il est important que l'ensemble du personnel de l'organisation en ait

connaissance. L'Office devrait en conserver un exemplaire ailleurs que dans ses bureaux.

219. Bien que la plupart des systèmes informatiques et télématiques soient dotés de plans antisinistres individuels, l'Office n'a pas encore conçu de plan d'ensemble qui définisse clairement des procédures propres à réduire les risques d'interruption d'activité en cas de sinistre. Le Comité a également noté que l'Office ne disposait pas de procédures de sauvegarde écrites. En l'absence de plan antisinistre consigné par écrit, approuvé et testé, il est fort à craindre que le fonctionnement et l'entretien du système ne puissent être assurés pendant une période considérable en cas de sinistre. La reprise des activités pourrait s'avérer coûteuse.

220. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté de mettre en application des procédures de sauvegarde adéquates dans le cadre d'un plan antisinistre. Il a également accepté d'élaborer et d'approuver un plan antisinistre global, de le faire connaître à l'ensemble du personnel, de le tester, de le réévaluer et de l'actualiser de façon régulière. Un exemplaire du plan antisinistre devrait être conservé à l'extérieur des bureaux.

Contrôle de l'exécution

221. Une gestion efficace des prestations et des capacités en matière d'informatique et de télématique est la garantie que les moyens adéquats sont toujours disponibles et que la meilleure utilisation en est faite de sorte que les résultats attendus puissent être obtenus. Or, l'Office n'établit pas de rapports de suivi propres à lui permettre de surveiller la qualité des prestations et de gérer au mieux les moyens disponibles. Partant, ses responsables n'ont pas connaissance de l'utilisation qui est faite des processeurs, de la lenteur du temps de réponse ni des statistiques relatives aux erreurs survenues.

222. Le Comité recommande que l'Office envisage de programmer les serveurs afin qu'ils génèrent des rapports de contrôle, ce qui permettrait au personnel d'avoir connaissance de toute erreur survenue ou de toute faiblesse des systèmes informatiques.

Cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique

223. Ainsi que le Comité l'a mentionné aux paragraphes 111 à 116 de son précédent rapport², l'Office n'a pas formulé de directives en ce qui concerne le cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique. Or, en l'absence d'indications sur la marche à suivre en la matière, l'Office ne pourra exercer aucun contrôle sur la conception et la mise en œuvre des nouvelles applications, pas plus qu'il ne pourra procéder aux contrôles requis sur les applications déjà en place.

224. Le cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique doit être structuré de manière à comprendre plusieurs phases à l'issue desquelles on obtienne un produit fini quantifiable. Ces diverses phases doivent inclure, entre autres, l'analyse, la conception, le codage et l'expérimentation des systèmes, l'établissement d'une documentation à leur propos, leur mise en œuvre et la formation du personnel à leur utilisation. L'Office a informé le Comité qu'il s'employait à mettre au point des directives en la matière.

225. Le Comité recommande à nouveau à l'Office de concevoir des directives applicables au cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique, qui

soient consignées par écrit et englobent la conception, l'acquisition, la mise en œuvre et l'entretien de systèmes informatiques et de techniques connexes. L'Office a souscrit à cette recommandation.

226. L'Office a fait savoir au Comité que, s'il n'avait pas officiellement adopté de directives en ce qui concerne le cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique, il appliquait néanmoins les normes industrielles en vigueur pour la conception de systèmes informatiques et le contrôle des modifications qui leur sont apportées.

Contrôle de la qualité

227. Le Comité a noté l'absence de procédures et de politiques de contrôle de la qualité. Les politiques et procédures d'assurance qualité aident le personnel à se conformer aux procédures prescrites et contribuent à faire en sorte que les logiciels soient exempts de défauts de fabrication et répondent aux attentes des utilisateurs.

228. Le Comité recommande que l'Office mette au point et applique des politiques et procédures d'assurance qualité dans le domaine de l'informatique et de la télématique.

229. L'Office a informé le Comité qu'il donnait suite à cette recommandation dans le cadre de l'élaboration en cours de directives concernant le cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique. Elles prévoient une fonction d'audit interne dans le cadre de chaque projet.

Procédures de modification d'urgence

230. Il arrive parfois qu'il soit nécessaire de procéder d'urgence à des modifications pour régler des problèmes affectant les systèmes informatiques tout en permettant au traitement des données essentielles de se poursuivre. Il n'existe pas de procédure consignée par écrit qui indique la marche à suivre pour procéder à de telles modifications. Aucune approbation n'est nécessaire pour procéder à la plupart des modifications d'urgence.

231. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté de : a) mettre en application des procédures garantissant que les modifications d'urgence peuvent être exécutées sans risque de compromettre l'intégrité des systèmes ou de causer des retards superflus dans l'exécution des activités de l'Office; b) de faire en sorte qu'il soit conservé une trace adéquate des procédures appliquées.

232. En mai 2000, l'Office a acquis auprès d'un vendeur la licence d'un logiciel financier et celle du Système de gestion des ressources humaines et des états de paie. Le contrat spécifiait que le projet devait être validé au plus tard le 10 juin 2001. Mais, au moment de l'audit, les deux systèmes avaient été partiellement mis en application sans avoir été officiellement validés ni remis en mains propres à l'Office.

233. L'une des dispositions du contrat de vente prévoyait l'installation, la configuration, l'adaptation, la mise en service et l'entretien de logiciels connexes, ainsi que la fourniture d'autres services. Depuis 2000, l'évolution fréquente des moyens nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes et d'autres problèmes liés à leur mise en œuvre ont constitué un frein à l'exécution du projet,

abouti à l'adjonction de deux additifs au contrat original et entraîné des retards et des frais supplémentaires importants.

234. Les modules suivants n'ont pas été installés : a) gestion des congés; b) recrutement; c) notation et interface organigramme; d) actifs immobilisés. L'Office a informé le Comité qu'il prévoyait de terminer la mise en place du nouveau Système de gestion financière d'ici à juin ou juillet 2004.

235. À l'origine, le montant maximal du contrat d'élaboration d'un système logiciel financier et d'un logiciel de gestion des ressources humaines et des états de paie avait été fixé à 1 091 915 dollars. Un montant de 206 910 dollars est venu s'y ajouter au titre des deux additifs, chiffrés respectivement à 181 890 dollars et à 25 020 dollars. Au 31 août 2003, un montant total de 1 264 876 dollars avait été versé au vendeur.

236. Le Comité a analysé les problèmes et les difficultés auxquels se heurtait l'Office et qui étaient à l'origine du retard enregistré dans l'application du nouveau système. Il reconnaît que si l'Office pouvait exercer une influence sur certains de ces facteurs, d'autres échappaient à son contrôle. Par exemple, les difficultés politiques et des problèmes de sécurité inattendus (la deuxième Intifada et la guerre en Iraq), ont entraîné l'application de restrictions draconiennes aux déplacements, des difficultés d'obtention des visas, l'évacuation de membres de son personnel et une mobilité limitée de ce dernier et de celui du vendeur. Partant, la gestion de l'exécution du projet a dû être transférée de Gaza à Amman. S'agissant des facteurs sur lesquels l'Office aurait pu exercer un contrôle, le Comité a attribué le retard enregistré au fait que l'Office ne s'était pas doté d'une stratégie en bonne et due forme en matière d'informatique et de télématique, ni de directives appropriées s'agissant du cycle de gestion et de contrôle des projets d'informatique.

12. Fraude et questions connexes

Prévention de la fraude

237. Au paragraphe 121 de son précédent rapport², le Comité avait recommandé que l'Office « élabore son propre plan de prévention de la fraude, en prenant notamment des initiatives de sensibilisation à la fraude ». L'Office a mis la dernière touche à ce plan et s'est engagé à le mettre en application au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Cas de fraude et de fraude présumée

238. Le Comité a noté que les derniers éléments d'information relatifs aux cas de fraude et de fraude présumée n'étaient pas faciles à obtenir auprès du Département de l'audit et des inspections du fait qu'ils n'étaient pas portés à son attention en temps voulu.

239. Suivant la recommandation du Comité, l'Office a accepté de porter tous les cas de fraude et de fraude présumée à l'attention du Département de l'audit et des inspections en temps voulu et d'obtenir de ce dernier qu'il tienne à jour une base de données relative à ces questions dans le cadre du plan de prévention de la fraude de l'Office.

240. Conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a porté à l'attention du Comité sept

cas de fraude et de fraude présumée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ces derniers ne sont peut-être pas représentatifs de l'ensemble des cas de fraude survenus à l'échelle du système, dont certains sont actuellement examinés par d'autres bureaux, unités administratives ou organes de contrôle.

241. L'Administration a informé le Comité que les trois cas dont il était fait état aux alinéas b) et d) ci-après n'avaient pas entraîné de pertes pour l'Office. Le montant des pertes éventuelles imputables au cas dont il était fait état à l'alinéa e) n'avait pas encore été déterminé par l'Administration, car l'affaire était encore en instance :

a) Un membre du personnel a utilisé à des fins illicites du matériel de l'Office en installant l'un de ses téléphones dans un bureau de télécommunications de nature commerciale à son propre profit. Le coût de ce détournement a été chiffré à 803 dollars;

b) Dans deux cas, l'Office s'est rendu compte que des membres du personnel détournaient des coupons de rationnement. L'un d'entre eux a reconnu les faits et a été suspendu. L'enquête se poursuit au sujet du deuxième cas;

c) Un distributeur de fournitures médicales a tenté de manipuler à son profit des demandes de remboursement en falsifiant les documents en question et en imitant la signature du patient afin de détourner des fonds appartenant à l'Office. Les demandes de remboursement frauduleuses atteignaient un montant de 180 dollars. L'Office a immédiatement rayé ce distributeur de la liste approuvée des fournisseurs et engagé une procédure de recouvrement;

d) Un membre du personnel s'est servi de sa position au sein de l'Office pour extorquer de l'argent à un client potentiel du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises;

e) Un membre du personnel s'est servi de sa position pour solliciter et recevoir des sommes d'argent de la part du bénéficiaire d'une aide aux personnes en difficulté qui faisait partie des personnes dont il s'occupait. L'enquête se poursuit;

f) L'Office a acheté un châssis de camion porteur dans le cadre d'une activité de formation, mais lorsque l'article en question lui a été livré depuis la zone d'exportation franche, il s'est avéré qu'il était différent de celui qui avait été commandé. L'Office a recouvré un montant de 8 475 dollars auprès du membre du personnel responsable.

242. L'Administration a informé le Comité qu'il avait été procédé à des contrôles afin d'empêcher que de tels cas se reproduisent. Chaque fois que cela avait été possible, des mesures avaient été prises à l'encontre des membres du personnel coupables de fraudes.

D. Remerciements

243. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Commissaire général de l'Office ainsi que ses collaborateurs et les membres du personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve. Il les a d'autant plus appréciés qu'il a dû travailler depuis Amman dans des circonstances particulièrement éprouvantes provoquées par la crise du Moyen-Orient.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001^a

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée^a</i>	<i>En cours de mise en œuvre^a</i>	<i>Non mise en œuvre^a</i>	Total	<i>Paragraphes du présent rapport</i>
Normes comptables du système des Nations Unies	par. 20			1	par. 18
Présentation des états financiers			par. 24 et 26	2	par. 30 à 32
Indemnités versées à la cessation de services			par. 30	1	par. 49 à 51
Gestion des avoirs		par. 34		1	par. 202 à 206
Engagements non réglés	par. 38			1	par. 48
Sommes à recevoir		par. 41, 43 et 45		3	par. 43 et 44
Gestion de la trésorerie	par. 50		par. 53	2	par. 35 et 36
Sièges de l'Office			par. 61	1	
Ressources humaines		par. 65		1	
Audit interne	par. 70, 73, 76, 78, 82, 90, 92, 97, 101 et 103			10	par. 159
Technologies de l'information et des communications	par. 110	par. 106 et 115		3	par. 223 à 225
Cas de fraude et de fraude présumée		par. 121		1	par. 237 à 239
Total (nombre)	14	8	5	27	
Total (pourcentage)	52	30	18	100	

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 5C* et rectificatif (A/57/5/Add.3 et Corr.1), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, numérotés de 1 à 7, ainsi que les notes y relatives. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Commissaire général. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Commissaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2003, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables de l'Office énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'Office.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Chapitre IV

Certificat attestant l'exactitude des états financiers

Le 1^{er} mars 2004

Conformément aux articles 11.4 et 12.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et le Proche-Orient pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.

Je certifie que toutes les opérations ont été dûment inscrites dans les registres comptables et indiquées dans les comptes financiers et dans les états financiers ci-joints, dont je certifie l'exactitude.

Le Contrôleur,
Siège de l'Office à Gaza
(*Signé*) Ramadan **Al Omari**

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2003

A. États financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : exercice biennal clos le 31 décembre 2003

État 1

Recettes, dépenses et variation du fonds de roulement et des soldes des fonds (exercice 2002-2003)

(En dollars des États-Unis)

Exercice 2000-2001 : ensemble des fonds ^a	Fonds du budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^f	Total général	
	Note	Contributions en espèces	Contributions en mature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b				Total
Recettes										
<i>Contributions</i>										
565 224 259	Gouvernements	415 485 600	18 658 051	434 143 651	154 940 125	13 257 637	168 197 762	602 341 413	–	602 341 413
174 616 916	Organisations intergouverne- mentales	136 157 865	9 743 106	145 900 971	14 578 049	3 311 944	17 889 993	163 790 964	–	163 790 964
28 397 349	Organismes des Nations Unies	29 829 418	1 375 171	31 204 589	1 129 360	95 998	1 225 358	32 429 947	–	32 429 947
1 857 653	Organisations non gouvernementales	5 433	1 414 493	1 419 926	20 489 957	435 852	20 925 809	22 345 735	–	22 345 735
1 626 403	Autres sources	6 160 286	912 706	1 072 992	1 257 283	123 000	1 380 283	2 453 275	–	2 453 275
771 722 580	Total des contributions^c	581 638 602	32 103 527	613 742 129	192 394 774	17 224 431	209 619 205	823 361 334	–	823 361 334
<i>Autres recettes</i>										
7 243 451	Recettes accessoires	7 3 862 663	–	3 862 663	1 478 364	288 276	1 766 640	5 629 303	2 071 150	7 700 453
(4 467 590)	Gains/(pertes) de change	8 16 974 488	–	16 974 488	–	(134)	(134)	16 974 354	(2 613)	16 971 741
2 775 861	Total des autres recettes	20 837 150	–	20 837 150	1 478 364	288 142	1 766 506	22 603 657	2 068 537	24 672 194
774 498 441	Total des recettes	602 475 752	32 103 527	634 579 279	193 873 139	17 512 573	211 385 711	845 964 991	2 068 537	848 033 528
(703 330 612)	Dépenses^d	(565 458 466)	(36 207 104)	(601 665 571)	(184 962 416)	(33 926 937)	(218 889 353)	(820 554 923)	(4 043 985)	(824 598 908)
71 167 829	Excédent (déficit)	37 017 286	(4 103 577)	32 913 709	8 910 723	(16 414 364)	(7 503 641)	25 410 068	(1 975 448)	23 434 620

Exercice 2000-2001 : ensemble des fonds ^a	Note	Fonds du budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^f	Total général
		Contributions en espèces	Contributions en mature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b	Total			
Ajustements sur exercices antérieurs ^e	17	(3 884 963)	(60 855)	(3 945 818)	(272 793)	(593 642)	(866 435)	(4 812 253)	17 362	(4 794 891)
Excédent (déficit) net		33 132 323	(4 164 432)	28 967 891	8 637 930	(17 008 006)	(8 370 076)	20 597 815	(1 958 086)	18 639 729
Soldes en début d'exercice	2 p	9 121 571	8 702 950	17 824 521	49 045 006	32 524 227	81 569 233	99 393 754	(846 094)	98 547 660
Somme virée à la réserve pour pertes de change	18	(10 000 000)	–	(10 000 000)	–	–	–	(10 000 000)	–	(10 000 000)
Encaisse du Fonds de roulement en fin d'exercice		32 253 893		32 253 893			–	32 253 893	–	32 253 893
Soldes des fonds en fin d'exercice			4 538 519	4 538 519	57 682 936	15 121 905	72 804 841	77 343 359	–	77 343 359
Bénéfices non distribués				–		394 316	394 316	394 316	(2 804 180)	(2 409 864)

^a Voir note 2 (Modification des conventions comptables).

^b Voir état 6.

^c Voir appendice 4.

^d Voir appendices 1, 2 et 3.

^e Voir état 5.

^f Voir les états financiers du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

État 2

Actif et passif au 31 décembre 2003

(En dollars des États-Unis)

Au 31 décembre 2001 (ensemble des fonds) ^a	Note	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^c	Total général		
		Contributions en espèces	Contributions en mature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b	Total					
Actif												
56 456 214		Encaisse et comptes à vue	9	50 331 739	3 274 581	53 606 319	57 553 949	23 075 192	80 629 140	134 235 459	6 324 601	140 560 060
128 836 947		Comptes débiteurs (montant net, créances irrécouvrables déduites)	10	26 779 683	1 209	26 780 892	29 765 103	12 841 143	42 606 246	69 387 138	3 901 481	73 288 619
1 192 499		Charges payées d'avance et avances aux fournisseurs		3 193 410	1 596 328	4 789 738	1 594 290	22 905	1 617 195	6 406 933	334	6 407 267
2 085 178		Stocks des unités de production	11	878 373	–	878 373	–	–	–	878 373	–	878 373
–		À recevoir du PMCM*		26 545	–	26 545	–	–	–	26 545	(26 547)	(2)
7 065 038		Travaux de construction en cours		7 889 755	–	7 889 755	–	–	–	7 889 755	–	7 889 755
309 980 276		Terrains et bâtiments et immobilisations du PMCM*	12	354 498 404	–	354 498 404	–	–	–	354 498 404	171 309	354 669 713
505 616 152		Total de l'actif		443 597 908	4 872 118	448 470 026	88 913 342	35 939 239	124 852 581	573 322 607	10 371 178	583 693 785
Passif												
20 632 135		Comptes créditeurs	15	15 509 887	333 599	15 843 486	1 728 913	6 235 827	7 964 740	23 808 226	43 932	23 852 158
53 225 329		Réserve pour engagements budgétaires non réglés	16	17 191 580	–	17 191 580	29 501 436	12 418 857	41 920 293	59 111 873	–	59 111 873
(505 637)		Sommes dues à la Caisse de prévoyance du personnel local	13	3 150 069	–	3 150 069	–	–	–	3 150 069	–	3 150 069
2 572 200		Recettes perçues d'avance		3 104 320	–	3 104 320	57	–	57	3 104 378	–	3 104 378
75 924 027		Total du passif		38 955 856	333 599	39 289 455	31 230 406	18 654 684	49 885 090	89 174 545	43 932	89 218 477
Réserves												
9 121 571		Fonds de roulement		32 253 893	–	32 253 893	–	–	–	32 253 893	–	32 253 893
90 110 352		Soldes des fonds		–	4 538 519	4 538 519	57 682 936	15 121 905	72 804 841	77 343 359	–	77 343 359

Au 31 décembre 2001 (ensemble des fonds) ^a	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Ensemble des fonds	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises ^c	Total général	
	Note	Contributions en espèces	Contributions en mature	Total	Appels d'urgence	Projets ^b				Total
- Réserve pour pertes de change	18	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-	10 000 000	-	10 000 000
7 065 038 Fonds d'équipement afférents aux travaux de construction en cours		7 889 755	-	7 889 755	-	-	-	7 889 755	-	7 889 755
309 980 276 Fonds d'équipement afférents aux terrains et bâtiments		354 498 404	-	354 498 404	-	-	-	354 498 404	-	354 498 404
(684 263) Bénéfices non distribués (PFR** et PMCM*)		-	-	-	-	394 316	394 316	394 316	(2 804 180)	(409 864)
14 099 150 Réserves accumulées (PFR** et PMCM*)		-	-	-	-	1 768 335	1 768 335	1 768 335	13 131 426	14 899 761
Total du passif et des réserves		443 597 908	4 872 118	448 470 026	88 913 342	35 939 239	124 852 581	573 322 607	10 371 178	583 693 785

* PMCM : Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

** PFR : Programme de formation de revenus.

^a Voir note 2 (Modification des conventions comptables).

^b Voir état 7.

^c Voir les états financiers du programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises (PMCM).

État 3

Flux de trésorerie (exercice 2002-2003)

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>		<i>Exercice biennal 2002-2003</i>
Flux de trésorerie se rapportant aux activités de fonctionnement :		
46 873 369	Excédent (déficit) provenant des activités de fonctionnement	23 434 620
(28 349 888)	À ajouter : diminution des comptes débiteurs, déduction faite des créances irrécouvrables	55 548 328
(791 048)	(À déduire) : augmentation des charges payées d'avance et des avances aux fournisseurs	(5 214 768)
(69 627)	À ajouter : diminution des stocks des unités de production	1 206 805
8 596 443	À ajouter : augmentation des comptes créditeurs	3 220 023
3 408 238	À ajouter : accroissement de la réserve pour engagements budgétaires non réglés	5 886 544
(2 914 783)	(À déduire) : intérêts créditeurs	(4 412 778)
1 892 968	À ajouter : intérêts virés aux projets	871 133
4 467 590	(À déduire) : gains/(pertes) de change	(16 971 741)
33 113 262	Montant net des disponibilités provenant des activités de fonctionnement	63 568 165
Flux de trésorerie se rapportant aux activités de financement :		
327 628	À ajouter : accroissement de la réserve accumulée (PFR* et PMCM**)	800 611
2 278 467	À ajouter : augmentation des sommes dues à la Caisse de prévoyance du personnel local	3 655 706
(9 427 800)	À ajouter : augmentation des recettes perçues d'avance	532 178
–	À ajouter : diminution des sommes dues par le PMCM**	2
2 914 783	À ajouter : intérêts créditeurs	4 412 778
(1 892 968)	(À déduire) : intérêts virés aux projets	(871 133)
2 296 574	À ajouter : gains/(pertes) de change réalisé(e)s	10 867 723
(3 503 316)	Montant net des disponibilités provenant des activités de financement	19 397 864
Effet des variations sur le montant des disponibilités :		
2 655 617	Gains/(pertes) de change non réalisé(e)s	(4 794 891)
(6 764 164)	Ajustements sur exercices antérieurs	6 104 018
(39 050)	Reclassement des soldes des fonds	(171 311)
(4 147 597)	Montant net des disponibilités provenant de sources diverses	1 137 817
25 462 349	Augmentation (diminution) nette des disponibilités	84 103 846

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>		<i>Exercice biennal 2002-2003</i>	
30 993 865	Disponibilités au 1 ^{er} janvier 2002	56 456 214	
56 456 214	Disponibilités au 31 décembre 2003	140 560 060	
25 462 349	Augmentation nette de l'encaisse et des disponibilités	84 103 846	

* PFR : Programme de formation de revenus.

** PMCM : Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

Budget et dépenses de l'exercice 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

	Budget			Dépenses		
	En espèces	En nature	Total	En espèces	En nature	Total
Fonds inscrits au budget ordinaire						
<i>Programme d'éducation</i>						
Planification et gestion de l'enseignement	13 474 000	960 000	14 434 000	11 754 281	434 609	12 188 890
Enseignement primaire	187 047 000	28 000	187 075 000	192 129 275	2 260 893	194 390 168
Enseignement primaire supérieur	116 930 000	43 000	116 973 000	121 575 499	972 939	122 548 437
Enseignement secondaire	3 362 000	–	3 362 000	2 885 460	–	2 885 460
Enseignement professionnel et technique	26 908 000	370 000	27 278 000	26 033 626	210 437	26 244 064
Formation initiale des enseignants	2 199 000	–	2 199 000	1 877 280	–	1 877 280
Total (programme d'éducation)	349 920 000	1 401 000	351 321 000	356 255 420	3 878 878	360 134 299
<i>Programmes de santé</i>						
Gestion du programme	5 691 000	388 000	6 079 000	4 944 238	610 950	5 555 188
Services médicaux	83 552 000	2 335 000	85 887 000	75 379 999	3 076 990	78 456 989
Hygiène du milieu	17 813 000	138 000	17 951 000	15 522 303	1 262	15 523 565
Nutrition et compléments alimentaires	13 000	8 714 000	8 727 000	11 836	5 503 849	5 515 685
Programme spécial d'hygiène du milieu, à Gaza	929 000	–	929 000	287 533	–	287 533
Total (programme de santé)	107 998 000	11 575 000	119 573 000	96 145 909	9 193 051	105 338 960
<i>Programme de secours et d'assistance sociale</i>						
Gestion du programme	2 895 000	–	2 895 000	2 544 446	–	2 544 446
Secours	28 228 000	31 864 000	60 092 000	27 077 580	22 385 794	49 463 374
Services d'assistance sociale	5 537 000	14 000	5 551 000	4 965 678	63 326	5 029 004
Total (programme de secours et d'assistance sociale)	36 660 000	31 878 000	68 538 000	34 587 704	22 449 120	57 036 825
<i>Services opérationnels</i>						
Achats et logistique	27 123 000	69 000	27 192 000	27 867 194	681 641	28 548 835
Services de génie civil et de construction	6 386 000	–	6 386 000	5 882 093	209	5 882 302
Systèmes d'information	5 361 000	–	5 361 000	4 050 112	–	4 050 112

	Budget			Dépenses		
	En espèces	En nature	Total	En espèces	En nature	Total
Gestion	496 000	–	496 000	236 819	–	236 819
Total (services opérationnels)	39 336 000	69 000	39 435 000	38 036 219	681 850	38 718 068
<i>Services communs</i>						
Direction générale	23 437 000	–	23 437 000	28 946 994	325	28 947 319
Administration	35 466 000	–	35 466 000	11 486 221	3 880	11 490 101
Réserve pour hausse des salaires	15 000 000	–	15 000 000	–	–	–
Réserve pour le renforcement du fonds de roulement	14 000 000	–	14 000 000	–	–	–
Total (services communs)	87 903 000	–	87 903 000	40 433 215	4 205	40 437 420
Total (fonds inscrits au budget ordinaire)	621 847 000	44 923 000	666 770 000	565 458 467	36 207 104	601 665 571
Fonds extrabudgétaires						
<i>Appel d'urgence</i>	232 086 000	4 604 000	236 690 000	180 476 682	4 485 734	184 962 416
<i>Projets</i>						
Projets postérieurs à 1999	56 513 000	–	56 513 000	27 687 472	–	27 687 472
Programme pour la mise en œuvre de la paix	14 522 000	–	14 522 000	5 523 289	–	5 523 289
Appel en faveur des réfugiés vivant au Liban	455 000	–	455 000	347 298	–	347 298
Programme de formation de revenus	319 000	–	319 000	215 720	–	215 720
Projets d'équipement et projets spéciaux	232 000	–	232 000	153 157	–	153 157
Programme élargi d'assistance	136 000	–	136 000	–	–	–
Total (projets)	72 177 000	–	72 177 000	33 926 937	–	33 926 937
Projets non financés	75 201 000	–	75 201 000	–	–	–
Total (fonds extrabudgétaires)	379 464 000	4 604 000	384 068 000	214 403 619	4 485 734	218 889 353
Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	–	–	–	4 043 985	–	4 043 985
Total général	1 001 311 000	49 527 000	1 050 838 000	783 906 071	40 692 838	824 598 909

État 5

Fonds de roulement et soldes des fonds (exercice 2002-2003)

(En dollars des États-Unis)

Exercice biennal 2000-2001 : ensemble des fonds	Fonds relevant du budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Autres fonds		Total : ensemble des fonds	
	En espèces	En nature	Total	Appel d'urgence	Projets	Total	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises	Programme de formation de revenus		
(4 090 108)	Fonds de roulement au 31 décembre 2001	8 525 541	–	8 525 541	–	–	–	–	8 525 541	
28 563 814	Soldes des fonds au 31 décembre 2001		9 298 980	9 298 980	43 532 996	13 579 994	57 112 990	190 000	66 601 970	
(39 050)	Bénéfices non distribués au 31 décembre 2001						– (1 320 564)	156 694	(1 163 870)	
24 434 656	Fonds de roulement et soldes des fonds au 31 décembre 2001	8 525 541	9 298 980	17 824 521	43 532 996	13 579 994	57 112 990	(1 130 564)	156 694	73 963 641
–	Reclassements touchant les financements en nature, le PMCM* et le PFR**	596 030	(596 030)	–		161 831	161 831	284 470 (156 694)	289 607	
–	Contributions extrabudgétaires confirmées pour l'exercice 2000-2001	–	–	–	30 943 221	36 979 826	67 923 047	–	–	67 923 047
–	Engagements fermes concernant les fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2000-2001				(25 431 211)	(18 197 374)	(43 628 585)	–	–	(43 628 585)
24 434 656	Fonds de roulement et soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002	9 121 571	8 702 950	17 824 521	49 045 006	32 524 277	81 569 283	(846 094)	–	98 547 710
–	Ajustements sur exercices antérieurs : Provision pour insuffisance de financement concernant le transfert du siège à Gaza	(5 091 973)	–	(5 091 973)	–	–	–	–	–	(5 091 973)

Exercice biennal 2000-2001 : ensemble des fonds	Fonds relevant du budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Autres fonds		Total : ensemble des fonds
	En espèces	En nature	Total	Appel d'urgence	Projets	Total	Programme de micro- financement et de crédit aux micro- entreprises	Programme de formation de revenus	
-									
427 402	731 699	-	731 699	74 969	(9 807)	65 162	17 362	-	814 223
1 242 393	1 074 712	(2 314)	1 072 398	(138 325)	(44 496)	(182 821)	-	-	889 577
926 333	807 850	-	807 850	-	-	-	-	-	807 850
45 335	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 153	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	(58 541)	(58 541)	(209 437)	(539 339)	(748 776)	-	-	(807 317)
2 655 617	(3 884 963)	(60 855)	(3 945 818)	(272 793)	(593 642)	(866 435)	17 362	-	(4 794 891)
46 873 369	37 017 286	(4 103 577)	32 913 709	8 910 723	(16 414 364)	(7 503 641)	(1 975 448)	-	23 434 620
	(10 000 000)	-	(10 000 000)	-	-	-	-	-	(10 000 000)
73 963 642	32 253 894	4 538 518	36 792 412	57 682 936	15 516 271	73 199 207	(2 804 180)	-	107 187 438

État 6

Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires : recettes, dépenses et variation des soldes des fonds (exercice 2002-2003)

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>		<i>Projets postérieurs à 1999</i>	<i>Programme pour la mise en oeuvre de la paix</i>	<i>Appel en faveur des réfugiés vivant au Liban</i>	<i>Programme de formation de revenus</i>	<i>Projets d'équipement et projets spéciaux</i>	<i>Programme élargi d'assistance</i>	<i>Transfert du siège à Gaza</i>	Total général
Recettes									
<i>Contributions</i>									
39 532 647	Gouvernements	10 550 442	2 707 195	–	–	–	–	–	13 257 637
24 323 220	Organisations intergouvernementales	1 246 774	1 917 532	147 638	–	–	–	–	3 311 944
84 000	Organismes des Nations Unies	35 998	–	–	60 000	–	–	–	95 998
230 294	Organisations non gouvernementales	433 679	2 173	–	–	–	–	–	435 852
–	Autres sources	123 000	–	–	–	–	–	–	123 000
64 170 161	Total des contributions	12 389 893	4 626 900	147 638	60 000	–	–	–	17 224 431
<i>Autres recettes</i>									
366 439	Recettes diverses	–	–	–	288 276	–	–	–	288 276
–	Gains (pertes) de change	–	–	–	(134)	–	–	–	(134)
366 439	Total des autres recettes	–	–	–	288 142	–	–	–	288 142
64 536 600	Total des recettes	12 389 893	4 626 900	147 638	348 142	–	–	–	17 512 572
(54 664 134)	Dépenses	(27 687 472)	(5 523 289)	(347 298)	(215 720)	(153 157)	–	–	(33 926 937)
9 872 466	Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(15 297 579)	(896 390)	(199 660)	132 421	(153 157)	–	–	(16 414 364)
10 493 994	Ajustements sur exercices antérieurs	3 426 159	(3 929 037)	(7 187)	100 113	(59 219)	(124 471)	–	(593 642)
20 366 460	Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(11 871 420)	(4 825 426)	(206 847)	232 534	(212 376)	(124 471)	–	(17 008 007)
12 157 768	Solde des fonds en début d'exercice	25 751 547	10 159 602	314 601	161 781	460 944	767 726	(5 091 973)	32 524 227
32 362 397	Solde des fonds en fin d'exercice	13 880 126	5 334 175	107 753	–	248 568	643 255	(5 091 973)	15 516 221
161 831	Bénéfices non distribués	–	–	–	394 316	–	–	–	394 316

État 7

**Projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires :
Actif et passif au 31 décembre 2003**

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>		<i>Projets postérieurs à 1999</i>	<i>Programme pour la mise en œuvre de la paix</i>	<i>Appel en faveur des réfugiés vivant au Liban</i>	<i>Programme de formation de revenus</i>	<i>Projets d'équipement et projets spéciaux</i>	<i>Programme élargi d'assistance</i>	<i>Transfert du siège à Gaza</i>	Total
Actif									
13 688 278	Encaisse et comptes à vue	15 417 317	5 431 018	117 505	1 217 529	248 568	643 255	–	23 075 192
38 781 257	Comptes débiteurs (montant net, créances irrécouvrables déduites)	11 524 444	237 478	1 100	1 078 120	–	–	–	12 841 143
140 803	Charges payées d'avance et avances aux fournisseurs	20 129	2 776	–	–	–	–	–	22 905
52 610 338	Total de l'actif	26 961 891	5 671 271	118 605	2 295 649	248 568	643 255	–	35 939 239
Passif									
412 342	Comptes créditeurs	662 907	337 096	10 852	132 999	–	–	5 091 973	6 235 827
18 750 519	Réserve pour engagements budgétaires non réglés	12 418 857	–	–	–	–	–	–	12 418 857
18 338 177	Comptes débiteurs et comptes de régularisation	13 081 764	337 096	10 852	132 999	–	–	5 091 973	18 654 684
Réserves									
32 362 446	Soldes des fonds	13 880 126	5 334 175	107 753	–	248 568	643 255	(5 091 973)	15 121 905
156 694	Bénéfices non distribués	–	–	–	394 316	–	–	–	394 316
1 340 678	Réserves accumulées	–	–	–	1 768 335	–	–	–	1 768 335
52 610 338	Total du passif et des réserves	26 961 891	5 671 271	118 605	2 295 649	248 568	643 255	–	35 939 239

Notes relatives aux états financiers

Généralités

Note 1

Objectifs de l'Office

La mission de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est d'aider les réfugiés de Palestine et de promouvoir la valorisation de leurs ressources humaines en offrant des services d'éducation, des services sanitaires, des secours et des services sociaux et des activités de formation de revenus, et en réalisant des projets d'équipement et d'autres activités connexes dans sa zone d'opérations.

Note 2

Principales règles et méthodes comptables

Présentation

a) Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement acceptés, aux normes comptables du système des Nations Unies et au Règlement financier de l'Office.

Conventions comptables

b) Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique.

c) Conformément à l'article 10.2 du Règlement financier de l'Office, les comptes sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'engagement. La présentation des états financiers obéit aux conventions comptables fondamentales que sont la continuité des activités et la permanence des méthodes.

d) L'Office utilise un système de comptabilité par fonds : il tient des comptes distincts pour le budget ordinaire et pour les fonds extrabudgétaires. Le système de comptabilité par fonds appliqué par l'Office permet de classer toutes les recettes et les dépenses par projet et d'isoler complètement l'actif et le passif de chacun des fonds. Les contributions ou affectations aux fonds extrabudgétaires reçoivent un code correspondant à un projet, chaque projet étant une entité financière et comptable séparée.

e) L'Office ne provisionne pas les prestations qui seront payables plus tard à la cessation de service du personnel recruté sur le plan régional, car elles seront financées par les recettes futures.

f) L'exercice financier de l'Office s'étend sur deux années civiles (art. 2.1 du Règlement financier). Les comptes sont clos provisoirement à la fin de la première année, et définitivement à la fin de la deuxième année.

Conversion des monnaies autres que le dollar des États-Unis

g) Les comptes de l'Office sont tenus en dollars des États-Unis. Les montants correspondant aux opérations effectuées en d'autres monnaies sont convertis en dollars au moment où l'opération a lieu, au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU. Les gains de change correspondant à la différence entre ce taux et le taux du marché sont ajoutés aux recettes, et les pertes en sont

déduites. En fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif non libellés en dollars sont convertis dans cette monnaie au taux de change applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Gestion des risques de change

h) Le principe qui gouverne la gestion des risques de l'Office est le maintien de la valeur en dollars de ses ressources. Le risque principal est une baisse de la valeur des contributions non libellées en dollars et non encore payées, ainsi que des liquidités non libellées en dollars, que peut entraîner la montée du dollar. Le premier de ces deux aléas existe à partir du moment où une contribution est annoncée. Pour protéger ses actifs et sa trésorerie contre les fluctuations monétaires défavorables, l'Office applique une méthode de gestion des risques caractérisée par la prudence, afin de réduire au minimum les risques courus en raison des fluctuations monétaires.

Comptabilisation des recettes

i) Les contributions en espèces sont comptabilisées comme recettes au fur et à mesure que leur annonce est confirmée par le donateur, jusqu'à la fin de l'exercice. À la fin de celui-ci, les contributions annoncées et confirmées mais non encore reçues pour le financement des activités du budget ordinaire ou des projets ou des appels d'urgence sont classées recettes comptabilisées d'avance. Les contributions en nature annoncées ne sont pas comptabilisées d'avance. À partir de l'exercice biennal 2002-2003, la méthode comptable appliquée aux contributions annoncées mais non encore versées aux fonds extrabudgétaires, qui n'étaient pas comptabilisées d'avance auparavant, a changé.

j) Conformément à l'article 10.7 du Règlement financier, les contributions en nature sont comptabilisées à la date à laquelle l'Office les reçoit, à la valeur indiquée par le donateur.

k) Les contributions versées d'avance pour un exercice futur sont comptabilisées comme recettes encaissées d'avance.

l) Les intérêts perçus sur les dépôts bancaires, les recettes tirées de la vente de véhicules et de matériel usagés, les recettes sur polices d'assurance, les recettes des unités de production et les autres recettes diverses sont comptabilisés comme recettes accessoires.

Dépenses

m) Les dépenses qui figurent dans les états financiers de l'Office sont les sommes déboursées et les engagements non réglés (engagements fermes) au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice. Pour l'exercice biennal 2002-2003, il y a eu un changement de pratique comptable en ce qui concerne les engagements non réglés au titre des fonds extrabudgétaires : précédemment, ces engagements n'étaient pas comptabilisés d'avance.

n) Conformément à l'article 10.4 du Règlement financier, les sommes consacrées à l'achat, la construction ou les gros travaux d'amélioration de terrains ou de bâtiments sont capitalisées. Les dépenses engagées pendant un chantier qui s'étend sur plus d'un exercice financier sont accumulées et affichées à la rubrique

Travaux de construction en cours. Lorsque les travaux sont terminés, le coût final est capitalisé.

o) Conformément à l'article 10.3 du Règlement financier, les sommes consacrées à l'achat de fournitures consommables, de même qu'à l'achat de matériel durable, de mobilier et de véhicules automobiles, sont passées en charges à la date de leur achat. Quoique les biens durables de l'Office ne soient pas traités comme des éléments d'actif, des comptes pour mémoire sont tenus, au coût historique, et les biens sont soumis à des mécanismes de contrôle très stricts.

Modification des conventions comptables et reclassements

p) Des modifications ont été apportées aux conventions comptables en ce qui concerne la constatation des recettes et des dépenses relatives aux fonds extrabudgétaires, et les chiffres de l'exercice 2000-2001 ont été retraités aux fins de comparaison. Le Programme de formation de revenus a été reclassé sous la rubrique Projets. Ces changements, qui sont mis en évidence dans l'état 5, ont été effectués conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au Règlement financier de l'Office.

Note 3

Prestations dues à la cessation de service

Le coût des prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan international est à la charge du Secrétariat de l'ONU, et les états financiers de l'Office ne comportent aucune provision à cet effet. Les prestations effectivement payées au départ de personnel recruté sur le plan régional sont imputées à l'exercice en cours. Aucune réserve pour les prestations futures à régler au personnel recruté sur le plan régional n'existe dans les états financiers, puisque ces dépenses seront financées au moyen de recettes futures. En cas de fermeture de l'Office, le montant total qui serait dû au personnel recruté sur le plan régional serait égal à environ 147,3 millions de dollars (estimation au 31 décembre 2003, sur la base des coûts, règles et règlements actuels).

Note 4

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'UNRWA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite et d'assurance décès et invalidité, parmi d'autres prestations du même ordre. Il s'agit d'un régime par capitalisation à prestations définies. Les fonctionnaires de l'Office recrutés sur le plan international sont tenus d'adhérer à la Caisse. Les obligations financières de l'UNRWA vis-à-vis de la Caisse consistent à lui verser sa cotisation, au taux fixé par l'Assemblée générale, ainsi que sa part de toute somme devant lui être versée en vertu de l'article 26 de ses statuts, pour combler un éventuel déficit actuariel. Les sommes correspondantes ne sont versées à la Caisse que si l'Assemblée invoque les dispositions de l'article 26, une fois qu'il a été déterminé que des versements doivent être effectués sur la base d'une évaluation du bilan actuariel de la Caisse à la date de l'évaluation. Au moment où le présent rapport a été établi, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions. Au 31 décembre 2003, l'Office s'était intégralement acquitté de ses obligations financières vis-à-vis de la Caisse.

Note 5**Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional**

La Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, créée en application de l'article XIII du Règlement financier de l'Office, est une caisse de retraite à laquelle adhèrent tous les membres du personnel recruté sur le plan régional, dont les droits sont acquis à partir de six mois de service. Il s'agit d'un régime à cotisations déterminées. La contribution obligatoire des fonctionnaires est égale à 7,5 % du traitement, et la part de l'Office s'élève à 15 %.

Notes relatives au budget ordinaire**Note 6****Recettes provenant d'autres sources**

Cette rubrique représente les contributions diverses reçues en espèces et en nature de particuliers, d'institutions caritatives, d'organismes sociaux et de commerçants.

Note 7**Recettes accessoires**

Les recettes accessoires proviennent des sources suivantes :

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
2 914 783	Intérêts bancaires	3 261 752
(148 907)	Recettes/(pertes) des centres de production	273 610
37 746	Vente de véhicules et de matériel usagé	38 945
15 843	Recettes sur polices d'assurance	35 339
358 965	Recettes diverses	253 017
3 178 430	Total	3 862 663

Note 8**Gains (pertes) de change**

La répartition entre gains (pertes) réalisés et non réalisés est la suivante :

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
2 290 828	Gains (pertes) de change réalisés	10 867 856
(6 763 573)	Gains (pertes) de change non réalisés	6 106 632
(4 472 745)	Total	16 974 488

Note 9**Encaisse et comptes à vue**

Le montant total de l'encaisse et des comptes à vue, soit 53 606 319 dollars, comprend 1 745 372 dollars se rapportant au Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises et 3 274 581 dollars réservés à l'achat de denrées de base. Les liquidités classées sous les rubriques Appels d'urgence et Projets sont réservées pour certains projets particuliers.

Note 10**Comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs qui figurent dans l'état 2 sont constitués des éléments suivants :

(En dollars des États-Unis)

2000-2001	<i>Montants à recevoir</i>	2002-2003
23 417 420	Contributions à recevoir ^a	10 247 584
1 405 432	Comptes personnels de membres du personnel	1 117 407
69 143	Dépôts de garantie remboursables versés à des services collectifs de distribution	71 141
19 783 246	TVA due par l'Autorité palestinienne ^b	11 849 232
1 150 009	TVA due par le Gouvernement israélien	1 949 153
31 240	TVA due par d'autres gouvernements	58 442
7 218 568	Droits de douane et frais portuaires ^c	8 970 287
12 242 297	Créances protestées auprès de gouvernements	12 666 567
341 929	Créances non protestées auprès de gouvernements	549 041
–	Transfert du siège de Vienne à Gaza	5 091 973
2 798 661	Créances et sommes à recevoir diverses	1 536 167
68 457 945	Total partiel	54 106 994
(20 704 369)	À déduire : réserve pour créances irrécouvrables	(27 326 102)
47 753 576	Total	26 780 892

^a Les contributions à recevoir représentent les annonces confirmées, au 31 décembre 2003, de contributions que les donateurs se sont engagés à verser au titre des activités de l'exercice biennal 2002-2003 financées au moyen du budget ordinaire, comme l'indique la section B de l'appendice 4. À la date considérée, des sommes totalisant 3 302 517 dollars avaient été reçues. Aucune réserve n'a été constituée au titre des sommes restant à verser. Les contributions à recevoir au titre des activités extrabudgétaires s'élevaient au total, au 31 décembre 2003, à 41 044 153 dollars (contre 67 923 047 dollars au 31 décembre 2001).

^b En 2003, le Gouvernement britannique a versé une contribution de 8 517 888 dollars (5 millions de livres) pour aider l'Autorité palestinienne à réduire les montants dus à l'Office au titre de la taxe à la valeur ajoutée. Au total, l'Autorité palestinienne doit 379 745 dollars de TVA sur les dépenses effectuées au titre des projets, qui ont été comptabilisés comme sommes à recevoir au titre des projets.

^c Les droits de douane et frais portuaires se rapportant aux projets s'élèvent à 4 965 936 dollars, qui ne sont pas compris dans le montant indiqué ci-dessus puisqu'ils figurent dans les comptes débiteurs au titre des projets.

Note 11
Stocks des unités de production

L'Office a trois unités de production (broderie, menuiserie et travaux d'entreprise générale), qui se trouvent toutes à Gaza et qui sont régies par des règles qui leur sont propres en ce qui concerne l'efficacité du contrôle de gestion et l'évaluation des résultats. En conséquence, et par dérogation aux pratiques de l'Office, les stocks de ces unités de production sont présentés à l'actif dans les états financiers.

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
319 047	Matières premières	311 851
70 258	Travaux en cours	158 082
1 695 873	Produits finis	408 440
2 085 178	Total	878 373

Sur la base du coût historique, la valeur approximative des stocks de l'Office s'établissait au 31 décembre 2003 à 7,1 millions de dollars (contre 10 millions en 2001).

Note 12
Terrains et bâtiments

Le coût historique des terrains et bâtiments, qui est capitalisé, se répartit comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
219 049	Terrains	219 049
268 341 831	Bâtiments et structures	302 139 861
41 419 396	Abris pour les réfugiés	52 139 494
309 980 276	Total	354 498 404

Note 13
Sommes dues à la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional

Les sommes dues à la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional se décomposent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
(633 675)	Caisse de prévoyance principale	3 150 069
128 039	Fonds en schillings autrichiens	–
(505 636)	Total	3 150 309

Note 14**Immobilisations diverses**

Le coût historique des immobilisations diverses, qui dont le montant est passé en charges à la date d'achat, se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
16 921 283	Véhicules	18 835 282
1 778 109	Véhicules recensés	2 270 631
46 914 647	Matériel	53 975 849
143 970	Matériel recensé	105 329
15 087	Matériel manquant	15 087
22 186	Perte de véhicules non imputable aux situations d'urgence	–
65 795 282	Total	75 202 178

Note 15**Comptes créditeurs**

Les comptes créditeurs se décomposent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
6 565 203	Sommes à payer	9 192 512
379 038	Acomptes reçus	1 654 624
8 283 597	Fonds détenus au nom d'autres organisations ^a	2 768 056
1 887 501	Chèques, salaires, traitements, etc., non réglés	2 228 294
17 115 339	Total	15 843 486

^a Placements à court terme, d'une valeur de 1,7 million de dollars, effectués au nom du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises.

Note 16**Réserve pour engagements non réglés**

La réserve comprend les éléments suivants :

(En dollars des États-Unis)

<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>
7 792 475	Engagements non réglés ^a	11 532 787
1 471 339	Marchandises en transit et en commande	1 050 290
169 500	Provision pour reports ^b	4 608 503
9 433 314	Total	17 191 580

^a La provision pour engagements non réglés concerne l'achat de biens et de services qui n'ont pas été reçus au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2003, elle s'élevait, pour les fonds extrabudgétaires, à 41 920 293 dollars (contre 43 628 585 dollars fin 2001).

^b La provision pour reports concerne les dépenses inscrites au budget de l'exercice pour lesquelles une justification a été fournie aux fins de leur comptabilisation comme dépense de l'année en cours.

Note 17**Ajustements sur exercices antérieurs**

Les ajustements sur exercices antérieurs qui figurent dans l'état 5 correspondent à des écritures de régularisation concernant l'exercice précédent.

Note 18**Réserve pour pertes de change**

Conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Office, une réserve de 10 millions de dollars a été constituée au moyen des gains de change extraordinaires réalisés au cours de l'exercice biennal, afin de protéger l'Office contre de futures pertes éventuelles.

Note 19**Engagements et passif éventuel**

Au 31 décembre 2003, le montant des engagements annuels au titre de contrats de location liant l'Office à diverses parties s'élevait à 1 270 731 dollars. Comme plusieurs membres du personnel ont formé des recours, des arriérés de rémunération et de prestations pourraient devoir être versés à des membres du personnel recruté sur le plan international ou régional, suite à des décisions des organes de recours compétents ou du Tribunal administratif des Nations Unies, à New York. Au 31 décembre 2003, le passif éventuel s'élevait à environ 1 082 419 dollars pour ces recours et 2 066 791 dollars pour les contrats commerciaux.

Note 20
États financiers du Programme de microfinancement
et de crédit aux microentreprises

On trouve dans les états 1 à 3 les chiffres globaux concernant le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises. Des données plus détaillées se trouvent plus loin, dans la section C.

B. Appendices et annexe aux états financiers

Appendice 1

Dépenses imputées au budget ordinaire de l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
	Services d'éducation			
10 845 877	Planification et gestion des services d'éducation	11 754 281	434 609	12 188 890
	Enseignement général			
178 781 133	Enseignement élémentaire	192 129 275	2 260 893	194 390 168
109 112 104	Enseignement présecondaire	121 575 499	972 939	122 548 437
1 944 762	Enseignement secondaire	2 885 460	–	2 885 460
	Formation technique et professionnelle			
4 047 624	Centre de formation professionnelle de Gaza	4 069 465	46 323	4 115 789
3 841 500	Centre de formation de Sibli	3 991 271	12 358	4 003 629
1 932 360	Centre de formation professionnelle de Damas	2 133 719	16 975	2 150 695
3 828 833	Centre de formation de Wadi Seir	3 953 507	30 943	3 984 450
2 335 199	Centre de formation d'Amman	2 356 914	20 165	2 377 078
3 130 869	Centre de formation professionnelle de Kalandia	3 141 748	22 851	3 164 600
2 168 183	Centre de formation pour hommes de Ramallah	2 400 601	28 829	2 429 430
3 962 467	Centre de formation pour femmes de Ramallah	3 986 401	31 993	4 018 394
1 868 687	Centre de formation de base d'enseignants	1 877 280	–	1 877 280
327 799 599	Total partiel (Services d'éducation)	356 255 420	3 878 878	360 134 299
	Services de santé			
5 260 282	Administration des services de santé	4 944 238	610 950	5 555 188
	Services médicaux			
2 958 044	Services d'analyse médicale	3 580 504	3 649	3 584 153
35 518 667	Soins dispensés sans hospitalisation	37 886 598	1 056 441	38 943 039
4 485 096	Santé maternelle et infantile	4 462 117	182 563	4 644 680
5 773 102	Action préventive et lutte contre les maladies	4 732 838	1 721 824	6 454 661
1 138 592	Rééducation post-traumatique	1 228 266	–	1 228 266
3 244 082	Soins dentaires	3 671 548	–	3 671 548
848 877	Services de santé scolaires	837 675	–	837 675
14 124 234	Hôpitaux polyvalents	17 162 233	17 879	17 180 112
1 820 377	Hôpital de Qalqiliya	1 818 291	94 635	1 912 854
	Assainissement			
216 689	Évacuation des eaux usées et des eaux de pluie	184 152	–	184 152
16 183 925	Gestion des déchets	14 443 843	1 087	14 444 931
1 102 411	Alimentation en eau	894 308	174	894 483

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
6 627 443	Alimentation complémentaire	11 836	5 503 849	5 515 685
263 614	Administration de l'hygiène du milieu	85 193	–	85 193
36 387	Préparation des projets environnementaux	11 759	–	11 749
334 741	Élaboration des projets environnementaux	108 179	–	108 179
254 975	Exécution des projets environnementaux	82 401	–	82 401
100 191 537	Total partiel (Services de santé)	96 145 909	9 193 051	105 338 960
	Services de secours et d'assistance sociale			
2 546 802	Gestion du programme de secours	2 544 446	–	2 544 446
	Services de secours			
44 603 185	Aide aux personnes en grande difficulté	22 871 311	22 206 800	45 078 111
2 124 327	Sélection et immatriculation	2 309 568	–	2 309 568
28 948	Contrôle de qualité	21 363	33 526	54 889
1 827 254	Frais de distribution de rations	1 875 338	145 468	2 020 806
	Services d'assistance sociale			
543 564	Développement communautaire	798 862	9 176	808 038
32 389	Développement des aptitudes	385	–	385
276 470	Activités pour les jeunes	242 507	1 467	243 974
1 168 961	Participation des femmes au développement	1 079 346	19 323	1 098 669
1 022 109	Aide aux infirmes	1 116 376	8 975	1 125 351
1 147 341	Atténuation de la pauvreté	1 043 610	–	1 043 610
723 393	Centre de rééducation de Gaza pour les malvoyants	647 514	24 385	671 900
1 074 184	Services généraux de protection et d'urgence			
2 223	Activités de formation de revenus	37 077	–	37 077
57 121 149	Total partiel (Services de secours et d'assistance sociale)	34 587 704	22 449 120	57 036 825
	Services techniques et d'exécution			
–	Bureau du chef des Services techniques et d'exécution	296 518	–	296 518
	Achats et logistique			
4 914 686	Administration des achats et de la logistique	5 473 754	23 436	5 497 190
–	Systèmes d'information	3 148 198	–	3 148 198
6 288 806	Achat de fournitures à stocker	1 408 730	557 552	1 966 282
3 780 387	Stockage des fournitures	4 043 242	9 820	4 053 061
66 701	Entretien des groupes électrogènes	58 677	–	58 677
2 054 676	Entretien des véhicules	2 211 800	4 519	2 216 319
6 827 452	Transport de passagers	10 574 912	37 527	10 612 438
3 980 397	Transport de marchandises	4 172 431	48 788	4 221 218
(2 193 257)	Activités portuaires	(115 926)	–	(115 926)

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
90 799	Fournitures pour la Division des systèmes informatiques	39 575	–	39 575
–	Projet SWAN	901 914	–	901 914
5 697 072	Ingénierie et construction	5 882 093	209	5 882 302
594	Unités de production	(59 699)	–	(59 699)
31 508 312	Total partiel (Services techniques et d'exécution)	38 036 219	681 850	38 718 068
	Services communs			
	Direction			
4 953 286	Administration des bureaux extérieurs	6 227 806	–	6 227 806
2 920 355	Administration des secteurs	3 245 883	295	3 246 178
1 459 428	Administration des services assurés dans les camps	1 648 454	–	1 648 454
2 508 731	Administration de l'Office	3 152 332	–	3 152 332
981 193	Information	1 476 917	30	1 476 947
1 832 366	Relations extérieures	2 191 023	–	2 191 023
583 225	Groupe de l'analyse des politiques	977 083	–	977 083
1 713 711	Services d'audit interne et externe	1 474 697	–	1 474 697
1 938 534	Services juridiques	2 223 525	–	2 223 525
–	Aide judiciaire	651 902	–	651 902
4 016 622	Services de protection	4 377 540	–	4 377 540
186 559	Groupe des projets	221 580	–	221 580
–	Programme du personnel d'appui opérationnel	51 530	–	51 530
612 161	Bureau de liaison de New York	742 193	–	742 193
44 856	Bureau du Caire	39 682	–	39 682
79 036	Bureau de Vienne (fermé en janvier 2002)	244 845	–	244 845
	Administration			
6 713 659	Services administratifs	8 211 832	1 880	8 213 712
602 746	Bureau de l'administration et des relations humaines	988 120	–	988 120
189 119	Services de la rémunération et de la gestion	590 107	–	590 107
80 740	Formation et perfectionnement du personnel	113 153	–	113 153
9 808	Commission paritaire de recours	4 450	–	4 450
6 488 871	Services financiers	8 994 190	2 000	8 996 190
288 740	Bureau du Directeur des Services techniques et d'exécution	–	–	–
–	Fonctionnaires chargés des opérations ou responsables des affaires concernant les réfugiés	289 337	–	289 337
278 403	Gestion des états de paie	215 694	–	215 694
3 516 055	Services à l'intention du personnel	4 694 255	–	4 694 255
805 703	Projet de nouveau système financier	339 906	–	339 906
3 534 217	Division des systèmes informatiques	–	–	–

<i>Exeercice biennal 2000-2001</i>	<i>Programme</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total
137 810	Stratégie en matière de nouveaux systèmes informatiques	–	–	–
740 271	Projet SWAN	–	–	–
(5 340 398)	Dépenses d'appui aux programmes	(12 954 822)	–	(12 954 822)
41 875 804	Total partiel (Services communs)	40 433 215	4 205	40 437 420
558 496 400	Total général	565 458 467	36 207 104	601 665 571

Appendice 2

Ventilation des dépenses de l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal 2000-2001</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Ensemble des fonds</i>
		<i>Espèces</i>	<i>En nature</i>	<i>Total</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>	
26 450 739	Personnel international	29 634 519	1 031 349	30 665 868	1 452 501	3 077 106	4 529 606	35 195 474
420 242 812	Personnel local	441 163 194	–	441 163 194	36 154 981	4 847 266	41 002 247	482 165 441
96 102 228	Fournitures	34 962 784	32 384 860	67 347 644	57 308 349	4 444 498	61 752 847	129 100 491
13 835 568	Locaux	12 588 784	202 156	12 790 941	1 640 668	193 839	1 834 507	14 625 447
30 703 224	Matériel et travaux de construction	11 642 570	461 118	12 103 689	33 824 933	17 990 981	51 815 914	63 919 603
37 446 654	Services	30 129 349	2 116 960	32 246 309	15 050 988	3 951 402	19 002 390	51 248 699
(5 340 398)	Dépenses d'appui aux programmes	(12 954 822)	–	(12 954 822)	10 090 247	2 801 479	12 891 726	(63 096)
37 701 147	Subventions	23 622 567	10 660	23 633 227	25 446 884	2 397 305	27 844 189	51 477 416
(4 079 954)	Recettes d'autres activités imputées sur les dépenses	(5 259 745)	–	(5 259 745)	(77 360)	–	(77 360)	(5 337 105)
(360 127)	Transfert de dépenses	(70 733)	–	(70 733)	–	1 578	1 578	(69 155)
7 000 134	Dépenses du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises	–	–	–	–	–	–	–
43 628 585	Engagements extrabudgétaires				4 070 225	(5 778 517)	(1 708 292)	(1 708 292)
703 330 612	Total des dépenses	565 458 466	36 207 104	601 665 571	184 962 416	33 926 937	218 889 353	820 554 923

Appendice 3

Recettes, dépenses et soldes des fonds par projet pour l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Fonds relevant du budget ordinaire						
Fonds général – contributions en espèces	494 250 277	(479 460 697)	14 789 579	7 257 419	(4 227 363)	17 819 635
Autres recettes	20 837 150	–	20 837 150	1 478 364	288 142	22 603 657
Virement à la réserve pour fluctuations des taux de change	–	–	–	–	–	(10 000 000)
Total partiel, Fonds général	515 087 427	(479 460 697)	35 626 730	8 735 784	(3 939 221)	30 423 292
Activités continues financées						
Activités financées par l'UNESCO	242 760	(198 445)	44 315	(44 645)	–	(330)
Activités financées par l'OMS	200 000	(192 648)	7 352	34 253	–	41 606
Contribution en espèces par la CEE en lieu et place de vivres	18 407 347	(17 114 671)	1 292 676	(530 336)	10 345	772 684
Dépenses de fonctionnement du Centre de formation de Gaza (bande de Gaza)	985 222	(985 222)	–	–	–	–
Activités financées par l'OLP	57 829	(643 979)	(586 150)	311 483	512	(274 156)
Utilisation des intérêts japonais	121 050	(100 366)	20 684	6 910	31 163	58 757
Programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA financés par la Communauté européenne	62 660 305	(62 163 617)	496 688	–	–	496 688
Recettes et dépenses budgétisées des écoles de l'UNRWA financées au moyen des contributions volontaires	111 179	(103 147)	8 032	–	–	8 032
Frais d'hospitalisation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et frais de fonctionnement de l'hôpital de Qalqiliya	4 561 004	(4 561 004)	–	–	–	–
Unités de production à Gaza	229	65 330	65 558	661 761	–	727 319
Total partiel, activités continues financées	87 346 924	(85 997 769)	1 349 155	439 425	42 020	1 830 600
Achat de fournitures médicales pour la bande de Gaza et la Cisjordanie (Office humanitaire de la Communauté européenne)						
Achat de fournitures médicales dans la bande de Gaza	–	–	–	(4 909)	4 909	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Achat de fournitures médicales au Liban	32 421	–	32 421	(33 299)	878	–
Achat de fournitures médicales en Syrie	–	–	–	(1 673)	1 673	–
Achat de fournitures médicales en Jordanie	8 979	–	8 979	(9 571)	592	–
Achat de fournitures médicales en Cisjordanie	–	–	–	(4 186)	4 186	–
Total partiel, achat de fournitures médicales pour la bande de Gaza et la Cisjordanie (Office humanitaire de la Communauté européenne)	41 401	–	41 401	(53 639)	12 238	–
Contributions en nature						
Fonds général – contributions en nature	8 531 095	(8 531 095)	–	–	–	–
Contribution du Japon	8 945 182	(12 643 496)	(3 698 314)	7 265 247	–	3 566 933
Contribution de la Belgique	2 716 251	(2 609 981)	106 270	558 407	–	664 678
Contribution de la France (farine)	767 892	(1 034 649)	(266 756)	476 307	–	209 550
Contribution de l'Allemagne	–	(349 899)	(349 899)	432 171	(82 272)	–
Contribution de la Communauté européenne	9 743 106	(10 822 065)	(1 078 958)	(29 182)	21 417	(1 086 723)
Contribution du Royaume-Uni (aide alimentaire)	1 400 000	(215 919)	1 184 081	–	–	1 184 081
Total partiel, contributions en nature	32 103 527	(36 207 104)	(4 103 577)	8 702 950	(60 855)	4 538 519
Total, fonds relevant du budget ordinaire	634 579 279	(601 665 571)	32 913 708	17 824 521	(3 945 818)	36 792 411
Fonds extrabudgétaires						
Appel d'urgence						
Appel d'urgence – espèces						
Appel éclair – fournitures médicales	–	–	–	1 322	–	1 322
Appel éclair – fournitures médicales	–	–	–	138	(138)	–
Appel éclair – assistance aux blessés palestiniens	–	(16 002)	(16 002)	16 055	(53)	–
Appel éclair	–	(7 648)	(7 648)	7 773	(125)	–
Appel éclair	–	(18 280)	(18 280)	18 331	(51)	–
Premier appel d'urgence – fournitures et matériel médicaux et assistance en espèces (Gaza et Cisjordanie)	–	–	–	194	–	194
Appel éclair – fauteuils roulants	–	(74 733)	(74 733)	74 734	(1)	–
Appel éclair – aide d'urgence pour le Service de radiologie à Gaza	–	(80)	(80)	81	(1)	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Appel éclair – ordinateur et système MIRS (OPSO)	–	(2 631)	(2 631)	2 635	(5)	–
Appel éclair – vivres	–	–	–	367	(367)	–
Premier appel d'urgence – aide alimentaire	757 042	–	757 042	(757 042)	–	–
Premier appel d'urgence – vivres	–	(12 310)	(12 310)	12 309	1	–
Premier appel d'urgence – prothèses	–	(126 591)	(126 591)	128 808	–	2 217
Premier appel d'urgence – aide alimentaire	–	–	–	73	(73)	–
Premier appel d'urgence – construction d'une école (Nuseirat)	–	(1 190 942)	(1 190 942)	1 232 494	–	41 552
Premier appel d'urgence – contributions non affectées	–	(4 033 502)	(4 033 502)	4 357 479	2 407	326 385
Deuxième appel d'urgence – vivres	–	(69 518)	(69 518)	72 404	(149)	2 738
Deuxième appel d'urgence	–	(1 043 167)	(1 043 167)	1 050 373	–	7 206
Deuxième appel d'urgence	–	(2 332 029)	(2 332 029)	2 297 429	–	(34 600)
Deuxième appel d'urgence – fournitures médicales	–	(219 289)	(219 289)	324 844	(105 555)	–
Deuxième appel d'urgence – rééducation post-traumatique	182 932	(812 357)	(629 425)	675 639	(44 022)	2 192
Deuxième appel d'urgence – revêtement des chaussées (programme de création d'emplois)	–	(318 392)	(318 392)	318 444	–	52
Appel d'urgence – contributions non affectées (février 2001)	–	(1 652 560)	(1 652 560)	1 491 880	207 192	46 512
Troisième appel d'urgence – programme de création d'emplois (salaires)	–	(1 281)	(1 281)	1 282	(1)	–
Troisième appel d'urgence – assistance en espèces (Gaza)	–	(3 554)	(3 554)	3 560	(6)	–
Troisième appel d'urgence – programme de création d'emplois en Cisjordanie	–	(68 291)	(68 291)	68 295	(4)	–
Troisième appel d'urgence – contributions non affectées	532 745	(12 893 750)	(12 361 005)	14 247 428	(316 049)	1 570 374
Deuxième appel d'urgence – construction de salles de classe à l'école primaire de filles de Biddo	–	(160 368)	(160 368)	166 284	–	5 916
Deuxième appel d'urgence – construction de salles de classe à l'école primaire de filles de Djénine	–	(156 656)	(156 656)	187 072	–	30 416
Deuxième appel d'urgence – construction de salles de classe à l'école de filles de Balata	–	(85 452)	(85 452)	102 576	–	17 124
Deuxième appel d'urgence – construction de salles de classe à l'école primaire de filles d'Askar	–	(134 235)	(134 235)	148 086	3 913	17 764
Aide alimentaire d'urgence – troisième appel	861 600	(497 395)	364 205	(436 705)	72 500	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Programme de création d'emplois – troisième appel	–	(275 008)	(275 008)	281 690	–	6 682
Aide alimentaire, services médicaux et services d'éducation, création d'emplois et assistance en espèces	–	(4 821 666)	(4 821 666)	4 911 744	–	90 078
Relogements des réfugiés dont les logements ont été endommagés à Rafah	–	(682 594)	(682 594)	682 594	–	–
Aide humanitaire d'urgence aux réfugiés de Gaza et de Cisjordanie (autre que l'aide alimentaire)	6 363 639	(7 706 753)	(1 343 114)	1 327 028	–	(16 086)
Construction et aménagement de nouvelles installations à l'école de filles de Fara	564 240	(564 237)	3	–	(3)	–
Construction et aménagement de nouvelles installations à l'école mixte d'Ein-Sultan	279 300	(279 299)	1	–	(1)	–
Modernisation et aménagement de l'hôpital de Qalqiliya	102 099	(95 015)	7 084	–	–	7 084
Construction d'un centre de distribution dans le camp d'Aqbat Jaber	39 284	(29 847)	9 437	–	–	9 437
Construction et aménagement de nouvelles installations à l'école de garçons de Djénine	268 970	(268 967)	3	–	(3)	–
Construction d'un centre de distribution dans le camp d'Aïda	20 740	(20 625)	115	–	–	115
Construction et aménagement de nouvelles installations à l'école de filles d'Arroub	361 728	(361 727)	1	–	(1)	–
Aide alimentaire d'urgence – troisième appel	6 815 565	(6 303 560)	512 005	–	(512 005)	–
Aide alimentaire d'urgence – troisième appel	–	(1 030 537)	(1 030 537)	962 261	68 276	–
Remise en état des logements des réfugiés palestiniens (Gaza)	130 260	(599 672)	(469 412)	498 664	(29 252)	–
Remise en état des logements par les familles elles-mêmes (Cisjordanie)	106 838	(439 941)	(333 103)	356 189	(23 086)	–
Fournitures médicales d'urgence	–	(432 367)	(432 367)	455 291	(22 924)	–
Construction et aménagement de nouvelles salles à l'école de filles de Bir Zeit – deuxième appel d'urgence	–	(446 483)	(446 483)	478 778	–	32 295
Construction et aménagement de nouvelles salles à l'école primaire de filles de Djénine – deuxième appel d'urgence	–	(81 659)	(81 659)	213 026	(108 550)	22 817
Construction et aménagement de nouvelles salles à l'école de garçons d'Hébron – deuxième appel d'urgence	–	(83 240)	(83 240)	89 888	–	6 648

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction et aménagement de salles de cours au centre de formation (hommes) de Ramallah – deuxième appel d'urgence	–	(190 118)	(190 118)	212 005	–	21 887
Construction et aménagement de salles de cours au centre de formation (femmes) de Ramallah – deuxième appel d'urgence	–	(255 366)	(255 366)	308 314	(45 564)	7 384
Construction et aménagement de l'école primaire de garçons A et E à Jabalia	–	(772 497)	(772 497)	772 686	–	189
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles B à Jabalia	–	(855 805)	(855 805)	856 270	–	465
Construction de salles de classe à l'école primaire de filles de Biddo – deuxième appel d'urgence	–	(101 617)	(101 617)	117 036	(9 149)	6 270
Construction de salles de classe à l'école de filles de Balata – deuxième appel d'urgence	–	(363 779)	(363 779)	388 996	–	25 217
Construction de salles de classe à l'école de filles d'Askar	–	(861 501)	(861 501)	940 281	(27 300)	51 480
Construction et aménagement de salles de classes à l'école de garçons d'Hébron	–	(238 178)	(238 178)	298 201	(18 967)	41 056
Construction et aménagement de salles de cours au centre de formation (hommes) de Ramallah – deuxième appel d'urgence	–	(60 274)	(60 274)	66 311	–	6 037
Construction et aménagement de nouvelles installations à l'école de filles d'Arroub – troisième appel	232 465	(169 107)	63 358	–	–	63 358
Dépenses relatives à la distribution de 8 030 tonnes de farine à Gaza et en Cisjordanie – troisième appel	–	(882 381)	(882 381)	1 047 600	–	165 219
Prise en charge psychologique des enfants touchés par la violence à Gaza et en Cisjordanie – troisième appel	–	(49 691)	(49 691)	50 000	–	309
Contributions non affectées – aide pédagogique aux étudiants – troisième appel	52 500	(52 500)	–	–	–	–
Contributions non affectées – programme de création d'emplois – troisième appel	302 524	(261 995)	40 529	–	–	40 529
Relogement des familles de Rafah ayant perdu leur logement le 10 janvier 2002	326 087	(326 086)	1	–	(1)	–
Relogement des réfugiés dont les logements ont été détruits dans la bande de Gaza	1 213 503	(1 200 348)	13 154	–	(13 154)	–
Appel d'urgence de 2002	142 084	(126 263)	15 821	–	–	15 821
Assistance en espèces pour Gaza et la Cisjordanie	259 943	(257 001)	2 942	–	–	2 942

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Aide alimentaire d'urgence pour la bande de Gaza – troisième appel d'urgence	–	(688 882)	(688 882)	690 213	–	1 330
Activités diverses à Gaza – deuxième appel d'urgence	–	(1 713 254)	(1 713 254)	1 713 260	(6)	–
Assistance en espèces à Gaza – deuxième appel d'urgence de 2002	17 600	(16 973)	627	–	–	627
Remise en état/reconstruction de logements et assistance sélective en espèces en Cisjordanie	434 783	(434 774)	8	–	(8)	–
Assistance sélective en espèces et remise en état/reconstruction des logements endommagés à Gaza et en Cisjordanie	652 174	(652 172)	2	–	(2)	–
Opérations dirigées par la population en Cisjordanie	995 160	(931 571)	63 589	–	(63 589)	–
Appel d'urgence de 2002	1 264 858	(1 244 497)	20 360	–	–	20 360
Besoins d'urgence en Cisjordanie	652 174	(651 931)	243	–	–	243
Activités diverses à Gaza et en Cisjordanie – appel d'urgence de 2002	945 280	(941 951)	3 329	–	–	3 329
Vivres et médicaments pour Gaza et la Cisjordanie – appel d'urgence de 2002	250 000	(249 025)	975	–	–	975
Contributions non affectées – quatrième appel de 2002	16 937 612	(13 346 369)	3 591 243	–	–	3 591 243
Appui à l'appel humanitaire d'urgence (Gaza et Cisjordanie)	1 941 748	(1 736 792)	204 955	–	–	204 955
Aide humanitaire d'urgence pour les réfugiés palestiniens à Gaza et en Cisjordanie	10 000 000	(9 999 446)	554	–	–	554
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) pour Gaza et la Cisjordanie – programme sanitaire d'urgence	343 474	(316 528)	26 945	–	–	26 945
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) pour Gaza et la Cisjordanie – remise en état et reconstruction d'urgence de logements	343 474	(341 414)	2 060	–	–	2 060
Activités diverses à Gaza et en Cisjordanie – appel d'urgence de 2002	20 000 000	(19 164 087)	835 913	–	–	835 913
Relogement des réfugiés dont les logements ont été détruits dans la bande de Gaza	659 842	(659 838)	4	–	(4)	–
Salubrité de l'environnement et gestion des déchets	453 475	(472 420)	(18 945)	–	–	(18 945)
Aide d'urgence pour l'assistance médicale et l'assistance en espèces	8 725	(8 726)	(1)	–	1	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Relogement des réfugiés dont les logements ont été détruits à Rafah (bande de Gaza)	1 565 909	(1 532 663)	33 246	–	–	33 246
Construction et aménagement de 4 salles de classe et de 3 salles spécialisées à l'école de filles de Qalqiliya	477 488	(315 020)	162 468	–	–	162 468
Contributions non affectées pour l'appel d'urgence de 2002 – camp de Djénine	1 066 982	(354 730)	712 252	–	–	712 252
Construction et aménagement de 4 salles de classe et de 3 salles spécialisées à l'école mixte d'Aqbat Jaber	457 270	(364 600)	92 670	–	–	92 670
Recrutement d'employés pour des contrats de trois mois dans le cadre du programme de création d'emplois de l'UNRWA dans la bande de Gaza dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services d'assistance	1 167 993	(1 167 993)	–	–	–	–
Appel d'urgence pour 5 des centres médicaux de l'UNRWA en Cisjordanie (camps d'Askar, de Balata, de Dheisheh, de Tulkarem et d'Aïda)	99 982	(99 981)	1	–	(1)	–
Frais de transport et de dédouanement d'articles provenant de dons (IR117)	3 000	(3 000)	–	–	–	–
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – contributions non affectées destinées à financer les coûts supplémentaires relatifs à la décentralisation des opérations au bureau de Cisjordanie et aménagement du bureau de zone et de sous-zone	346 392	(796 608)	(450 216)	–	–	(450 216)
Projet de relogement (logements endommagés) – troisième appel d'urgence de l'UNRWA	–	(176 666)	(176 666)	–	291 042	114 376
Troisième appel d'urgence de l'UNRWA – services d'appui et de logistique aux opérations d'urgence	–	(23 127)	(23 127)	–	23 127	–
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – services d'éducation de l'Office dans un camp de réfugiés	35 000	(664)	34 336	–	–	34 336
Troisième appel d'urgence de l'UNRWA – reconstruction et aménagement du centre médical de Kalandia (Cisjordanie)	228 655	(193 283)	35 372	–	–	35 372
Troisième appel d'urgence de l'UNRWA – reconstruction et aménagement du centre médical d'Askar (Cisjordanie)	252 528	(172 796)	79 732	–	–	79 732
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – biens et produits de première nécessité (Gaza et Cisjordanie)	100 000	(100 000)	–	–	–	–
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – achat de vivres et de fournitures médicales (Gaza et Cisjordanie)	294 406	(292 757)	1 649	–	–	1 649

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Dons en espèces des membres du personnel jordaniens – appel d'urgence de 2002 (Gaza et Cisjordanie)	112 071	(111 634)	437	–	–	437
Appel d'urgence de 2002 – assistance aux familles du camp de Djénine (Cisjordanie)	25 000	(24 994)	6	–	(6)	–
Appel d'urgence de 2002 – distribution de vivres aux réfugiés palestiniens	1 476 378	(1 476 375)	3	–	(3)	–
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – fournitures médicales d'urgence pour la Cisjordanie	206 404	(206 404)	–	–	–	–
Appel d'urgence de 2002	12 410	(11 841)	569	–	–	569
Appel d'urgence de 2002 pour Gaza et la Cisjordanie	1 075 268	(1 064 869)	10 399	–	–	10 399
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) pour l'Initiative du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies – distribution de médicaments et de fournitures de premier secours au peuple palestinien	119 000	(209 997)	(90 997)	–	–	(90 997)
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) pour l'Initiative du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies – matériel de physiothérapie	50 000	(50 001)	(1)	–	1	–
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – fournitures médicales	200 000	(196 635)	3 365	–	–	3 365
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – services cliniques mobiles	546 525	(533 826)	12 699	–	–	12 699
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – assistance en nature pour les enfants d'âge scolaire vivant dans le dénuement	983 281	(977 179)	6 101	–	–	6 101
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – assistance en espèces pour les familles dans le besoin	983	(933)	50	–	–	50
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – aide alimentaire	13 423	(7 427)	5 996	–	–	5 996
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002) – fonds réservés à la remise en état du camp de Djénine (phase I)	11 844 031	(5 984 816)	5 859 215	–	–	5 859 215
Appel d'urgence de l'UNRWA (2002)	198 216	(198 216)	–	–	–	–
Fournitures d'urgence destinées aux logements dans la bande de Gaza	147 493	(147 493)	–	–	–	–
Petit projet de construction d'urgence – écoles de la bande de Gaza	93 412	(93 412)	–	–	–	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Aide alimentaire d'urgence dans la bande de Gaza	737 463	(737 304)	159	–	(1)	158
Troisième appel d'urgence de l'UNRWA – emplois dans les camps et les villages (projet de création d'emplois)	1 303 608	(1 159 976)	143 632	–	–	143 632
Troisième appel d'urgence de l'UNRWA – distribution de vivres	1 749 339	(1 732 493)	16 846	–	–	16 846
Appel d'urgence de 2002 – fonctionnaire au Département des relations extérieures (siège à Gaza)	222 000	(11 341)	210 659	–	–	210 659
Appel d'urgence de 2002 (contributions non affectées)	444 667	(444 010)	657	–	–	657
Appel d'urgence de 2002 – projet de relogement à Khan Younis	900 000	(898 198)	1 802	–	–	1 802
Appel d'urgence de 2002 – création d'emplois à Gaza	460 544	(460 543)	1	–	(1)	–
Appel d'urgence de 2003 – remise en état des logements endommagés à Gaza	10 000	(9 998)	2	–	(2)	–
Appel d'urgence de 2002 – remise en état des logements endommagés à Gaza	55 327	(55 287)	40	–	–	40
Aide financière aux familles de réfugiés palestiniens immatriculées	35 000	(24 997)	10 003	–	(3)	10 000
Aide financière aux étudiants palestiniens réfugiés	15 000	(5 000)	10 000	–	–	10 000
Construction et aménagement de l'école primaire de garçons du camp de Nur-Shams (Cisjordanie)	1 331 340	(777 075)	554 265	–	–	554 265
Appel d'urgence de 2002 – distribution d'une aide alimentaire d'urgence	602 000	(601 997)	3	–	(3)	–
Appel d'urgence de 2002 – remise en état des logements des réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza	1 074 110	(241 255)	832 855	–	–	832 855
Relogement des réfugiés dont les logements ont été détruits à Khan Younis (Gaza) – projet financé au moyen des économies réalisées dans le cadre du projet japonais de 1993	195 134	(448 361)	(253 228)	–	398 464	145 237
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	59 642	(59 633)	9	–	–	9
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	50 590	(9 333)	41 257	–	–	41 257
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	671 050	(599 141)	71 910	–	–	71 910
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	3 305 785	(2 662 326)	643 459	–	–	643 459
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	15 000 000	(12 842 202)	2 157 798	–	–	2 157 798
Cinquième appel d'urgence – Comité populaire de la République arabe syrienne	699 029	(639 483)	59 546	–	–	59 546

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Appel d'urgence	16 277	(14 936)	1 341	–	–	1 341
Aide alimentaire d'urgence en Cisjordanie	2 105 442	(2 348 684)	(243 242)	–	–	(243 242)
Aide alimentaire d'urgence dans la bande de Gaza	2 966 358	(3 087 669)	(121 311)	–	–	(121 311)
Achat de 6 véhicules (Nissan Terranos) financés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires	156 245	(153 977)	2 268	–	–	2 268
Cinquième appel d'urgence – appel d'urgence de 2003 (janvier-juin 2003) – aide alimentaire d'urgence (Gaza et Cisjordanie)	1 140 251	(1 140 251)	(1)	–	1	–
Cinquième appel d'urgence (2003) – fournitures médicales d'urgence pour la bande de Gaza	176 056	(18 864)	157 192	–	–	157 192
Cinquième appel d'urgence – janvier-juin 2003	7 072 597	(5 506 345)	1 566 252	–	–	1 566 252
Sixième appel d'urgence – juillet-décembre 2003	32 112	(4 983)	27 129	–	–	27 129
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003) – aide en espèces aux familles dans le besoin (bande de Gaza)	133 070	–	133 070	–	–	133 070
Sixième appel d'urgence – juillet-décembre 2003	26 000 000	(6 760 494)	19 239 506	–	–	19 239 506
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003) – remboursement de la TVA prélevée par l'Autorité palestinienne sur les contributions versées dans le cadre d'appels d'urgence antérieurs	1 452 837	(1 218 401)	234 435	–	–	234 435
Aide alimentaire d'urgence pour la bande de Gaza	457 143	(457 143)	–	–	–	–
Appel d'urgence (juillet-décembre)	356 295	(207 720)	148 575	–	–	148 575
Appel d'urgence de 2003 (juillet-décembre 2003)	5 000 000	(17 480)	4 982 520	–	–	4 982 520
Sixième appel d'urgence – juillet-décembre 2003	10 256 472	(2 077 367)	8 179 105	–	–	8 179 105
Programme de logement à Gaza à l'intention des familles sans abri à Rafah	1 414 427	–	1 414 427	–	–	1 414 427
Assistance en espèces d'urgence (300 dollars) distribuée à 250 familles à Rafah	75 000	(75 000)	–	–	–	–
Aide alimentaire d'urgence pour la bande de Gaza	950 119	(950 119)	–	–	–	–
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003) – fournitures médicales d'urgence (Gaza)	296 912	(7 759)	289 153	–	–	289 153
Système Doppler fœtal portable et appareil portable de mesure de l'hémoglobine pour l'antenne médicale mobile de l'UNRWA opérant dans les enclaves palestiniennes en Cisjordanie	1 632	–	1 632	–	–	1 632
Amélioration de l'infrastructure sanitaire en Cisjordanie	252 738	–	252 738	–	–	252 738

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Démolition de logements (Gaza)	10 000	–	10 000	–	–	10 000
Appel d'urgence de 2004	1 187 648	–	1 187 648	–	–	1 187 648
Services fournis par l'équipe de l'Agence suédoise de sauvetage du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2003	167 146	–	167 146	–	–	167 146
Sixième appel d'urgence (juillet-décembre 2003)	1 138 680	–	1 138 680	–	–	1 138 680
Virement du solde des fonds au titre de contributions antérieures (bande de Gaza)	–	–	–	–	78	78
Virement du solde des fonds au titre de contributions antérieures (Cisjordanie)	–	–	–	–	421	421
Contributions confirmées et engagements fermes	(1 365 643)	(4 070 225)	(5 435 868)	5 512 010	–	76 142
Total partiel, espèces, appel d'urgence	189 387 404	(180 476 682)	8 910 722	49 044 979	(272 765)	57 682 936
Appel d'urgence – contributions en nature						
Appel éclair – fournitures et matériel médicaux et soins hospitaliers (Cisjordanie)	–	–	–	27	(27)	–
Frais de distribution de 8 030 tonnes de farine pour Gaza et la Cisjordanie (troisième appel)	2 209 526	(2 209 526)	–	–	–	–
800 tentes familiales, un appareil de purification de l'eau pour approvisionner en eau jusqu'à 10 000 personnes par jour, 1 600 bidons d'une capacité de 5 gallons (3,7 litres) et 1 600 trousse de toilette pour Djénine	185 212	(185 212)	–	–	–	–
Contributions en nature reçues de diverses organisations non gouvernementales	655 696	(655 696)	–	–	–	–
Appel d'urgence de 2002 – trousse sanitaires d'urgence (Gaza et Cisjordanie)	480 000	(480 000)	–	–	–	–
Achat de fournitures médicales, aide financière en faveur des familles de réfugiés palestiniens immatriculées et aide financière en faveur des étudiants réfugiés	10 000	(10 000)	–	–	–	–
Don de 34 000 bidons d'huile d'olive d'une capacité de 4 litres	393 115	(393 115)	–	–	–	–
Appel d'urgence de l'UNRWA (2003) dans la bande de Gaza et en Cisjordanie	368 254	(368 254)	–	–	–	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Appel d'urgence de 2003 (juillet-décembre 2003) – divers dons en nature	183 931	(183 931)	–	–	–	–
Total partiel, contributions en nature, appel d'urgence	4 485 734	(4 485 734)	–	27	(27)	–
Total, appel d'urgence	193 873 138	(184 962 416)	8 910 722	49 045 006	(272 792)	57 682 936
Projets						
Projets postérieurs à 1999						
Coûts relatifs au système de gestion financière	1 542 736	(1 369 607)	173 129	(105 828)	–	67 301
Formation du personnel chargé des achats	–	(12 144)	(12 144)	12 144	–	–
Formation du personnel technique	–	–	–	6 586	–	6 586
Atelier sur les achats organisé à l'intention des responsables des achats	–	(4 957)	(4 957)	4 957	(1)	–
Amélioration de l'accès aux soins hospitaliers offerts aux réfugiés palestiniens au Liban	–	(25 513)	(25 513)	25 513	–	–
Remise en état de logements	155 005	–	155 005	(106 827)	(48 178)	–
Initiative relative à l'informatique	–	(99 624)	(99 624)	197 059	(60 000)	37 435
Système de gestion des services éducatifs de l'UNRWA	–	(139 147)	(139 147)	168 314	–	29 166
Formation du personnel soignant de l'UNRWA (dans l'ensemble de la zone du ressort de l'Office)	–	(55 789)	(55 789)	239 574	(183 785)	–
Remise en état de logements (dans l'ensemble de la zone du ressort de l'Office)	–	(147 461)	(147 461)	180 257	–	32 796
Frais de fonctionnement des 4 écoles maternelles au Liban	109 123	(103 267)	5 856	718	–	6 573
Administrateur auxiliaire – Frank Schipper	–	–	–	9 453	–	9 453
Matériel pour le cours d'électronique industrielle du centre de formation (hommes) de Ramallah	–	(2 073)	(2 073)	11 101	–	9 028
Laboratoire biologique de sûreté P3 au Centre de santé	–	(90 026)	(90 026)	127 647	–	37 621
Bureau de liaison de l'UNRWA à Genève	569 385	(642 011)	(72 626)	87 731	–	15 105
Deuxième année de Philippe Grandit en tant qu'administrateur auxiliaire (administrateur de projets et responsable des relations extérieures)	–	(5 452)	(5 452)	9 957	(4 505)	–
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de Maghazi	–	(735 672)	(735 672)	826 446	–	90 773

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure C et de l'école primaire de filles E de Jabalia	561 222	(817 012)	(255 790)	304 475	–	48 684
Construction et aménagement de l'école primaire mixte de Farabi	418 487	(642 086)	(223 599)	336 706	–	113 107
Construction et aménagement de 10 salles de classe et de 2 salles spécialisées à l'école de garçons de Kalandia	227 831	(340 754)	(112 923)	108 039	–	(4 884)
Construction et aménagement de 9 salles de classe et salles spécialisées à l'école de filles de Sourif	245 295	(337 749)	(92 454)	118 918	–	26 464
Chef de projet du système informatisé de fichiers familiaux et d'immatriculation des réfugiés	–	(87 538)	(87 538)	106 058	–	18 520
Construction et aménagement de 9 salles de classe et de 2 salles spécialisées à l'école primaire supérieure de filles de Djénine	–	(11 023)	(11 023)	11 023	–	–
Administratrice auxiliaire – Elna Seondergaard (juriste)	92 740	(98 920)	(6 180)	23 973	–	17 793
Administratrice auxiliaire – Marlene Arcene Camp (administratrice de projets et responsable de l'information)	196 332	(178 349)	17 983	43 966	–	61 949
Construction et aménagement de 4 salles de classe à l'école primaire A et à l'école mixte B de Gaza	–	(54 989)	(54 989)	54 990	(1)	–
Création d'une section de formation de professeurs de français au centre de formation de Siblin	–	(46 252)	(46 252)	87 076	–	40 824
Construction d'un réseau d'égout et d'évacuation des eaux usées à Deir El-Balah (phase II, étape I, E1)	3 668	–	3 668	(3 668)	–	–
Construction et aménagement de 9 salles de classe dans deux écoles primaires supérieures de l'UNRWA	–	(27 979)	(27 979)	48 778	–	20 798
Reconstruction du centre médical de Djénine (Cisjordanie)	–	(10 706)	(10 706)	45 846	–	35 140
Construction et aménagement de l'école primaire mixte d'Abu Tuaima	588 828	(316 071)	272 757	(370 204)	–	(97 447)
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles C de Khan Younis	729 704	(520 206)	209 497	(189 211)	–	20 286
Remise en état de logements (Gaza)	497 242	(168 823)	328 418	(1 021 536)	–	(693 117)
Reconstruction de l'école de garçons de Dheisheh	992 151	(222 909)	769 243	(661 764)	–	107 479
Reconstruction de l'école mixte d'Auja	675 564	(54 268)	621 297	(501 618)	–	119 678
Remplacement du centre médical de Balata	157 517	(6 794)	150 723	(117 892)	–	32 831
Remplacement du centre médical de Dheisheh	161 769	(43 635)	118 134	(120 583)	–	(2 450)

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction et aménagement de 4 salles de classe et de 3 salles spécialisées à l'école de filles de Doura	234 452	(51 919)	182 532	(160 475)	–	22 057
Construction et aménagement de 5 salles de classe et de 4 salles spécialisées à l'école de garçons de Doura	232 968	(84 962)	148 006	(149 392)	66	(1 321)
Aménagement du centre médical Alliance à Damas	–	–	–	8 452	–	8 452
Manuels d'anglais à l'intention des étudiants du centre de formation de Damas	–	–	–	2	(2)	–
Agrandissement du centre médical d'Irbid	–	–	–	1 116	–	1 116
Modernisation et mécanisation de la collecte et de l'enlèvement des déchets solides dans les camps de Jabalia et de Middle	33 798	(588 103)	(554 305)	601 234	–	46 929
Reconstruction du laboratoire scientifique et du centre d'apprentissage à l'école primaire de Safsaf/école primaire supérieure de garçons de Tibériade	–	(431)	(431)	25 052	–	24 621
Construction et aménagement des écoles mixtes de Beit Jala et de Bir Zeit dans la zone de Saïda	305 006	(369 531)	(64 525)	35 873	–	(28 652)
Reconstruction du centre de réadaptation des enfants de Dera'a	–	–	–	(36 030)	–	(36 030)
Rapatriement des résidents du camp Canada	–	(57 750)	(57 827)	57 827	(77)	–
Services d'infrastructure	19 433	(554 035)	(534 035)	544 466	(9 864)	–
Fonds pour l'octroi de bourses aux Palestiniennes réfugiées au Liban	705 107	(699 828)	5 279	109 568	–	114 846
Matériel dentaire majeur pour le centre médical de Zarqa et Baqa'a	–	–	–	8 410	–	8 410
Instruments de chirurgie dentaire pour le centre médical de Zarqa et Baqa'a	–	(1 069)	(1 069)	(7 233)	–	(8 303)
Construction de 8 réservoirs d'eau souterrains	–	(4 966)	(4 966)	4 966	–	–
Étude de faisabilité pour la remise en état du camp de Neirab et le développement du camp de Ein El Tal	–	(62 215)	(62 215)	62 226	(11)	–
Projet de prise en charge psychologique	772 386	(1 035 754)	(263 368)	874 106	–	610 738
Programme d'enseignement adapté aux élèves en difficulté en Jordanie	2 964	(111 805)	(108 841)	125 232	–	16 391
Transformation du centre de santé maternelle et infantile d'Ein El-Hilweh (Liban) en centre médical	4 656	(198 007)	(193 351)	200 000	–	6 649

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Amélioration des conditions sanitaires (voirie et égouts) dans les camps de réfugiés au Liban (travaux réalisés par la population)	2 607	(111 251)	(108 644)	112 000	–	3 356
Recrutement d'un consultant pour le Département des relations extérieures de l'UNRWA	54 864	(61 779)	(6 915)	7 878	–	963
Administratrice auxiliaire – M ^{me} Nicole Ruder, administratrice de projets (Liban)	81 185	(130 863)	(49 678)	64 316	–	14 639
Amélioration de l'accès aux soins hospitaliers offerts aux réfugiés palestiniens au Liban	–	(3 557)	(3 557)	3 559	(2)	–
Administrateur auxiliaire, administrateur de projets au Département des relations extérieures	127 644	(165 706)	(38 062)	70 550	(17 215)	15 272
Renforcement des services proposés : un juriste et un administrateur	–	(64 745)	(64 745)	70 385	–	5 640
Remise en état de logements (Liban)	197 670	(841 775)	(644 105)	671 228	(27 124)	–
Remise en état de logements (Syrie)	115 530	(189 836)	(74 306)	152 068	(77 763)	–
Remise en état de logements (Jordanie)	108 513	(414 647)	(306 134)	327 772	(21 638)	–
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles et de garçons de Wadi Rayyan	–	(537 588)	(537 588)	594 300	(23 279)	33 433
Création d'une antenne médicale à Kraymeh	–	(150 043)	(150 043)	149 999	1 529	1 485
Création d'une antenne médicale à Masharie	–	(177 690)	(177 690)	161 616	21 750	5 676
Projet de remise en état à Neirab – phase I : construction de 39 des 148 logements prévus dans le camp d'Ein el Tal	–	(482 188)	(482 188)	524 000	–	41 812
Microcrédit et atténuation de la pauvreté (phase II)	–	(311 453)	(311 453)	436 000	(100 000)	24 547
Mise en valeur des ressources humaines	–	(182 442)	(182 442)	195 500	–	13 058
Modernisation et remplacement du matériel équipant les 8 centres de formation professionnelle	–	(239 295)	(239 295)	262 500	–	23 205
Initiative relative à l'informatique (phase IV)	–	(370 459)	(370 459)	538 085	(82 021)	85 605
Programme d'enseignement de l'anglais à l'intention des formateurs et enseignants (centres de formation professionnelle)	–	(64 886)	(64 886)	106 000	–	41 114
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans la bande de Gaza et en Cisjordanie	–	(192 323)	(192 323)	332 000	–	139 677
Programme d'enseignement adapté aux élèves en difficulté en Jordanie	1 411	(44 492)	(43 081)	37 083	–	(5 999)

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction et aménagement de salles de classe à l'école de filles de Djénine	40 000	(92 637)	(52 637)	–	–	(52 637)
Cours de soins infirmiers à l'intention des réfugiés palestiniens au Liban	–	(23 293)	(23 293)	23 293	–	–
Services d'hospitalisation au Liban	150 000	–	150 000	(150 000)	–	–
Modernisation de l'unité d'économie domestique de l'école primaire supérieure de filles A de Rafah	93 000	(49 737)	43 263	(11 375)	–	31 888
Développement d'une bibliothèque à l'école primaire supérieure de Rimal et à l'école primaire mixte C de Gaza	76 200	(51 569)	24 631	(3 476)	–	21 155
Ouverture d'un service de physiothérapie au centre médical de Rafah	45 526	(27 496)	18 030	(4 878)	–	13 152
Ouverture d'un service de physiothérapie au centre médical de Khan Younis	45 526	(28 933)	16 593	(4 878)	–	11 715
Coûts relatifs aux médicaments immunodépresseurs destinés aux personnes ayant subi une greffe de rein	123 000	(96 802)	26 198	–	–	26 198
Construction et agrandissement d'écoles au Liban	445 972	(293 866)	152 106	–	–	152 106
Insertion des enfants malvoyants	29 548	(16 396)	13 152	–	–	13 152
Administrateur auxiliaire, responsable de l'information au Bureau de l'information au siège (Gaza)	228 407	(190 961)	37 446	–	–	37 446
Ouverture d'un service de rééducation au centre de rééducation de Djénine pour les personnes atteintes de paralysie cérébrale	12 000	(3 600)	8 400	–	–	8 400
Équipement et aménagement d'une ludothèque au centre de réadaptation communautaire de Balata	12 000	(3 600)	8 400	–	–	8 400
Activités d'animation à la maison des jeunes Al-Rowwad à Aïda	24 000	–	24 000	–	–	24 000
Fourniture de meubles et de matériel pour l'école primaire et l'école primaire supérieure de garçons de Jarash (Jordanie)	40 968	(38 830)	2 138	–	–	2 138
Agrandissement du centre de santé maternelle et infantile de Nuzha	74 821	(74 666)	155	–	–	155
Projet relatif à l'environnement et à l'assainissement (camps de réfugiés de la bande de Gaza et de Cisjordanie)	10 593 986	(5 907 822)	4 686 163	–	–	4 686 163
Administrateur auxiliaire, assistant spécial (bureau de Gaza)	107 123	(154 581)	(47 458)	–	–	(47 458)

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Reconstruction des centres médicaux d'Ein el-Hilweh et de Baddawi (Liban)	100 000	(99 901)	99	–	–	99
Construction et agrandissement d'écoles au Liban : reconstruction et aménagement de l'école primaire supérieure de Naqab (camp de Rashidieh)	542 561	(193 541)	349 019	–	–	349 019
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans les écoles de l'UNRWA (Jordanie, Syrie et Liban)	465 500	(439 606)	25 894	–	–	25 894
Construction d'un centre communautaire au camp de Qabr Essit (Syrie)	67 287	(65 574)	1 713	–	–	1 713
Administrateur auxiliaire, attaché de recherche (Cisjordanie)	103 662	(130 860)	(27 198)	–	5 575	(21 623)
Remise en état des locaux et de la chaussée au centre de formation de Sibliin (Liban)	–	(68 199)	(68 199)	–	68 479	280
Introduction d'un cours sur les services bancaires et la gestion financière au centre de formation de Damas	–	(28 852)	(28 852)	–	87 000	58 148
Rénovation de l'école de filles 1 et 2 d'Ashrfieh (Jordanie)	–	(123 841)	(123 841)	–	123 852	11
Rénovation du service dentaire et de la salle d'attente du centre médical d'Ein El-Hiliweh (Liban)	25 000	(24 954)	46	–	–	46
Revêtement des chaussées dans le camp de réfugiés de Beach à Gaza (projet réalisé par la population)	–	(84 315)	(84 315)	–	85 621	1 306
Déshuileur (système par gravité) à Deir el-Balah (bande de Gaza)	–	(444 444)	(444 444)	–	788 499	344 056
Aide humanitaire aux Palestiniens victimes de crises humanitaires dans les territoires palestiniens, le Liban, la Jordanie et la Syrie	797 635	(989 917)	(192 281)	–	–	(192 281)
Remise en état de plusieurs camps de réfugiés en Syrie	472 906	(589 329)	(116 423)	–	–	(116 423)
Remise en état de plusieurs camps de réfugiés en Jordanie	566 524	(583 427)	(16 903)	–	–	(16 903)
Programme d'administrateurs chargés de l'appui aux opérations en Cisjordanie et programme international et attaché de liaison dans la bande de Gaza	1 416 000	(1 228 401)	187 599	–	–	187 599
Activités rémunératrices pour le centre communautaire du camp de réfugiés de Shu'fat (accord complétant l'accord relatif à la création d'un centre communautaire dans le camp de Shu'fat)	17 099	–	17 099	–	6 789	23 888

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction d'une école primaire supérieure de filles et de garçons à Al Husseinieh (deux accords complémentaires)	79 839	(346 273)	(266 434)	–	351 854	85 421
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans les écoles de l'UNRWA (Jordanie, Syrie et Liban)	125 000	(113 380)	11 620	–	–	11 620
Agrandissement du centre médical d'Al Husseinieh (Syrie)	143 000	(117 476)	25 524	–	–	25 524
Introduction d'un cours sur les techniques textiles au centre de formation de Damas	263 000	(146 383)	116 617	–	–	116 617
Cours de dactylographie et de saisie informatique pour les filles au centre de formation de Siblin (Liban)	71 000	(63 225)	7 775	–	–	7 775
Club d'anglais au centre de formation de Damas	20 000	(11 144)	8 856	–	–	8 856
Installation d'un ascenseur pour les enfants handicapés à l'école primaire de Falouja dans le camp d'Ein el-hilweh (Liban)	7 976	(7 672)	304	–	–	304
Dépenses relatives à l'atelier de réflexion organisé en novembre 2002 à Beyrouth à l'intention du personnel du Département des services de secours et d'assistance sociale	15 999	(11 022)	4 977	–	–	4 977
Achat de deux appareils pour curer les canalisations d'égout pour le compte du Département des services d'assainissement (Syrie)	5 800	–	5 800	–	–	5 800
Achat de matériel et de logiciels destinés à 9 centres dans les zones d'Irbid, de Zarka, du nord d'Amman et du sud d'Amman dans le cadre du programme d'enseignement adapté aux élèves en difficulté dans le cycle primaire	11 402	(12 111)	(709)	–	709	–
Construction et aménagement d'une cantine et de 15 salles de classe dans deux écoles de l'UNRWA (bande de Gaza)	20 722	(287 419)	(266 697)	–	269 105	2 408
Construction et aménagement de deux ludothèques dans deux centres de réadaptation communautaires (bande de Gaza)	25 000	(23 559)	1 441	–	–	1 441
Renforcement des capacités de communication du Bureau de l'information de l'UNRWA : postes, formation et matériel	99 630	(51 112)	48 518	–	–	48 518

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Réunion de l'équipe de travail du Département des services de secours et d'assistance sociale les 14 et 15 décembre 2002 pour donner suite à la réunion de planification stratégique	2 774	(2 774)	–	–	–	–
Fourniture d'ordinateurs à l'école de filles de Sur Baher	–	(21 850)	(21 850)	–	23 153	1 303
Fourniture d'ordinateurs à l'école de filles de Qatanneh	–	(27 535)	(27 535)	–	27 930	395
Entretien des écoles et des terrains de jeu à Saïda (Liban)	–	(158 309)	(158 309)	–	158 309	–
Élaboration des plans et construction de la station de pompage de Nuseirat (Gaza)	–	(9 743)	(9 743)	–	151 200	141 458
Construction et aménagement de 18 salles de classe à l'école primaire supérieure de garçons de Bureij	–	(48 169)	(48 169)	–	391 231	343 062
Construction de 5 salles de classe et installation d'ordinateurs au laboratoire de l'école primaire supérieure de Nimrin (Liban)	–	(75 430)	(75 430)	–	75 682	252
Construction de la station de pompage de Nuseirat (Gaza)	–	–	–	–	875 000	875 000
Construction et aménagement de l'école primaire C et de l'école de garçons d'Ayoubiya	537 057	(547 317)	(10 260)	–	–	(10 260)
Mécanisation de l'enlèvement des déchets solides (Jordanie)	–	–	–	–	54 401	54 401
Travaux de construction dans les écoles de l'UNRWA (camp de Kalandia)	–	(98 942)	(98 942)	–	–	(98 942)
Construction et aménagement de 4 salles de classe dans les écoles primaires de filles B et D de Nuseirat (bande de Gaza)	–	(35 495)	(35 495)	–	–	(35 495)
Modernisation de la salle d'informatique de l'école de filles d'Ashrafieh	–	(22 143)	(22 143)	–	24 245	2 102
Poste d'administrateur auxiliaire : fonctionnaire chargé des achats (bureau de l'UNRWA à Gaza)	81 606	(56 823)	24 783	–	–	24 783
Poste d'administrateur auxiliaire : spécialiste de la logistique et analyste fonctionnel (Département des opérations et des services techniques, siège de l'UNRWA à Amman)	60 573	(24 800)	35 773	–	–	35 773
Poste d'administrateur auxiliaire : administrateur chargé de la recherche en matière de politique générale (Département des services de secours et d'assistance sociale, siège de l'UNRWA à Amman)	60 573	(31 160)	29 413	–	–	29 413

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Poste d'administrateur auxiliaire : expert associé dans le domaine de la recherche et de l'évaluation (Département de l'éducation, siège de l'UNRWA à Amman)	61 694	(29 552)	32 143	–	–	32 143
Poste d'administrateur auxiliaire : fonctionnaire chargé de l'administration et de la gestion de projets (bureau de l'UNRWA en Jordanie)	61 694	(25 906)	35 788	–	–	35 788
Construction de 5 salles de classe, transformation de 2 salles de classe en bureaux et aménagement de 3 salles de classe à l'école primaire supérieure de filles A de Nuseirat	81 500	(19 988)	61 512	–	–	61 512
Installation d'ordinateurs dans les écoles secondaires des camps palestiniens (Syrie)	80 961	(80 961)	–	–	–	–
Alimentation en eau et services d'assainissement dans les camps de réfugiés de Kan Danour et Kan Eshieh	1 641 961	(47 352)	1 594 609	–	–	1 594 609
Projet d'immatriculation des réfugiés palestiniens	737 705	(218 867)	518 838	–	–	518 838
Formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel de l'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies (Syrie)	–	(893)	(893)	–	1 995	1 102
Formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel de l'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies (Syrie)	2 533	(1 764)	769	–	–	769
Ouverture de classes de seconde (10 ^e année) dans les écoles de l'UNRWA dans la municipalité de Jérusalem	86 766	(191)	86 576	–	–	86 576
Construction et aménagement de 6 salles de classe, de 3 unités d'économie domestique et d'une bibliothèque dans 3 écoles (Gaza)	311 511	(76 443)	235 069	–	–	235 069
Fourniture de mobilier scolaire à l'école primaire supérieure de filles 1 et 2 d'Ashrafieh (Jordanie)	27 836	(27 836)	–	–	–	–
Agrandissement du centre médical de Baqa'a sud (Jordanie)	42 626	(24 822)	17 804	–	–	17 804
Cours de soins infirmiers à l'intention des réfugiés palestiniens au Liban (2002-2003)	24 927	(24 927)	–	–	–	–
Distribution de fournitures médicales en Jordanie, en Syrie et au Liban	1 409 505	(1 729 782)	(320 277)	–	–	(320 277)
Trois cours de formation sur l'anémie des enfants	–	(1 792)	(1 792)	–	–	(1 792)
Trois cours de formation sur le VIH/sida, les maladies sexuellement transmissibles et la santé procréative	–	(1 280)	(1 280)	–	–	(1 280)

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Projet relatif à la fourniture de pupitres dans les écoles de l'UNRWA (Liban)	133 660	(133 597)	63	–	–	63
Reconstruction et aménagement de l'école primaire de filles C et de l'école mixte B de Beit Hanoun (Gaza)	–	(2 408)	(2 408)	–	–	(2 408)
Reconstruction du centre médical de Rimal (Gaza)	–	(2 666)	(2 666)	–	–	(2 666)
Construction de salles de classe à l'école de garçons de Deir Ammar (Cisjordanie)	–	(65 623)	(65 623)	–	–	(65 623)
Remise en état des logements par les familles elles-mêmes (Cisjordanie)	–	(255 194)	(255 194)	–	–	(255 194)
Équipement et aménagement d'une ludothèque dans le centre de formation pour les femmes de Jabalia (Gaza)	1 667	–	1 667	–	–	1 667
Administrateur auxiliaire – expert associé (relations extérieures et projets)	234 068	(44 751)	189 317	–	17 937	207 254
Administrateur auxiliaire – projets (bureau de Cisjordanie)	234 068	(37 406)	196 662	–	21 746	218 408
Initiative relative à l'informatique : utilisation des soldes inutilisés dans le cadre des phases I à IV	–	(866)	(866)	–	197 021	196 155
Enseignement de la tolérance, de la résolution des conflits et des droits fondamentaux dans les écoles de l'UNRWA pendant l'année scolaire 2003/04	196 000	–	196 000	–	–	196 000
Programme des administrateurs chargés de l'appui aux opérations (Cisjordanie)	826 622	(97 705)	728 917	–	–	728 917
Programme des administrateurs chargés de l'appui aux opérations (bande de Gaza)	356 000	–	356 000	–	–	356 000
Projet de reconstruction à Neirab (phase I)	500 000	(243)	499 757	–	–	499 757
Initiative relative à l'informatique (phase V)	609 000	(10 181)	598 819	–	–	598 819
Reconstruction et aménagement du centre médical de Beddawi (Liban)	57 508	(387)	57 121	–	–	57 121
Reconstruction du bureau des services d'assainissement (camp de Nuseirat)	57 000	–	57 000	–	–	57 000
Reconstruction du bureau des services d'assainissement (camp de Bureij)	47 000	–	47 000	–	–	47 000
Ouverture d'un service de physiothérapie au centre médical de Bureij	50 573	(587)	49 986	–	–	49 986
Modernisation des installations à l'école primaire supérieure de filles et de garçons de Mashare	50 372	–	50 372	–	–	50 372

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
UNESCO 2003-DE	30 000	(16 428)	13 572	–	–	13 572
Assistance technique et gestion du projet de rénovation du camp de Neirab (Syrie)	27 975	–	27 975	–	–	27 975
Transformation des logements associés au bureau de zone en centre d'apprentissage et en salle d'informatique (Syrie)	20 000	(7 788)	12 212	–	–	12 212
Développement des activités sportives, achat de matériel et modernisation des installations sportives dans les camps de réfugiés (Ramallah et Jéricho)	24 200	–	24 200	–	–	24 200
Développement du système de gestion de l'information sanitaire (phase II)	–	–	–	–	250 945	250 945
Création d'un service pour les malentendants à Hussiniyeh (Syrie)	5 998	(384)	5 614	–	–	5 614
Fourniture d'ordinateurs et de matériel de bureau aux écoles de l'UNRWA (Liban)	598 219	–	598 219	–	–	598 219
Contributions confirmées et engagements fermes	(25 513 251)	5 778 517	(19 734 734)	18 782 452	–	(952 282)
Total, projets postérieurs à 1999	12 389 893	(27 687 472)	(15 297 579)	25 751 547	3 426 160	13 880 127
Programme pour la mise en œuvre de la paix						
Matériel et supports pour le cours d'alphabétisation dans les centres d'activités féminines	–	–	–	223	–	223
Matériel de radiologie et d'échographie au centre médical de Khan Younis	–	(10 367)	(10 367)	25 787	–	15 420
Programme d'éducation sanitaire et de prévention du VIH/sida (ONUSIDA)	–	(92)	(92)	4 864	–	4 772
Construction, aménagement et ameublement de l'école primaire et primaire supérieure de garçons de Balata	–	–	–	9 157	(9 157)	–
Construction d'installations scolaires (Jordanie)	–	(2 427)	(2 427)	2 451	(271)	(247)
Agrandissement de l'hôpital de Qalqiliya (Cisjordanie)	–	(903 945)	(903 945)	1 111 489	–	207 544
Construction et aménagement de l'école primaire C de Beach et de l'école mixte d'Asma	–	–	–	166 585	(166 585)	–
Reconstruction et aménagement de l'école primaire supérieure de garçons 1 et 2 d'Ashrafieh	–	–	–	143 501	(143 501)	–
Programme d'enseignement adapté aux élèves en difficulté (cycle primaire)	–	–	–	(2)	2	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Distribution de manuels scolaires et de livres dans les écoles (Cisjordanie)	-	-	-	2 071	-	2 071
Construction et aménagement d'une école primaire supérieure de garçons (Gaza)	-	-	-	224 646	(224 646)	-
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de Nimrin	-	(37 462)	(37 462)	113 172	(75 711)	-
Perfectionnement en informatique (centre de formation professionnelle, phase I)	-	(8 893)	(8 893)	54 211	(43 780)	1 538
Perfectionnement en informatique (centre de formation professionnelle, phase II)	-	(270 760)	(270 760)	325 493	(11 107)	43 625
Modernisation d'un atelier de menuiserie et d'ébénisterie (centre de formation de Damas)	-	(17 329)	(17 329)	30 858	-	13 529
Construction et aménagement de l'école primaire de filles A et de l'école primaire supérieure mixte E de Rafah	-	-	-	9 989	(9 989)	-
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles A de Beach	-	-	-	6 213	(6 213)	-
Construction et aménagement de 6 salles de classe à Daraj, de 4 salles de classe à Deir El-Balah et de 4 salles de classe à l'école primaire de Maen	-	-	-	3 005	(3 005)	-
Construction et aménagement de 4 salles de classe à l'école primaire de Khuza'a et de 4 salles de classe à l'école primaire d'Abasan	-	-	-	2 718	(2 718)	-
Construction et aménagement de l'unité d'économie domestique à l'école primaire supérieure de filles de Bani Suhaila	-	-	-	2 861	(2 861)	-
Construction et aménagement d'une unité de travaux manuels à l'école primaire supérieure de garçons Ahmad A/Aziz	-	(106 659)	(106 659)	121 899	(15 240)	-
Construction et aménagement d'une unité de travaux manuels à l'école primaire supérieure de garçons de Bureij	-	(114 507)	(114 507)	125 049	(10 542)	-
Construction et aménagement de 6 salles de classe à l'école primaire supérieure de filles de Bani Suhaila	-	(87 327)	(87 327)	96 258	(8 932)	-
Réserve du siège pour un usage futur	-	-	-	169 379	(169 379)	-
Construction et aménagement d'une école de filles à Ramallah	-	-	-	20 138	(20 138)	-

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction et aménagement de salles de classe, d'une bibliothèque et d'un laboratoire à l'école primaire de filles de Deir Ammar	-	-	-	20 085	(20 085)	-
Formation aux activités de conseil et de gestion dans les domaines de l'épidémiologie et de la santé en matière de procréation	-	-	-	12 634	(12 634)	-
Construction et aménagement du centre de réadaptation des réfugiés d'Homs et modernisation du centre d'activités féminines d'Homs	-	-	-	30	(30)	-
Reconstruction du centre d'activités féminines et du centre de réadaptation des réfugiés d'Hama	-	-	-	(40 876)	-	(40 876)
Cours de rattrapage scolaire dans les écoles primaires	393	-	393	-	(393)	-
Agrandissement du centre médical de Mashierfeh et Baqa'a sud	-	-	-	6	(6)	-
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de garçons B de Jabalia	18 373	-	18 373	242 883	(261 256)	-
Centre médical de Khan Danoun	-	-	-	113	-	113
Réseau d'alimentation en eau à Khan Danoun et Khan Eshieh	-	-	-	11 369	-	11 369
Conduite d'égout à Khan Danoun (Syrie)	-	-	-	(5 279)	5 279	-
Construction de latrines dans les écoles	6 230	-	6 230	(6 205)	(25)	-
Services d'hospitalisation en faveur des réfugiés palestiniens au Liban	45 230	-	45 230	(49 225)	3 995	-
Remise en état de logements (Jordanie)	16 204	-	16 204	(17 696)	1 492	-
Adaptation et développement du cours d'électronique industrielle au centre de formation de Gaza	2 173	(21 748)	(19 575)	45 576	-	26 000
Matériel d'enseignement, manuels spéciaux et outils pédagogiques pour les élèves aveugles et sourds	-	(5 852)	(5 852)	5 867	(15)	-
Matériel pour le centre de formation de Gaza	-	(358)	(358)	580	-	221
École primaire mixte d'Al-Shauka (Gaza)	76 796	(2 783)	74 013	(26 893)	(47 120)	-
Remplacement de l'école de filles de Nur Shams	100 717	(122)	100 595	(12 816)	(87 779)	-
École mixte d'Abu Dees (Jérusalem)	98 011	(2 835)	95 176	2 624	(97 800)	-
Éducation pour la paix et la tolérance	-	(315 257)	(315 257)	365 157	-	49 900
Médiation par les pairs	-	(73 057)	(73 057)	86 243	-	13 186

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction et aménagement du centre médical de Muzerireeb	-	(10 103)	(10 103)	46 197	(1 995)	34 100
Cours d'anglais à l'intention des enseignants du centre de formation de Damas	-	-	-	40	(40)	-
Remise en état des logements par les familles elles-mêmes (secteurs sud et central de Damas)	-	-	-	4 450	-	4 450
Meubles et matériel pour les centres d'activités féminines (Jordanie)	-	-	-	36	(36)	-
Modernisation du matériel du centre de formation de Siblin	-	(123 788)	(123 788)	123 795	(6)	-
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles B de Nuseirat	-	-	-	2 839	-	2 839
Construction et aménagement de l'école primaire mixte A et C de Beit Hanoun	-	-	-	2 357	-	2 357
École primaire et primaire supérieure de filles du camp de Deish	-	-	-	1 326	-	1 326
Remise en état de logements	-	-	-	936	(936)	-
Recrutement d'enseignants	-	-	-	134	(134)	-
Réseau d'assainissement et de drainage de Deir el-Balah (phase I, élément 2a, construction d'une station de pompage)	-	-	-	20 434	(20 434)	-
Construction d'un déshuileur (système par gravité) à Deir el-Balah (étape 1)	-	-	-	752 284	(752 284)	-
Construction d'une canalisation à pression à Deir el-Balah	-	-	-	55 515	(55 515)	-
Construction, matériel, dépenses de personnel, fournitures scolaires pour l'école secondaire de Saida Bissan	-	(4 829)	(4 829)	169 565	(158 310)	6 427
Modernisation d'un atelier et fourniture de matériel (centre de formation de Damas)	-	-	-	45 772	(45 772)	-
Recrutement d'enseignants supplémentaires à Gaza et en Cisjordanie	-	-	-	766	-	766
Construction d'une école primaire supérieure à Khaireyeh/Majd-El-Kroum	-	(5 802)	(5 802)	8 435	-	2 633
Insertion des enfants malvoyants	-	-	-	38	(38)	-
Modernisation de la bibliothèque centrale du camp Neirab (Aleppo, Syrie)	-	-	-	3 004	-	3 004

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Entretien de 15 écoles (Gaza)	-	-	-	-	-	-
Construction et aménagement de 6 salles de classe à l'école primaire mixte A et B de Fakhari	-	-	-	(680)	-	(680)
Construction de 2 salles de classe à l'école primaire supérieure de filles de Nuseirat	-	-	-	2	(2)	-
Construction et aménagement d'un laboratoire scientifique à l'école primaire supérieure de garçons B de Rafah	-	(748)	(748)	3 683	-	2 935
Réparation de toitures par les familles elles-mêmes	-	-	-	47 585	(47 585)	-
Création d'un centre communautaire à Shu'fat	-	-	-	6 789	(6 789)	-
Construction de 5 salles de classe et autres travaux d'amélioration à l'école de Jabar Atleet (Latakia)	-	-	-	36 431	(36 431)	-
Construction de 8 salles de classe et de 2 bureaux à l'école de garçons A et B de Nasser	-	-	-	2 756	-	2 756
Construction et aménagement d'une école mixte au camp n° 1 (Naplouse)	-	-	-	988	-	988
Revêtement des chaussées dans le camp de Beach (projet réalisé par la population)	-	(33 581)	(33 581)	33 581	-	-
Programme d'atténuation de la pauvreté (Cisjordanie)	-	-	-	47	(47)	-
Construction et aménagement d'un centre médical dans le camp de Sbeineh	-	-	-	305	-	305
Transformation de centre de santé maternelle et infantile de Yarmouk en centre médical	-	-	-	4 077	-	4 077
Construction et aménagement d'écoles de filles et de garçons à Sukhneh	-	-	-	(910)	-	(910)
Distribution de fournitures médicales	-	-	-	18 125	-	18 125
Remise en état de logements (Gaza)	4 867	-	4 867	6 146	(11 013)	-
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de filles D à Rafah	58 314	-	58 314	39 099	(97 412)	-
Construction et aménagement d'un centre de santé maternelle et infantile et transformation du centre existant en cabinet dentaire dans le camp d'Asker	-	-	-	5 752	(5 752)	-
Construction, aménagement et ameublement de l'école primaire et primaire supérieure de filles de Beit Sourik	-	-	-	58 833	(58 833)	-
Construction, aménagement et ameublement de l'école primaire de garçons d'Amari	-	-	-	59 856	(59 856)	-

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Construction, aménagement et ameublement de l'école primaire et primaire supérieure de Tulkarem	-	-	-	(342 214)	342 214	-
Construction, aménagement et ameublement de l'école mixte d'Hébron	-	-	-	25 391	(25 391)	-
Modernisation des infrastructures dans le camp de Shu'fat	-	-	-	82 791	(82 791)	-
Construction, aménagement et ameublement d'un centre de réadaptation des enfants à Talbiyeh	-	-	-	407	-	407
Construction d'un laboratoire scientifique à l'école de filles de Shouheh nord	-	-	-	2	(2)	-
Modernisation des centres d'enseignement des enfants en difficulté à Baqa'a, Husn, Marka et dans le nouveau camp d'Amman	-	-	-	65	(65)	-
Phases A, B et C du projet de protection des côtes à Beach (Gaza)	222 162	(1 417 893)	(1 195 731)	1 543 725	-	347 994
Construction et aménagement du centre d'activités féminines de Rafah (Gaza)	-	-	-	1 892	-	1 892
Construction et aménagement d'une école primaire supérieure de garçons à Maghazi	-	-	-	279	-	279
Construction et aménagement d'une école primaire mixte à Beit Lahiya	-	-	-	11 789	-	11 789
Remise en état de logements (phase A)	-	-	-	5 714	-	5 714
Construction et aménagement d'une école primaire et primaire supérieure de garçons à Askar	-	-	-	(40 556)	-	(40 566)
Construction et aménagement d'une école primaire et primaire supérieure mixte à Abu Dees	-	-	-	136	-	136
Construction et aménagement d'une école primaire de filles à Shu'fat	-	-	-	(32 585)	-	(32 585)
Achat de matériel demandé de toute urgence pour trois cours au centre de formation de Kalandia (Cisjordanie)	-	-	-	840	-	840
Laboratoire d'analyses médicales à Ramallah (Cisjordanie)	-	-	-	120 480	-	120 480
Construction et aménagement de l'école primaire supérieure de garçons A à Jabalia	-	-	-	356	(356)	-
Construction de 19 salles de classe dans 4 écoles (Gaza)	15 152	-	15 152	9 517	(24 669)	-
Projets divers en Jordanie	-	-	-	11 252	-	11 252

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Ouverture d'une crèche et d'une école maternelle dans le camp de Baqa'a (Jordanie)	-	-	-	580	-	580
Services fournis à l'Autorité palestinienne	-	-	-	13 187	-	13 187
Construction de deux préaux à l'école primaire mixte B et D de Nuseirat, à l'école primaire mixte de Tar Al-Sultan et à l'école primaire de Rafah	-	-	-	2 628	-	2 628
Construction de salles de classe et d'un laboratoire scientifique à l'école A et B de Jérusalem/Yazour (Syrie)	-	-	-	315 424	(315 424)	-
Rapatriement de Palestiniens du Sinaï à Tel El-Sultan (bande de Gaza)	-	-	-	3 407	-	3 407
Modernisation de 9 écoles (Cisjordanie)	-	-	-	1 075	-	1 075
Fourniture de camions de ramassage et de compactage des ordures (Jordanie)	-	-	-	25 631	(25 631)	-
Construction d'un centre médical à Yarmouk	-	-	-	15 343	-	15 343
Rénovation de logements (Gaza)	-	(35 517)	(35 517)	38 851	-	3 334
Programme de formation pour jeunes diplômés (Gaza)	-	-	-	3 510	-	3 510
École maternelle dans le centre d'activités féminines de Khan Eshieh	-	(958)	(958)	1 212	-	254
Extension du programme de santé familiale de l'UNRWA	-	(3 990)	(3 990)	8 544	-	4 554
Formation du personnel du centre de formation de Siblin aux techniques en usage dans le laboratoire pour essais de matériaux	-	(1 017)	(1 017)	1 317	-	299
Modernisation du matériel de 4 cours sur les techniques du bâtiment (centre de formation de Siblin)	-	(1 732)	(1 732)	1 576	-	(156)
Remplacement des outils et des appareils dans la section mécanique du centre de formation de Siblin	-	(191)	(191)	553	-	362
Aménagement et ameublement du centre de formation de Wadi Seer (Jordanie)	-	-	-	1 692	-	1 692
Construction d'une canalisation d'égout dans le camp de Beach (Gaza)	-	-	-	2 915	(2 915)	-
Mise au point de la centrale et des stations de pompage de Nuseirat	-	-	-	80 044	(80 044)	-
Construction de deux combles et transformation de dortoirs en salles spécialisées (centre de formation de Siblin)	-	-	-	78 420	(77 044)	1 376

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Fin des travaux de construction du réseau d'égout dans le camp A de Tulkarem	-	-	-	14 953	(14 953)	-
Enterrement de la ligne électrique à haute tension à Shu'fat	-	-	-	36 148	(36 148)	-
Modernisation du matériel du cours de laborantins (centre de formation de Siblin)	-	(546)	(546)	833	-	287
Remplacement des établis (centre de formation de Siblin)	-	(11 831)	(11 831)	12 378	59	605
Cours de formation aux techniques du bâtiment (centre de formation de Siblin)	-	-	-	1 148	(59)	1 089
Construction de réseaux d'égout et d'alimentation en eau dans 8 camps de réfugiés palestiniens	3 883 981	(293 931)	3 590 051	334 103	-	3 924 153
Matériel et fournitures diverses pour les cours de formation à la mécanique, à la métallurgie et à l'informatique	-	(27 903)	(27 903)	29 164	-	1 261
Construction et aménagement d'un atelier de formation d'ajusteurs mécaniciens	-	(236)	(236)	237	(1)	-
Modernisation des services de ramassage des ordures (Cisjordanie)	-	-	-	1 004 888	(1 004 888)	-
Modernisation des services municipaux de ramassage et de traitement des ordures (Gaza)	-	-	-	220 991	(220 991)	-
Construction et aménagement de 12 salles de classe à l'école primaire supérieure de filles A de Nuseirat	-	(143 968)	(143 968)	201 801	-	57 833
Construction et aménagement de 7 salles de classe et de 2 unités de travaux manuels à l'école primaire supérieure de garçons C de Jabalia	-	(199 440)	(199 440)	278 140	-	78 700
Remplacement d'installations détériorées à l'école de garçons d'Arroub	-	(706 534)	(706 534)	962 361	-	255 826
Construction et aménagement de deux salles spécialisées à l'école de filles de Deir Ammar	-	(234 816)	(234 816)	-	232 699	(2 118)
Aménagement de l'atelier d'informatique à l'école de filles de Beit Ula	-	(5 154)	(5 154)	7 175	-	2 021
Aménagement de l'atelier d'informatique à l'école de filles de Beit Ula	-	(19 247)	(19 247)	22 621	-	3 374
Matériel pour un cours de métallurgie et un cours de soudure (centre de formation de Siblin)	-	(14 067)	(14 067)	14 136	-	69

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Formation du personnel soignant aux activités de conseil dans les domaines de l'épidémiologie et de la santé en matière de procréation	-	(2 107)	(2 107)	56 632	(54 525)	-
Construction et aménagement de 15 salles de classe à l'école primaire et primaire supérieure de garçons de Bani Suhaila (Gaza)	1 664	(241 582)	(239 918)	-	261 256	21 339
Remise en état de la chaussée au centre de formation de Siblin	-	-	-	138	-	138
Projets divers à Gaza	76 632	-	76 632	-	-	76 632
Total, programme pour la mise en œuvre de la paix	4 626 900	(5 523 289)	(896 390)	10 159 601	(3 929 037)	5 334 175
Appel pour le Liban						
Remise en état de logements au camp de Beddawi	-	(7 310)	(7 310)	7 310	-	-
Mécanisation du système de ramassage et de traitement des déchets solides	-	(15 665)	(15 665)	18 655	-	990
Construction et aménagement de l'école secondaire Al-Aqsa du camp de Rashidieh	-	(171 870)	(171 870)	271 356	(98 354)	1 133
Stages de courte durée au centre de formation de Siblin	-	(48 904)	(48 904)	69 738	(20 978)	(144)
Coûts de fonctionnement relatifs aux nouveaux cours d'informatique au centre de formation de Siblin	-	(21 934)	(21 934)	41 325	-	19 391
Modernisation du matériel pour les cours d'électricité et d'électronique au centre de formation de Siblin	-	-	-	44 366	(44 366)	-
Fournitures médicales pour le centre médical de Rashidieh	-	(3 705)	(3 705)	4 301	-	596
Rénovation de logements	147 638	-	147 638	(140 451)	(7 187)	-
Modernisation du matériel pour le cours d'ajusteurs mécaniciens au centre de formation de Siblin (Liban)	-	(44 366)	(44 366)	-	44 366	-
Construction et aménagement de 6 salles de classe à l'école Sammou du camp d'Ein El-Hilweh (Liban)	-	(12 566)	(12 566)	-	98 354	85 788
Construction d'une clôture autour du centre de formation de Siblin (Liban)	-	(20 978)	(20 978)	-	20 978	-
Total, appel pour le Liban	147 638	(347 298)	(199 660)	314 601	(7 187)	107 754

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Programme de création d'activités rémunératrices						
Coûts de fonctionnement du programme de création d'activités rémunératrices (dans l'ensemble de la zone du ressort de l'Office)	282 807	(121 168)	161 640	135 515	113	297 268
Programme d'atténuation de la pauvreté (Cisjordanie) (K1)	654	–	654	26 266	–	26 920
Programme de création d'activités rémunératrices relatif aux subventions aux projets autofinancés prélevées sur le Fonds général	3 358	(392)	2 966	–	–	2 966
Formation relative aux services de crédit et acquisition de qualifications dans le cadre du Programme de création d'activités rémunératrices et d'emploi des Palestiniennes au Liban	60 000	(60 00)	–	–	–	–
Projet de microfinancement et d'atténuation de la pauvreté du Département des services de secours et d'assistance sociale	1 323	(34 161)	(32 838)	–	100 000	67 162
Total, programme de création d'activités rémunératrices	348 142	(215 720)	132 421	161 781	100 113	394 316
Projets d'équipement et projets spéciaux						
Production du livre pour enfants de M ^{me} Abu Risheh	–	(1 815)	(1 815)	1 904	(89)	–
Travaux d'hygiène du milieu (dans l'ensemble de la zone du ressort de l'Office)	–	–	–	179 848	–	179 848
Centre communautaire de Dheisheh	–	–	–	3 052	–	3 052
Bourses d'études	–	–	–	1 630	–	1 630
Reconstruction de deux bureaux chargés de l'assainissement à Khan Younis et Rafah	–	–	–	1	(1)	–
Matériel pour les cours de mécanique diesel/modernisation de l'atelier du centre de formation de Damas	–	–	–	37 259	(37 259)	–
Programme de rénovation du camp de Hama	–	–	–	861	–	861
Coûts de fonctionnement des 4 écoles maternelles au Liban	–	–	–	2 175	–	2 175
Bourses universitaires	–	(142 877)	(142 877)	142 856	21	–
Divers projets urgents	–	–	–	26 669	–	26 669
Programme de bourses universitaires	–	(2 900)	(2 900)	2 900	1	–

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Programme de bourses universitaires	–	(5 565)	(5 565)	5 565	–	–
Administratrice auxiliaire – M ^{me} Paola Cirillo	–	–	–	5 575	(5 575)	–
Première année de Philippe Grandit en tant qu'administrateur auxiliaire (administrateur de projets et responsable des relations extérieures)	–	–	–	4 731	(26)	4 705
Administrateur auxiliaire des opérations hors siège (P-1)	–	–	–	7 689	–	7 689
Administratrice auxiliaire – M ^{me} Marie-Anne Menier (France)	–	–	–	16 860	(16 860)	–
Coordonnateur	–	–	–	(570)	570	–
Fourniture de moyens contraceptifs (dans l'ensemble de la zone du ressort de l'Office)	–	–	–	2 284	–	2 284
Administrateur auxiliaire	–	–	–	18 308	–	18 308
Administrateurs auxiliaires	–	–	–	1 346	–	1 346
Total, projets d'équipement et projets spéciaux	–	(153 157)	(153 157)	460 944	(59 219)	248 568
Programme élargi d'assistance						
Programme élargi de santé maternelle (Gaza)	–	–	–	62 465	–	62 465
Programme élargi de santé maternelle (Cisjordanie)	–	–	–	72	(72)	–
Construction de réseaux d'égout et raccordement	–	–	–	280 313	–	280 313
Coûts de fonctionnement (groupes électrogènes)	–	–	–	4 896	–	4 896
Ouverture d'une école d'infirmières	–	–	–	39 687	–	39 687
Chirurgien orthopédique – dons en nature	–	–	–	10 243	(10 243)	–
Projets de création d'activités rémunératrices (Jordanie, Cisjordanie et Gaza)	–	–	–	5 046	–	5 046
Centres d'activités féminines – santé et éducation (Cisjordanie)	–	–	–	17 069	–	17 069
Construction et aménagement de 4 salles de classe préfabriquées (Gaza)	–	–	–	28	(28)	–
6 ambulances, matériel et formation (Gaza)	–	–	–	165 790	–	165 790
Centre d'activités féminines (Cisjordanie)	–	–	–	630	–	630
Secours, soins médicaux et formation (Gaza et Cisjordanie)	–	–	–	9 703	–	9 703
Traitements (Cisjordanie)	–	–	–	994	–	994

<i>Projets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent (déficit) pour l'exercice biennal</i>	<i>Solde au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Solde au 31 décembre 2003</i>
Coûts relatifs aux véhicules	-	-	-	2 853	-	2 853
Modernisation du centre médical de Jérusalem-Est	-	-	-	463	-	463
Formation du personnel soignant	-	-	-	5 857	-	5 857
Cabinet dentaire au centre médical de Rafah	-	-	-	15 193	-	15 193
Modernisation du centre médical de Jérusalem-Est	-	-	-	2 556	-	2 556
Achat de matériel demandé de toute urgence pour 3 cours au centre de formation de Kalandia	-	-	-	21 231	-	21 231
Cours de sensibilisation au problème du sida (IEC)	-	-	-	2 404	-	2 404
Modernisation des stations de pompage n ^{os} 1 et 2 du camp de Beach	-	-	-	114 128	(114 128)	-
Hôpital Al Ahli (Gaza)	-	-	-	5 532	-	5 532
Programme d'activités féminines de Daraj (Gaza)	-	-	-	573	-	573
Total, programme élargi d'assistance	-	-	-	767 726	(124 471)	643 255
Transfert du siège à Gaza	-	-	-	(5 091 973)	-	(5 091 973)
Total, projets	17 512 572	(33 926 937)	(16 414 364)	32 524 227	(593 641)	15 516 221
Total, fonds extrabudgétaires	211 385 711	(218 889 353)	(7 503 642)	81 569 233	(866 433)	73 199 157
Programme de microfinancement et de prêts aux microentreprises	2 068 537	(4 043 985)	(1 975 448)	(846 094)	17 362	(2 804 180)
Total général, tous fonds confondus	848 033 527	(824 598 908)	23 434 618	98 547 659	(4 794 891)	107 187 389

Appendice 4

Contributions des donateurs pour l'exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

A. Recettes par donateur

Exercice biennal 2000-2001 Donateur	Budget ordinaire			Fonds extrabudgétaires			Total général
	En espèces	En nature	Total	Appel d'urgence	Projets	Total	
<i>Gouvernements</i>							
64 944 Afrique du Sud	147 000	–	147 000	–	–	–	147 000
13 074 584 Allemagne	12 431 976	106 175	12 538 151	6 305 851	1 811 849	8 117 700	20 655 851
12 985 367 Arabie saoudite	3 600 000	–	3 600 000	10 000 000	–	10 000 000	13 600 000
4 753 521 Australie	4 317 000	400	4 317 400	993 560	133 660	1 127 220	5 444 620
984 131 Autriche	1 223 126	–	1 223 126	356 295	–	356 295	1 579 421
75 000 Bahreïn	60 000	–	60 000	–	–	–	60 000
4 862 176 Belgique	1 415 024	2 716 251	4 131 275	2 325 368	820 849	3 146 217	7 277 492
10 000 Brunéi Darussalam	20 000	–	20 000	–	–	–	20 000
20 482 824 Canada	13 091 975	–	13 091 975	1 935 908	–	1 935 908	15 027 883
10 000 Chili	5 000	–	5 000	–	–	–	5 000
120 000 Chine	119 985	–	119 985	–	–	–	119 985
25 000 Chypre	42 750	–	42 750	18 310	–	18 310	61 060
4 915 Colombie	–	–	–	–	–	–	–
18 269 821 Danemark	13 817 065	–	13 817 065	3 483 848	287 952	3 771 800	17 588 865
154 230 Égypte	20 000	–	20 000	–	–	–	20 000
1 000 000 Émirats arabes unis	1 000 000	–	1 000 000	1 776 199	–	1 776 199	2 776 199
7 138 502 Espagne	6 494 651	–	6 494 651	–	–	–	6 494 651
212 177 170 États-Unis d'Amérique	172 750 267	218 049	172 968 316	76 185 212	4 534 400	80 719 612	253 687 928
4 524 268 Finlande	4 412 236	–	4 412 236	1 864 777	–	1 864 777	6 277 013
19 132 417 France	5 320 078	767 892	6 087 970	243 542	875 282	1 118 824	7 206 794
800 000 Grèce	800 000	–	800 000	–	–	–	800 000
9 480 Inde	10 133	–	10 133	–	–	–	10 133
3 139 510 Irlande	2 542 650	–	2 542 650	3 451 817	–	3 451 817	5 994 467
7 000 Islande	105 000	–	105 000	–	–	–	105 000
17 252 066 Italie	17 843 602	2 320	17 845 922	390 109	1 352 101	1 742 210	19 588 132
27 119 537 Japon	8 211 248	8 945 182	17 156 430	2 529 526	849 351	3 378 877	20 535 307
172 672 Jordanie	–	649 396	649 396	–	–	–	649 396
3 503 407 Koweït	2 999 946	–	2 999 946	–	–	–	2 999 946

<i>Exercice biennal 2000-2001 Donateur</i>	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Total général</i>
	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	<i>Total</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>	
38 153 Liban	-	22 840	22 840	-	-	-	22 840
1 000 000 Libye	-	-	-	-	-	-	-
3 488 761 Luxembourg	3 146 977	-	3 146 977	762 771	452 112	1 214 883	4 361 860
75 210 Malaisie	50 000	-	50 000	-	-	-	50 000
2 000 Maldives	2 000	-	2 000	-	-	-	2 000
6 000 Malte	-	-	-	-	-	-	-
20 053 Maroc	45 923	-	45 923	-	-	-	45 923
9 000 Mexique	2 913	-	2 913	-	-	-	2 913
10 000 Monaco	10 000	-	10 000	-	-	-	10 000
25 766 623 Norvège	25 403 037	-	25 403 037	6 896 230	-	6 896 230	32 299 267
318 935 Nouvelle-Zélande	284 456	-	284 456	405 781	-	405 781	690 237
25 000 Oman	25 000	-	25 000	-	-	-	25 000
2 921 051 Palestine	57 829	3 767 910	3 825 739	-	-	-	3 825 739
41 243 625 Pays-Bas	23 671 685	-	23 671 685	2 458 210	254 205	2 712 415	26 384 100
- Pologne	40 000	-	40 000	-	-	-	40 000
25 000 Portugal	225 000	-	225 000	-	-	-	225 000
70 000 Qatar	70 000	-	70 000	-	-	-	70 000
85 732 République arabe syrienne	-	61 634	61 634	-	-	-	61 634
200 000 République de Corée	200 000	-	200 000	-	-	-	200 000
51 843 République tchèque	66 450	-	66 450	35 000	-	35 000	101 450
68 543 858 Royaume-Uni	40 908 706	1 400 000	42 308 706	20 507 435	968 646	21 476 081	63 784 787
25 475 Saint-Siège	-	-	-	-	73 000	73 000	73 000
35 378 470 Suède	37 174 199	-	37 174 199	7 628 627	-	7 628 627	44 802 820
13 419 135 Suisse	10 849 903	-	10 849 903	4 185 799	844 230	5 030 029	15 879 932
- Thaïlande	30 000	-	30 000	-	-	-	30 000
34 981 Tunisie	20 810	-	20 810	-	-	-	20 810
612 815 Turquie	400 000	-	400 000	199 950	-	199 950	599 950
565 224 259 Total, gouvernements	415 485 600	18 658 051	434 143 651	154 940 125	13 257 637	168 197 762	602 341 413
<i>Organisations intergouvernementales</i>							
5 000 000 Banque islamique de développement	-	-	-	-	76 000	76 000	76 000
480 000 Fonds arabe de développement économique et social	-	-	-	-	-	-	-
387 500 Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	-	-	-	379 000	40 000	419 000	419 000

<i>Exercice biennal</i> 2000-2001 Donateur	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Total général</i>
	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	<i>Total</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>	
168 749 417 Union européenne	136 157 865	9 743 106	145 900 971	14 199 049	3 195 944	17 394 993	163 295 964
174 616 916	136 157 865	9 743 106	145 900 971	14 578 049	3 311 944	17 889 993	163 790 964
<i>Organismes des Nations Unies</i>							
- Association féminine de l'ONU	-	-	-	-	5 998	5 998	5 998
84 000 Bureau de la coordination des affaires humanitaires	-	-	-	-	-	-	-
- FNUAP	-	45 926	45 926	100 000	-	100 000	145 926
- OCHA	-	-	-	156 245	-	156 245	156 245
- OIT	-	-	-	-	60 000	60 000	60 000
639 000 OMS	200 000	610 590	810 590	480 000	-	480 000	1 290 590
25 600 000 ONU	29 386 657	-	29 386 657	-	-	-	29 386 657
69 544 PNUD	-	17 507	17 507	393 115	-	393 115	410 622
910 736 UNESCO	242 761	420 759	663 520	-	30 000	30 000	693 520
1 094 069 UNICEF	-	280 389	280 389	-	-	-	280 389
28 397 349	29 829 418	1 375 171	31 204 589	1 129 360	95 998	1 225 358	32 429 947
<i>Organisations non gouvernementales</i>							
- Agence japonaise de coopération internationale	-	6 150	6 150	-	-	-	6 150
- American Friends Service Committee	-	3 600	3 600	-	-	-	3 600
21 479 ANERA	-	5 752	5 752	-	-	-	5 752
2 000 Association culturelle arabe à Tokyo	-	-	-	-	-	-	-
2 857 Association des femmes japonaises pour le Moyen-Orient et l'Afrique	5 433	-	5 433	-	-	-	5 433
60 417 CARE International	-	36 275	36 275	-	-	-	36 275
- Centre culturel français	-	2 200	2 200	-	-	-	2 200
- Centre culturel islamique (Koweït)	-	-	-	10 000	-	10 000	10 000
70 837 Children International	-	15 000	15 000	-	-	-	15 000
- CISCO Press	-	13 750	13 750	-	-	-	13 750
- Comité international de la Croix-Rouge	-	10 395	10 395	-	-	-	10 395
- Comité populaire arabe syrien	-	-	-	3 538 276	-	3 538 276	3 538 276
- Comité saoudien	-	-	-	1 164 000	-	1 164 000	1 164 000
33 947 Conseil danois pour les réfugiés	-	-	-	-	-	-	-
58 044 Croissant-Rouge (Égypte)	-	-	-	1 058 306	-	1 058 306	1 058 306
- Croissant-Rouge (Émirats arabes unis)	-	-	-	11 844 031	-	11 844 031	11 844 031

<i>Exercice biennal</i> 2000-2001 Donateur	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			<i>Total général</i>	
	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	<i>Total</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>		
- Croissant-Rouge (Ramallah)	-	155	155	-	-	-	155	
8 433 Deutsche Stiftung	-	-	-	-	29 548	29 548	29 548	
- Direct Relief International	-	350 920	350 920	-	-	-	350 920	
- Focus International	-	-	-	14 068	-	14 068	14 068	
50 000 Fondation du Roi Hussein	-	-	-	-	-	-	-	
- Fonds hachémit	-	5 650	5 650	-	-	-	5 650	
- Friends Society (Émirats arabes unis)	-	-	-	99 982	-	99 982	99 982	
564 587 Holy Land Christian Mission	-	353	353	-	-	-	353	
- Hope Haven International	-	-	-	6 000	-	6 000	6 000	
- Islamic American Relief Agency	-	-	-	60 000	-	60 000	60 000	
- Lutheran World Relief (États-Unis)	-	617 082	617 082	-	-	-	617 082	
114 183 Movimondo	-	-	-	-	-	-	-	
- Nour International Relief Aid	-	-	-	48 513	-	48 513	48 513	
17 426 ONG des États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	
- OPEC	-	-	-	-	70 000	70 000	70 000	
- Palestine Right to Return Coalition	-	-	-	27 600	-	27 600	27 600	
- RCA (Émirats arabes unis)	-	-	-	2 619 183	-	2 619 183	2 619 183	
- Response International	-	-	-	-	142 708	142 708	142 708	
- Right to Play (Canada)	-	-	-	-	167 000	167 000	167 000	
757 217 Rissho Kosei-Kai (Japon)	-	337 972	337 972	-	24 927	24 927	362 900	
- SAGAMIHARA Green Rotary Club	-	-	-	-	1 667	1 667	1 667	
365 Save the Children Fund (Royaume-Uni)	-	-	-	-	-	-	-	
- Society of Friends of RCVI (Gaza)	-	9 235	9 235	-	-	-	9 235	
22 000 Swiss & German Aid Caritas (Suisse)	-	-	-	-	-	-	-	
595 The British Council	-	-	-	-	-	-	-	
5 250 Univ. Trust for Educ. Exchange with Pales	-	-	-	-	-	-	-	
20 767 Welfare Association	-	-	-	-	-	-	-	
47 250 World Vision International (Liban)	-	-	-	-	-	-	-	
1 857 653	Total, organisations non gouvernementales	5 433	1 414 493	1 419 926	20 489 957	435 852	20 925 809	22 345 735
1 626 403	Autres sources	160 286	912 706	1 072 992	1 257 283	123 000	1 380 283	2 453 275
771 722 580	Total, contributions reçues	581 638 602	32 103 527	613 742 128	192 394 774	17 224 431	209 619 205	823 361 333

B. Contributions non versées par donateur

<i>Budget ordinaire 2000-2001</i>			<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			Total général	
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	Total	<i>Donateur</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>		
<i>Gouvernements</i>										
-	910 581	910 581	Allemagne	-	-	-	624 220	-	624 220	624 220
-	6 814 891	6 814 891	Arabie saoudite	-	-	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000
186 800	-	186 800	Autriche	-	-	-	-	-	-	-
218 216	1 125 786	1 344 002	Belgique	797 750	-	797 750	-	820 849	820 849	1 618 599
-	892 791	892 791	Canada	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	Chili	5 000	-	5 000	-	-	-	5 000
-	360 395	360 395	Danemark	-	-	-	-	-	-	-
500 000	-	500 000	Émirats arabes unis	-	-	-	1 776 199	-	1 776 199	1 776 199
-	8 095 830	8 095 830	États-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	-	-
-	2 579 630	2 579 630	France	-	-	-	-	-	-	-
4 727	-	4 727	Inde	4 971	-	4 971	-	-	-	4 971
2 727 765	2 759 344	5 487 109	Italie	-	-	-	96 506	1 248 439	1 344 945	1 344 945
-	260 252	260 252	Japon	-	-	-	1 134 392	-	1 134 392	1 134 392
1 500 000	-	1 500 000	Koweït	3 258 230	-	3 258 230	-	-	-	3 258 230
1 000 000	-	1 000 000	Libye	-	-	-	-	-	-	-
-	220 742	220 742	Luxembourg	-	-	-	357 604	-	357 604	357 604
20 053	-	20 053	Maroc	-	-	-	-	-	-	-
-	559 284	559 284	Norvège	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	Palestine	57 829	-	57 829	-	-	-	57 829
-	2 229 694	2 229 694	Pays-Bas	-	-	-	-	183 753	183 753	183 753
-	3 732 080	3 732 080	Royaume-Uni	-	-	-	1 879 290	976 909	2 856 199	2 856 199
-	161 564	161 564	Suisse	-	-	-	-	19 981	19 981	19 981
-	-	-	Tunisie	9 524	-	9 524	-	-	-	9 524
6 157 561	30 702 864	36 860 425	Total, gouvernements	4 133 304	-	4 133 304	15 868 211	3 249 931	19 118 142	23 251 446
<i>Organisations intergouvernementales</i>										
17 259 859	(12 259 859)	5 000 000	Banque islamique de développement	-	-	-	-	76 000	76 000	76 000
-	333 539	333 539	Fonds arabe de développement économique et social	-	-	-	-	-	-	-
-	100 000	100 000	Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	-	-	-	210 000	191 000	401 000	401 000

<i>Budget ordinaire 2000-2001</i>			<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds extrabudgétaires</i>			Total général	
<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	Total	<i>Donateur</i>	<i>En espèces</i>	<i>En nature</i>	Total	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>		Total
-	48 955 238	48 955 238	Union européenne	5 523 333	-	5 523 333	9 017 155	7 651 644	16 668 799	22 192 132
17 259 859	37 128 918	54 388 777	Total, organisations intergouvernementales	5 523 333	-	5 523 333	9 227 155	7 918 644	17 145 799	22 669 132
<i>Organismes des Nations Unies</i>										
-	-	-	ONU	546 657	-	546 657	-	-	-	546 657
-	-	-	UNESCO	44 287	-	44 287	-	-	-	44 287
-	-	-	Total, organismes des Nations Unies	590 944	-	590 944	-	-	-	590 944
<i>Organisations non gouvernementales</i>										
-	-	-	Comité populaire arabe syrien	-	-	-	699 029	-	699 029	699 029
-	-	-	Comité saoudien	-	-	-	1 164 000	-	1 164 000	1 164 000
-	77 556	77 556	Movimondo	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	OPEC	-	-	-	-	70 000	70 000	70 000
-	-	-	RCA (Émirats arabes unis)	-	-	-	2 619 183	-	2 619 183	2 619 183
-	-	-	Response International	-	-	-	-	85 200	85 200	85 200
-	-	-	Right to Play (Canada)	-	-	-	-	142 800	142 800	142 800
-	13 709	13 709	Welfare Association	-	-	-	-	-	-	-
-	91 265	91 265	Total, organisations non gouvernementales	-	-	-	4 482 212	298 000	4 780 212	4 780 212
23 417 420	67 923 047	91 340 467	Total, contributions confirmées mais non versées	10 247 581	-	10 247 581	29 577 578	11 466 575	41 044 153	51 291 734

Annexe

Fonds général
Recettes des unités de production et des cantines
Exercice biennal 2002-2003

(En dollars des États-Unis)

	<i>Contributions des écoles et recettes des cantines</i>	<i>Unités de production</i>			Total	Total général
		<i>Sous- traitance</i>	<i>Menuiserie</i>	<i>Broderie</i>		
Gaza						
Ventes (recettes)	774 996	2 503 213	2 137 573	141 454	4 782 241	5 557 237
Coût des ventes	751 877	2 398 173	1 927 349	183 323	4 508 845	5 260 722
Recettes nettes	23 119	105 040	210 224	(41 868)	273 396	296 515
Liban						
Ventes (recettes)	601 442				–	601 442
Coût des ventes	557 437				–	557 437
Recettes nettes	44 005	–	–	–	–	44 005
Syrie						
Ventes (recettes)	300 909				–	300 909
Coût des ventes	190 674				–	190 674
Recettes nettes	110 235	–	–	–	–	110 235
Jordanie						
Ventes (recettes)	1 313 619				–	1 313 619
Coût des ventes	1 304 367				–	1 304 367
Recettes nettes	9 252	–	–	–	–	9 252
Cisjordanie						
Ventes (recettes)	362 015				–	362 015
Coût des ventes	398 469				–	398 469
Recettes nettes	(36 454)	–	–	–	–	(36 454)
Totaux						
Ventes (recettes)	3 352 981	2 503 213	2 137 573	141 454	4 782 241	8 135 222
Coût des ventes	3 202 824	2 398 173	1 927 349	183 323	4 508 845	7 711 669
Recettes nettes	150 157	105 040	210 224	(41 868)	273 396	423 553

C. États financiers relatifs au Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

État A

Bilan au 31 décembre 2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Année 2002</i>	<i>Note</i>	<i>Année 2003</i>
Actif		
Actif à court terme		
9 020 302	Encaisse et dépôts auprès des banques	3 6 324 601
57 547	Compte débiteur au titre des contributions	–
2 085 745	Compte débiteur au titre des prêts (montant net)	4 3 901 481
341	Paiements anticipés et autres comptes débiteurs	334
11 163 935		10 226 416
187 193	Immobilisations après déduction de l'amortissement cumulé (montant net)	5 171 309
11 351 128	Total de l'actif	10 397 725
Passif, actif net et capital social		
Passif à court terme		
77 516	Comptes créditeurs et comptes de régularisation	43 932
–	Comptes interservices	–
161 073	Factures payables à l'UNRWA	6 26 547
500 000	Contribution de l'UNRWA au PMCM	7 –
738 589	Total du passif	70 479
Actif net		
(2 640 010)	Fonds non réservés	(2 926 367)
–	Fonds soumis à des restrictions temporaires	8 –
144 521	Fonds réservés par le Comité	9 122 187
–	Fonds soumis à des restrictions temporaires	–
13 108 028	Fonds de crédit renouvelable	10 13 131 426
10 612 533	Total de l'actif net (état C)	10 327 246
11 351 128	Total du passif et de l'actif net	10 397 725

État B

Activités de fonctionnement (année terminée le 31 décembre 2003)

(En dollars des États-Unis)

<i>Année 2002</i>	<i>Note</i>	<i>Année 2003</i>
Recettes provenant des activités de fonctionnement		
708 942	Intérêts perçus au titre de prêts	868 354
408 760	Recouvrement de montants passés par profits et pertes au titre de prêts	836 308
161 886	Intérêt bancaire	91 749
1 279 588		1 796 411
(1 138 377)	Fonds débloqués (provision supplémentaire) pour couvrir les pertes sur prêts	55 009
	4.3	
141 211	Total des recettes provenant des activités de fonctionnement	1 851 420
Dépenses de fonctionnement		
1 376 724	Traitements et dépenses connexes	1 575 331
56 762	Contrats de louage de services	90 550
20 000	Honoraires des auditeurs	43 500
115 942	Occupation des locaux	136 213
51 007	Communications	61 839
5 436	Papeterie et fournitures	7 831
37 283	Matériel léger et entretien	31 846
36 356	Voyages et transports	70 143
52 349	Amortissement	60 117
7 848	Pertes (gains) de change	(5 235)
	Dépenses d'appui au programme	48 327
6 871	Divers	17 315
1 766 578	Total des dépenses de fonctionnement	2 137 777
(1 625 367)	Déficit au titre des activités de fonctionnement pour l'année (état C)	(286 357)

État C

Activités au titre des fonds soumis à des restrictions et variation de l'actif net (année terminée le 31 décembre 2003)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Fonds non soumis à des restrictions</i>	<i>Fonds soumis à des restrictions temporaires</i>	<i>Fonds réservés par le Comité</i>	<i>Fonds de crédits renouvelables</i>	Total
Actif net au début de l'année	(2 640 010)	–	144 521	13 108 028	10 612 539
Déficit au titre des activités de fonctionnement pour l'année (état B)	(286 357)	–	–	–	(286 357)
Recettes autres que les recettes provenant des activités de fonctionnement	–	–	–	–	–
Recettes au titre du Groupe de la formation	–	–	48 220	–	48 220
Dépenses au titre du Groupe de la formation	–	–	(77 156)	–	(77 156)
Fonds débloqués pour l'acquisition d'actifs fixes	–	–	–	–	–
AGFUND	–	–	30 000	–	30 000
Prêts accordés dans le cadre d'AGFUND et du programme de crédit aux microentreprises	–	–	(23 398)	23 398	–
Actif net à la fin de l'année (état A)	(2 926 367)	–	122 187	13 131 426	10 327 426

État D

Flux de trésorerie (année terminée le 31 décembre 2003)

(En dollars des États-Unis)

<i>Année 2002</i>		<i>Année 2003</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
60 000	Contributions reçues	87 547
1 309 887	Intérêts des prêts et autres recettes	1 844 631
(2 194 168)	Versements aux employés et aux fournisseurs	(2 322 919)
(824 281)	Montant net des disponibilités provenant des activités de fonctionnement	(390 741)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
–	Remboursement de prêts	(500 000)
–	Montant net des disponibilités provenant des activités de financement	(500 000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
(76 121)	Acquisitions d'actifs fixes	(44 233)
(5 151 528)	Prêts accordés	(8 744 224)
5 530 528	Recouvrement de prêts	6 983 497
302 879	Montant net des disponibilités provenant des activités d'investissement	(1 804 960)
Augmentation de l'encaisse et du disponible en banque au cours de la période		
(521 402)	Encaisse au début de l'année	(2 695 701)
9 541 704		9 020 302
9 020 302	Encaisse et dépôts auprès des banques à la fin de l'année	6 324 601
Ajustements destinés à faire concorder la variation de l'actif net et le montant net des disponibilités provenant des activités de fonctionnement		
(1 589 394)	Variation de l'actif net	(285 293)
1 138 377	Provision pour pertes sur prêts	(55 009)
52 349	Amortissement	60 117
(20 114)	Diminution (augmentation) du compte débiteur au titre des contributions	57 547
7 135	Diminution (augmentation) des charges constatées d'avance	7
57 516	(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des comptes de régularisation	(33 584)
(470 150)	(Diminution) augmentation des factures payables à l'UNRWA	(134 526)
(824 281)		(390 741)

Notes relatives aux états financiers du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises

Note 1

Organisation

Depuis juin 1991, le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises mis en œuvre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza aide à promouvoir la création de petites entreprises et d'emplois, à accroître les revenus des microentreprises et à réduire la pauvreté grâce à la mise en place d'un certain nombre de programmes de crédit en faveur des petites entreprises, des microentreprises et des femmes. Le Programme s'articule autour de trois fonds de crédits renouvelables à Gaza et deux en Cisjordanie. Il appuie aussi bien les microentreprises commerciales employant une ou deux personnes que les petites entreprises, et cherche à répondre à divers besoins, tels que le financement des immobilisations et le financement du fonds de roulement.

Les fonds du PMCM sont remis aux emprunteurs dans le cadre de trois programmes de crédit : le crédit aux petites entreprises, le prêt collectif de solidarité et le crédit aux microentreprises.

Le crédit aux petites entreprises représente l'instrument de crédit initial. Son objectif est d'offrir des prêts aux petites entreprises.

Le crédit aux microentreprises a été introduit à Gaza en février 1996 et en Cisjordanie en mars 1998 pour répondre aux besoins en fonds de roulement des microentreprises et des petites entreprises qui n'étaient pas en mesure d'obtenir de crédit auprès des banques commerciales faute principalement de disposer des garanties voulues.

Le prêt collectif de solidarité a été introduit à Gaza en mai 1994 pour permettre aux Palestiniennes de participer à la vie de leur communauté.

Le programme de garantie bancaire a été créé en 1993 dans le cadre d'un accord passé avec la Cairo Amman Bank. En vertu de cet accord, l'UNRWA garantissait les prêts par des dépôts. La Banque accordait le prêt sur instructions d'organisations intergouvernementales et de l'UNRWA. Ce programme a fonctionné de 1993 à 1995.

Le prêt à la consommation a été créé en 2002 dans la zone de Gaza. Accordé dans le cadre du PMCM, son objectif est d'aider les travailleurs et les employés à acheter des objets à usage ménager. Peuvent en bénéficier les personnes qui disposent d'un revenu mensuel fixe.

Au cours de 2003, deux nouvelles agences du PMCM ont été ouvertes, l'une à Yarmouk, dans la République arabe syrienne, et l'autre, à Wehdat, en Jordanie. Les deux agences n'accordent des prêts qu'aux microentreprises. La direction envisage actuellement d'introduire de nouveaux produits en 2004.

Note 2

Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales sur la base de la comptabilité en droits constatés, à l'exception des intérêts dus sur le principal impayé, qui sont comptabilisés comme recettes à la date

où ils sont versés. On trouvera exposées ci-après les principales règles et méthodes comptables.

2.1 Principes de présentation

Les fonds du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises et les variations qu'ils présentent sont classés et comptabilisés comme suit :

- Actifs nets non soumis à des restrictions – l'utilisation des actifs nets par le PMCM n'est pas soumise à des restrictions de la part des donateurs;
- Actifs nets soumis à des restrictions temporaires – il s'agit d'actifs nets dont l'utilisation par le PMCM est soumise à des conditions imposées par le donateur qui viennent à expiration du fait du passage du temps ou qui, une fois remplies, peuvent être levées en vertu de décisions prises par le PMCM conformément auxdites conditions. Les sommes à recevoir au titre des contributions représentent le montant des dons dus par les donateurs et destinés à couvrir les dépenses et les frais engagés avant le 31 décembre 2001;
- Fonds de crédits renouvelables – ce fonds comprend des contributions soumises à des restrictions, qui sont censées être consacrées à de nouveaux prêts et qui ont été utilisées à cette fin;
- Fonds réservés par le Comité – il s'agit du solde de fonds non soumis à des restrictions reçus de l'AGFUND et du solde des frais d'inscription acquittés par les participants aux cours de formation à la gestion organisés à l'intention d'entrepreneurs et de gestionnaires, et destinés à couvrir les dépenses du Groupe de la formation. Ces soldes ont été réservés par le Comité pour financer le lancement d'un projet pilote de prêts à la consommation conçus à l'intention des personnes les plus démunies, la mise en place d'un système informatisé d'aide à la gestion et des activités de formation.
- Les recettes sont comptabilisées comme augmentation des actifs nets non soumis à des restrictions à moins que leur utilisation ne soit limitée par des restrictions imposées par les donateurs. Quand une restriction de cet ordre vient à expiration, c'est-à-dire quand un délai stipulé vient à son terme ou que l'objectif de la restriction est réalisé, les actifs nets soumis à une restriction temporaire sont classés comme recettes autres que les recettes provenant des activités de fonctionnement et comptabilisés dans l'état intitulé « Activités au titre des fonds soumis à des restrictions et variation de l'actif net ».

2.2 Créances au titre des prêts et provision pour pertes sur prêts

Les prêts sont comptabilisés comme étant le montant du principal en attente de remboursement diminué du montant d'une provision pour pertes sur prêts. Une fois par trimestre, la direction finance les pertes sur prêts afin de maintenir à des niveaux adéquats la provision constituée à ce titre. Pour fixer cette provision à un juste niveau, on applique aux soldes non réglés des pourcentages déterminés, qui varient selon le degré de dépassement de l'échéance; on obtient ainsi le tableau suivant :

<i>Échéance dépassée de</i>	<i>Provision (pourcentage)</i>
1-30 jours	5
30-60 jours	10
60-90 jours	25
90-120 jours	50
120-180 jours	75
180-360 jours	100

Les prêts non régularisés dont le remboursement est en retard de plus d'un an sont automatiquement passés par profits et pertes chaque trimestre.

Les intérêts des prêts sont comptabilisés d'après la méthode de la comptabilité de caisse une fois le remboursement reçu. En raison de la nature du programme, de la courte durée de la période d'amortissement du portefeuille et de la politique de provisionnement conservatrice décrite ci-dessus, la méthode de la comptabilité de caisse pour les intérêts créditeurs n'est pas sensiblement différente de la méthode de la comptabilité en droits constatés qu'imposent les normes comptables internationales.

2.3 Actifs fixes

Les actifs fixes sont comptabilisés au coût net de l'amortissement cumulé. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée estimative de vie utile de chacun d'eux, à savoir :

Mobilier et matériel	10 ans
Ordinateurs et imprimantes	3 ans
Véhicules	7 ans
Aménagements des locaux loués	5 ans

2.4 Prestations versées à la cessation de service

a) Caisse de prévoyance

Tous les agents du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises en poste dans la région cotisent à la Caisse de prévoyance. Leur cotisation mensuelle est fixée à 7,5 % de leur traitement de base et celle de l'Office est fixée à 15 %. Le règlement autorise les agents à cotiser davantage s'ils le souhaitent, leur cotisation ne pouvant pas dépasser 50 % de leur traitement mensuel. Tous les participants perçoivent des montants correspondant à la valeur comptable ou à la valeur de marché, si elle est inférieure, de leur part des avoirs de la Caisse compte tenu du rendement des placements depuis le début de leur période d'affiliation. La Caisse est administrée par un secrétariat qui agit sous la supervision et en suivant les directives de deux comités, le Comité de la Caisse de prévoyance et le Comité consultatif pour les placements.

b) *Prestations versées à la cessation de service*

Le personnel de l'UNRWA se répartit dans trois catégories, à savoir :

- La catégorie A : agents recrutés avant 1990;
- La catégorie X : agents recrutés entre 1990 et 1995;
- La catégorie Z : agents recrutés après le 1^{er} septembre 1999.

Neuf agents du PMCM appartiennent à la catégorie A, et les autres se répartissent entre les catégories X et Z. Les agents de la catégorie A ont droit à des prestations de fin de service, qui sont calculées au taux de 8,5 % de leur dernier traitement de base annuel multiplié par le nombre d'années de service.

Les agents des catégories X et Z n'ont pas droit aux prestations de fin de service, sauf dans les cas d'invalidité, de décès ordinaire et de décès sur le lieu de travail.

c) *Financement des prestations dues au personnel*

Toutes les dépenses de personnel, y compris les prestations, sont prises en charge par le PMCM, qui en acquitte le paiement à l'Office sur une base trimestrielle. Les dépenses relatives au dernier trimestre sont comptabilisées sous la rubrique « Factures payables à l'UNRWA » dans les états financiers.

2.5 Opérations en devises

La comptabilité est tenue en dollars des États-unis. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération (voir le tableau ci-dessous). Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés dans d'autres monnaies à la date du bilan sont convertis en dollars au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de taux de change apparaissant au moment de la conversion sont pris en compte dans l'état des activités de fonctionnement. Tous les autres éléments d'actif et de passif monétaires sont indiqués en dollars au taux de change historique.

Monnaie	Équivalent en dollars des États-Unis		Variation (pourcentage)
	2003	2002	
1 dinar jordanien	0,708	0,708	0,00
1 shekel israélien	4,450	4,640	(4,09)
1 livre syrienne	51,50	–	0,00

Note 3
Encaisse et dépôts auprès des banques

Composition

(En dollars des États-Unis)

	2003	2002
Dépôts à vue	2 842 980	2 776 362
Dépôts à terme	1 736 488	1 570 926
Dépôts à terme détenus par l'UNRWA	1 745 133	4 673 014
Total	6 324 601	9 020 302

Note 4
Compte débiteur au titre des prêts

Les sommes à recouvrer à ce titre correspondent à l'encours des prêts financés tant sur les contributions initiales des donateurs (nouveaux prêts) que sur les fonds de crédit renouvelable.

Montants nets à recevoir au titre des prêts

Programme	2003			2002		
	Prêt	Provision	Montant net	Prêt	Provision	Montant net
Crédit aux petites entreprises	659 586	(138 500)	521 086	957 533	(476 754)	480 779
Crédit aux microentreprises	2 644 314	(190 789)	2 453 525	1 678 991	(695 542)	983 449
Prêts collectifs de solidarité	865 592	(56 461)	809 131	688 877	(102 915)	585 962
Crédit à la consommation	124 132	(6 393)	117 739	36 859	(1 304)	35 555
Total	4 293 624	(392 143)	3 901 481	3 362 260	(1 276 515)	2 085 745

Les montants nets à recevoir représentent le solde des prêts en cours au 31 décembre 2003 diminué de la provision calculée pour les créances irrécouvrables à la même date. Ces montants nets représentent la valeur nette de réalisation des prêts versés.

Variations des soldes au titre des prêts en 2003

Programme	Montant initial	Rallonge	Remboursement	Annulation	Total
Bande de Gaza					
Crédit aux petites entreprises	811 620	311 500	(378 952)	(88 832)	655 336
Crédit aux microentreprises	1 000 620	3 830 650	(3 181 440)	(130 609)	1 519 221
Prêts collectifs de solidarité	688 877	2 081 150	(1 835 719)	(68 716)	865 592

<i>Programme</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Rallonge</i>	<i>Remboursement</i>	<i>Annulation</i>	Total
Prêts à la consommation	36 859	324 850	(236 364)	(1 213)	124 132
Total partiel	2 537 976	6 548 150	(5 632 475)	(289 370)	3 164 281
Cisjordanie					
Crédit aux petites entreprises	145 913	–	(20 938)	(120 725)	4 250
Crédit aux microentreprises	678 371	1 408 090	(910 750)	(419 268)	756 443
Total partiel	84 284	1 408 090	(931 688)	(539 993)	760 693
Jordanie					
Crédit aux petites entreprises	–	532 062	(281 626)	–	250 436
Total partiel	–	532 062	(281 626)	–	250 436
République arabe syrienne					
Crédit aux microentreprises	–	255 922	(137 708)	–	118 214
Total partiel	–	255 922	(137 708)	–	118 214
Total	3 362 260	8 744 224	(6 983 497)	(829 363)	4 293 624

En moyenne mensuelle, le portefeuille de prêts, avant provisions, s'est élevé à 426 917 dollars en 2002 et 496 683 dollars en 2003.

En 2003, le montant total à recouvrer sur les prêts était ainsi réparti : 17,72 % en Cisjordanie, 73,7 % dans la bande de Gaza, 5,83 % en Jordanie et 2,75 % dans la République arabe syrienne, contre 24,47 % pour la Cisjordanie et 75,53 % pour la bande de Gaza en 2002.

En 2003, la composition par catégories de prêt du montant total à recouvrer s'établissait comme suit : 15,36 % de crédit aux petites entreprises, 61,58 % de crédit aux microentreprises, 20,16 % de prêts collectifs de solidarité et 2,90 % de prêts à la consommation, contre 28,5 %, 50 %, 20 % et 1,5 %, respectivement, en 2002.

Variations de la provision pour pertes sur prêts en 2003

<i>Programme</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Montant ajouté (débloqué)</i>	<i>Montant passé par profits et pertes</i>	Total
Bande de Gaza				
Crédit aux petites entreprises	341 098	(115 607)	(88 832)	136 659
Crédit aux microentreprises	156 364	106 000	(130 609)	131 755
Prêts collectifs de solidarité	102 915	22 262	(68 716)	56 461
Prêts à la consommation	1 304	6 302	(1 213)	6 393
Total partiel	601 681	18 957	(289 370)	331 268

<i>Programme</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Montant ajouté (débloqué)</i>	<i>Montant passé par profits et pertes</i>	Total
Cisjordanie				
Crédit aux petites entreprises	135 656	(13 090)	(120 725)	1 841
Crédit aux microentreprises	539 178	(61 837)	(419 268)	58 073
Total partiel	674 834	(74 927)	(539 993)	59 914
Jordanie				
Crédit aux microentreprises	–	871	–	871
Total partiel	–	871	–	871
République arabe syrienne				
Crédit aux microentreprises	–	90	–	90
Total partiel	–	90	–	90
Total	1 276 515	(55 009)	(829 363)	392 143

Le montant total passé par profits et pertes se répartissait comme suit : 25,27 % pour le crédit aux petites entreprises, 66,30 % pour le crédit aux microentreprises, 8,29 % pour les prêts collectifs de solidarité et 0,14 % pour les prêts à la consommation.

Montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2003, par secteur

<i>Programme</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Commerce</i>	<i>Industrie</i>	<i>Services</i>	Total
Bande de Gaza					
Crédit aux petites entreprises	3 289	–	382 035	270 012	655 336
Crédit aux microentreprises	106 745	709 703	164 262	538 511	1 519 221
Prêts collectifs de solidarité	228 221	419 800	160 863	56 708	865 592
Total partiel	338 255	1 129 503	707 160	865 231	3 040 149
Prêts à la consommation ^a	–	–	–	–	124 132
Total partiel	338 255	1 129 503	707 160	865 231	3 164 281
Cisjordanie					
Crédit aux petites entreprises	–	–	–	4 250	4 250
Crédit aux microentreprises	706	318 658	96 255	340 824	756 443
Total partiel	706	318 658	96 255	345 074	760 693
Jordanie					
Crédit aux microentreprises	777	117 788	25 585	106 286	250 436
Total partiel	777	117 788	25 585	106 286	250 436

<i>Programme</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Commerce</i>	<i>Industrie</i>	<i>Services</i>	Total
République arabe syrienne					
Crédit aux microentreprises	–	66 997	11 982	39 235	118 214
Total partiel	–	66 997	11 982	39 235	118 214
Total	339 738	1 632 946	840 982	1 355 826	4 293 624

^a Les prêts à la consommation sont versés à des particuliers pour l'amélioration de leur logement et ne sont attribués à aucun secteur.

Montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2003, par zone géographique

<i>Programme</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Secteur centre</i>	<i>Secteur sud</i>	Total
Bande de Gaza				
Crédit aux petites entreprises	240 029	241 680	173 627	655 336
Crédit aux microentreprises	845 434	267 815	405 972	1 519 221
Prêts collectifs de solidarité	370 718	232 643	262 231	865 592
Prêts à la consommation	124 132	–	–	124 132
Total partiel	1 580 313	742 138	841 830	3 164 281

<i>Programme</i>	<i>Naplouse</i>	<i>Tulkarem</i>	<i>Djénine</i>	<i>Hébron</i>	Total
Cisjordanie					
Crédit aux microentreprises	296 294	158 616	75 678	225 855	756 443

<i>Programme</i>	<i>Bethléem</i>	<i>Jérusalem</i>	<i>Ramallah</i>	Total
Cisjordanie				
Crédit aux petites entreprises	–	2 468	1 782	4 250
Total partiel, Cisjordanie				760 693

<i>Programme</i>	Total
Jordanie	
Crédit aux microentreprises	250 436

<i>Programme</i>	Total
République arabe syrienne	
Crédit aux microentreprises	118 214
Total	4 293 624

En 2003, sur le montant total à recouvrer, 17,71% concernaient la Cisjordanie, 73,69% la bande de Gaza, 5,83% la Jordanie et 2,77% la République arabe syrienne.

Note 5

Actif fixe

Composition de l'actif fixe

(En dollars des États-Unis)

	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Ordinateurs et imprimantes</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Aménagements des locaux loués</i>	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier	109 215	51 181	151 929	52 965	365 290
Acquisitions	14 965	29 268	–	–	44 233
Cessions	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre	124 180	80 450	151 928	52 965	409 523
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier	39 906	26 633	97 321	14 237	178 097
Acquisitions	11 398	20 291	17 835	10 593	60 117
Cessions	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre	51 304	46 924	115 156	24 830	238 214
Valeur comptable nette	72 877	33 526	36 771	28 135	171 309

Note 6

Factures payables à l'UNRWA

Les factures payables représentent des dépenses engagées par l'UNRWA pour le compte du Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises (PMCM) et pour les dépenses de fonctionnement y afférentes, qu'il a facturées tous les trimestres en 2002 et tous les mois en 2003.

Note 7

Contribution de l'Office au Programme

Il s'agit de la contribution apportée par l'UNRWA au Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises à l'origine. Ce montant lui a été entièrement remboursé en 2003.

Note 8

Fonds soumis à restriction temporaire

Il s'agit d'actifs nets dont l'emploi par le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises est limité par des conditions imposées par les donateurs, qui viennent à expiration avec le temps ou, une fois remplies, peuvent être levées par des décisions du Programme y donnant suite. Les contributions à recevoir représentent le montant dû par les donateurs pour couvrir les dépenses et

frais engagés avant le 31 décembre et remboursés par eux au cours de la période suivante.

Le 10 décembre 2000, un accord portant octroi d'un don avait été signé par l'UNRWA avec le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies en vue d'un projet de formation de chefs de petites et microentreprises dans la bande de Gaza. Selon cet accord, le Programme allouait le montant de 100 000 dollars des États-Unis à la réalisation des objectifs de projet suivants :

- a) La conduite de cours de formation à l'intention des entreprises;
- b) La promotion de l'esprit d'entreprise et des compétences requises;
- c) La mise sur pied de capacités locales de formation;
- d) L'incitation aux bénéficiaires de la formation à en faire profiter les universités et les écoles professionnelles;
- e) L'élaboration à l'intention des entrepreneurs de programmes d'études en prise sur l'économie;
- f) La promotion de l'entreprise privée et du petit commerce pour les aider à se développer et à affronter la concurrence sur les marchés régionaux et mondiaux.

Les besoins de financement du projet pour les trois années de la période d'application sont estimés à 670 000 dollars, dont 570 000 seront mobilisés par l'UNRWA auprès d'autres sources et les 100 000 restants seront fournis par le Programme arabe du Golfe et serviront à financer les volets suivants :

<i>Élément</i>	<i>Montants inscrits au budget</i>	<i>Montants effectivement reçus</i>		Total
		2001	2002	
Personnel	33 228	31 780	1 448	33 228
Formation	47 600	35 448	12 151	47 599
Matériel	8 458	1 909	6 549	8 458
Appui au projet	10 714	8 296	2 419	10 715
Total	100 000	77 433	22 567	100 000
Montant reçu du Programme arabe du Golfe	–	40 000	60 000	100 000
Solde non réglé	–	37 433	(37 433) ^a	–

^a Déclaré et comptabilisé comme à recevoir en 2002 et reçu en 2003.

Le 2 février 2002, l'UNRWA signait un nouvel accord avec le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies concernant un projet de formation en faveur de petites et microentreprises de la bande de Gaza. Selon cet accord, le Programme allouait le montant de 68 000 dollars pour la réalisation des objectifs susmentionnés.

Pour la période de 12 mois considérée, les besoins de financement extérieur du projet sont estimés à 176 000 dollars, dont 108 000 seront mobilisés par l'UNRWA à

d'autres sources et 68 000 fournis par le Programme arabe du Golfe, cette fraction servant à financer les volets suivants :

<i>Élément</i>	<i>Montants inscrits au budget</i>	<i>Montant effectivement reçus en 2002</i>	<i>Montants restants à recevoir en 2002</i>	<i>Montant effectivement reçus en 2003</i>
Personnel	36 000	30 503	5 497	5 497
Formation	24 714	20 878	3 836	3 836
Appui au projet	7 286	6 166	1 120	1 120
Total	68 000	57 547	10 453^a	10 453

^a Déclaré et comptabilisé comme à recevoir en 2002 et reçu en 2003.

Note 9

Fonds réservés par le Comité

Les fonds réservés par le Comité représentent les soldes de fonds non soumis à des restrictions reçus des sources suivantes :

a) Un don de l'AGFUND, d'un montant de 150 000 dollars. Ce montant a été réservé par le Comité pour financer le lancement d'un projet pilote de prêts à la consommation conçu à l'intention des personnes les plus démunies, la mise en place d'un système informatisé d'aide à la gestion et des activités de formation. Le budget de ce projet s'établit comme suit (en dollars des États-Unis) :

Projet pilote de prêts à la consommation à l'intention des personnes les plus démunies	60 000
Voyages	16 000
Activités de formation	29 000
Mise en place d'un système informatisé d'aide à la gestion	45 000
Total partiel	150 000
À déduire : virement au Fonds de crédits renouvelables (2002)	60 000
Total	90 000

b) Un fonds constitué par le solde des frais d'inscription acquittés par les participants aux cours de formation à la gestion organisés à l'intention d'entrepreneurs et de gestionnaires. Ce fonds se présente comme suit (en dollars des États-Unis) :

Frais d'inscription en 2000	34 735
Frais d'inscription en 2001	34 624
Frais d'inscription en 2002	30 299
Frais d'inscription en 2003	48 220
Total partiel	147 878

À déduire : frais et dépenses au titre de la formation	122 293
Solde au 31 décembre 2003	25 585

c) Au cours de 2003, l'agence du PMCM dans la République arabe syrienne a reçu d'AGFUND un don de 30 000 dollars devant être utilisé comme capital de départ pour des prêts. Sur ce montant total, 23 398 dollars ont été consacrés à des prêts au cours de 2003 et ont été débloqués des fonds réservés par le Comité, et virés au fonds de crédits renouvelables. Le solde de 6 602 dollars a été reporté sur l'année 2004 et inclus dans les fonds réservés par le Comité.

Note 10

Fonds de crédits renouvelables

Les contributions soumises à des restrictions qui sont censées être consacrées à de nouveaux prêts et qui ont été utilisées à cette fin sont comptabilisées dans le fonds de crédits renouvelables. La composition de ce fonds par source de financement se présente comme suit :

<i>Source de financement</i>	<i>Gaza</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>République arabe syrienne</i>	Total
Australie	619 272	–	–	619 272
Allemagne	1 682 252	1 276 323	–	2 958 575
Canada	200 370	170 220	–	370 590
Italie	725 750	218 500	–	944 250
Japon	357 142	223 199	–	580 341
Norvège	2 794 013	340 968	–	3 134 981
Nouvelle-Zélande	122 822	–	–	122 822
UNRWA	80 000	–	–	80 000
AGFUND	60 000	–	23 398	83 398
USAID	4 237 197	–	–	4 237 197
Total	10 878 818	2 229 210	23 398	13 131 426

Note 11

États financiers selon l'implantation géographique des bureaux

Le PMCM a des bureaux en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie et dans la République arabe syrienne. Dans les tableaux qui suivent, les recettes sont présentées en fonction de l'implantation géographique des intéressés et, l'actif, en fonction de l'implantation géographique des immobilisations.

Bilan selon l'implantation géographique des bureaux

(En dollars des États-Unis)

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>République arabe syrienne</i>		Total	
	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	2003	2002
Actif										
Actif à court terme										
Encaisse et dépôts auprès des banques	4 379 697	7 058 561	1 446 173	1 461 741	322 421	500 000	176 300	–	6 324 601	9 020 302
Compte débiteur au titre des contributions	–	57 547	–	–	–	–	–	–	–	57 547
Compte débiteur au titre des prêts (montant net)	2 833 013	1 936 293	700 779	149 452	249 565	–	118 124	–	3 901 481	2 085 745
Paiements anticipés et autres comptes débiteurs	334	341	–	–	–	–	–	–	334	341
	7 213 044	9 052 742	2 146 952	1 611 193	571 986	500 000	294 434	–	10 226 416	11 163 935
Immobilisations après déduction de l'amortissement cumulé (montant net)	53 910	62 110	62 618	75 667	32 944	30 567	21 837	18 849	171 309	187 193
Total de l'actif	7 266 954	9 114 852	2 209 570	1 686 860	604 930	530 567	316 271	18 849	10 397 725	11 351 128
Passif, actif net et capital social										
Passif à court terme										
Comptes créditeurs et comptes de régularisation	10 875	10 000	11 307	67 516	10 875	–	10 875	–	43 932	77 516
Comptes interservices	(3 035 064)	(1 483 511)	2 004 714	983 511	680 106	500 000	350 244	–	–	–
Factures payables à l'UNRWA	5 635	66 420	20 912	15 013	–	49 165	–	30 475	26 547	161 073
Contribution de l'UNRWA au PMCM	–	150 000	–	350 000	–	–	–	–	–	500 000
Total partiel	(3 018 554)	(1 257 091)	2 036 933	1 416 040	690 981	549 165	361 19	30 475	70 479	738 589

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>République arabe syrienne</i>		Total	
	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	2003	2002
Actif net										
Fonds non réservés	(708 895)	(651 396)	(2 056 573)	(1 958 390)	(86 051)	(18 598)	(74 848)	(11 626)	(2 926 367)	(2 640 000)
Fonds réservés par le Comité	115 585	144 521	–	–	–	–	6 602	–	122 187	144 521
Fonds soumis à des restrictions temporaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de crédits renouvelables	10 878 818	10 878 818	2 229 210	2 229 210	–	–	23 398	–	13 131 426	13 108 028
Total partiel	10 285 508	10 371 943	172 637	270 820	(86 051)	(18 598)	(44 848)	(11 626)	10 327 246	10 612 539
Total du passif et de l'actif net	7 266 954	9 114 852	2 209 570	1 686 860	604 930	530 567	316 271	18 849	10 397 725	11 351 128

Activités de fonctionnement selon l'implantation géographique des bureaux

(En dollars des États-Unis)

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>République arabe syrienne</i>		Total	
	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	2003	2002
Recettes provenant des activités de fonctionnement										
Intérêts perçus au titre de prêts	699 952	544 254	119 499	164 688	32 773	–	16 130	–	868 354	708 942
Recouvrement de montants passés par profits et pertes au titre de prêts	451 783	320 854	384 525	87 906	–	–	–	–	836 308	408 760
Intérêt bancaire et autres montants	60 371	133 775	26 195	28 111	3 334	–	1 849	–	91 749	161 886
	1 212 106	998 883	530 219	280 705	36 107	–	17 979	–	1 796 411	1 279 588
Fonds débloqués (provision supplémentaire) pour couvrir les pertes sur prêts	(18 957)	(331 717)	74 927	(806 660)	(871)	–	(90)	–	55 009	(1 138 377)
Total des recettes provenant des activités de fonctionnement	1 193 149	667 166	605 146	(525 955)	35 236	–	17 889	–	1 851 420	141 211
Dépenses de fonctionnement										
Traitements et dépenses connexes	987 063	989 536	502 613	384 224	53 034	2 964	32 621	–	1 575 331	1 376 724
Contrats de louage de services	34 449	31 973	42 397	22 695	8 749	1 081	4 955	1 013	90 550	56 762
Honoraires des auditeurs	10 875	10 000	10 875	10 000	10 875	–	10 875	–	43 500	20 000
Occupation des locaux	60 737	72 327	51 570	38 985	9 567	3 326	14 339	1 304	136 213	115 942
Communications	35 796	30 397	21 203	19 387	4 377	1 223	463	–	61 839	51 007
Papeterie et fournitures	6 336	4 431	775	368	–	558	720	79	7 831	5 436
Matériel léger et entretien	10 544	10 156	14 594	11 061	3 950	7 792	2 758	8 274	31 846	37 283

	<i>Gaza</i>		<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>		<i>République arabe syrienne</i>		Total	
	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	2003	2002
Voyages et transports	50 006	28 033	17 455	7 736	273	1 017	2 409	–	70 143	36 356
Amortissement	24 637	29 660	24 487	22 689	7 009	–	3 984	–	60 117	52 349
Pertes (gains) de change	(5 670)	7 709	435	139	–	–	–	–	(5 235)	7 848
Dépenses d'appui au programme	21 578	–	16 166	–	4 148	–	6 435	–	48 327	–
Divers	14 297	3 116	759	2 164	707	638	1 552	953	17 315	6 871
Total des dépenses de fonctionnement	1 250 648	1 217 338	703 329	519 018	102 689	18 599	81 111	11 623	2 137 777	1 766 578
Déficit au titre des activités de fonctionnement pour l'année	(57 499)	(550 172)	(98 183)	(1 044 973)	(67 453)	(18 599)	(63 222)	(11 623)	(286 357)	(1 625 367)

Note 12

Risques

Le risque est inhérent à la branche du microfinancement, et une bonne gestion des risques est considérée comme le seul moyen pour les établissements de microfinancement de continuer à fonctionner.

En dernier ressort, c'est le Directeur du Programme de microfinancement de crédit aux microentreprises (PMCM) qui est responsable de la bonne gestion des risques. Le PMCM comporte plusieurs types de risque, à savoir :

- Le risque de crédit – qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations en respectant les conditions convenues;
- Le risque de pays – qu'une contrepartie se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses obligations contractuelles par suite d'une conjoncture économique défavorable ou de mesures prises par le gouvernement du pays considéré;
- Le risque de marché – lié aux changements qui pourraient survenir dans les prix du marché;
- Le risque de liquidité – qu'il n'y ait pas de fonds disponibles pour régler les sommes dues à mesure qu'elles deviennent exigibles;
- Les risques opérationnels et autres – liés à un événement ou un acte pouvant avoir directement ou indirectement une incidence sur les opérations;
- Le risque politique – celui de voir une situation politique, de guerre par exemple, rendre le fonctionnement d'établissements de microfinancement difficile.

En Palestine, du fait des circonstances, le risque politique, le risque de pays et le risque de crédit sont très élevés. Pour les atténuer, les dispositions suivantes ont été prises :

a) Les prêts aux petites entreprises ont été notablement réduits en 2001. Dans cette catégorie, les prêts sont d'un montant relativement élevé, ce qui constitue un facteur de risque important en raison de la situation actuelle. L'Administration a décidé de restreindre très sensiblement ses activités au titre de ce programme tant dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie;

b) L'Administration s'est surtout attachée à développer les activités relevant des programmes de crédit aux microentreprises et de prêts collectifs de solidarité qui, avec des montants allant de 1 000 à 8 000 dollars et de 400 à 4 000 dollars, respectivement, visent à répartir le risque sur un grand nombre d'emprunteurs;

c) Un système et des procédures de contrôle interne efficaces ont été mis en application. Des procédures permettant un suivi régulier et un contrôle de l'emploi des fonds prêtés ont été inaugurées pour réduire le risque de crédit présenté par les emprunteurs. C'est ce qu'indiquent les taux de recouvrement constatés pour ces programmes en 2003, comme on peut le voir au tableau ci-après.

(En dollars des États-Unis)

	<i>Programme</i>				Total
	<i>Crédit aux petites entreprises</i>	<i>Crédit aux microentreprises</i>	<i>Prêts collectifs de solidarité</i>	<i>Prêts à la consommation</i>	
Gaza					
Solde d'ouverture	811 620	1 000 620	688 877	36 859	2 537 976
Montant émis en 2003	311 500	3 830 650	2 081 150	324 850	6 548 150
Montant moyen dû	822 310	1 390 530	845 954	81 709	3 140 503
Montant recouvré	378 952	3 181 440	1 835 719	236 364	5 632 475
Taux de recouvrement (en pourcentage)	121,65	83,05	88,21	72,76	86,02
Cisjordanie					
Solde d'ouverture	145 913	678 371	–	–	824 284
Montant émis en 2003	–	1 408 090	–	–	1 408 090
Montant moyen dû	195 807	1 136 670	–	–	1 332 477
Montant recouvré	20 938	910 750	–	–	931 688
Taux de recouvrement (en pourcentage)	10,69	64,68	–	–	66,16
Jordanie					
Solde d'ouverture	–	–	–	–	–
Montant émis en 2003	–	532 062	–	–	532 062
Montant moyen dû	–	125 218	–	–	125 218
Montant recouvré	–	281 626	–	–	281 626
Taux de recouvrement (en pourcentage)	–	52,93	–	–	52,93
République arabe syrienne					
Solde d'ouverture	–	–	–	–	–
Montant émis en 2003	–	255 922	–	–	255 922
Montant moyen dû	–	59 107	–	–	59 107
Montant recouvré	–	137 709	–	–	137 709
Taux de recouvrement (en pourcentage)	–	53,81	–	–	53,81
Total (en pourcentage)	128,38	74,86	88,21	72,76	79,86

D. États financiers de la Caisse de prévoyance du personnel local

Caisse de prévoyance du personnel local

Résultats financiers pour 2003

(En dollars des États-Unis)

2002		<i>Notes</i>	2003
Recettes			
42 578 183	Revenu brut des placements	4	114 814 663
168 990	Revenu des prêts	6	54 294
42 747 173	Total des recettes		114 868 957
Dépenses			
1 796 127	Commissions des gestionnaires de portefeuille	8	1 726 461
348 746	Administration générale	9	304 839
48 344	Administration des prêts aux participants	9	71 580
2 193 217	Total des dépenses		2 102 880
40 553 956	Montant net des recettes pour l'année		112 766 077
	(Virements)/prélèvements sur la réserve pour dépenses	7	
(120 646)	d'administration des prêts		17 286
40 433 310	Recettes à porter au crédit des participants		112 783 363

Caisse de prévoyance du personnel local

Actif net au 31 décembre 2003

(En dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2002</i>		<i>Note</i>	<i>31 décembre 2003</i>
Actif			
337 693	Prêts de titres et placements	13 et 14	62 121
764 004 648	liquides		861 311 088
764 342 341			861 373 209
(2 887 544)	Comptes débiteurs-UNRWA	10	3 150 069
12 872 297	Produits à recevoir – revenus des placements		13 148 107
59 267 350	Prêts humanitaires consentis aux participants	6	53 985 302
833 594 444	Total de l'actif		931 656 687
Passif			
676 326	Charges à payer – commissions des gestionnaires de portefeuille		721 591
282 083	Solde inscrit au compte d'anciens participants		187 753
958 409	Total du passif		909 344
832 636 035	Actif net		930 747 343
Se répartissant comme suit :			
732 969 691	Montants inscrits au crédit des participants	12	766 453 758
59 267 350	Prêts aux participants (soumis à conditions)	6	53 985 302
39 800 559	Revenus des placements pouvant être distribués aux participants		109 727 134
598 435	Réserve pour dépenses d'administration des prêts	7	581 149
832 636 035	Soldes des montants inscrits au crédit des participants et réserves		930 747 343

Caisse de prévoyance du personnel local**Montants inscrits au compte des participants et recettes pour 2003 : évolution**

(En dollars des États-Unis)

<i>2002</i>			<i>2003</i>	
<i>Montants inscrits au crédit des participants</i>	<i>Recettes/(pertes)</i>		<i>Montants inscrits au crédit des participants</i>	<i>Recettes/(pertes)</i>
789 148 221	(4 087 139)	Solde au 1^{er} janvier 2003	732 969 691	39 800 559
15 283 510		Cotisations des participants	13 755 797	
25 225 361		Cotisations de l'UNRWA	25 269 331	
11 146 123		Remboursements des prêts	10 711 456	
(87 479 874)		Liquidation de prestations	(53 675 997)	
(16 899 262)		Nouveaux prêts humanitaires	(5 429 407)	
(4 017 863)	4 017 863	Intérêts de 2002 portés au crédit des participants	39 464 513	(39 464 513)
(124 283)	124 283	Intérêts de 2002 versés aux participants à la liquidation des droits	350 796	(350 796)
		Intérêts supplémentaires portés au crédit des participants		(3 901)
687 758	(687 758)	Intérêts de 2003 versés aux participants à la liquidation des droits	3 037 578	(3 037 578)
	40 433 310	Revenus des placements de 2003 pouvant être distribués aux participants		112 783 363
732 969 691	39 800 559	Solde au 31 décembre 2003	766 453 758	109 727 134

Caisse de prévoyance du personnel local

Flux de trésorerie pour 2003

(En dollars des États-Unis)

2002		2003
Flux de trésorerie se rapportant aux activités de fonctionnement		
40 433 310	Revenus nets pouvant être distribués	112 783 363
	<i>À ajouter :</i>	
(98 527)	Augmentation des charges à payer – commissions des gestionnaires de portefeuille	45 265
	<i>À déduire :</i>	
547 136	Augmentation des produits	(275 810)
40 881 919	Encaisse nette provenant des activités de fonctionnement	112 552 818
Flux de trésorerie se rapportant aux activités de placement		
10 898 746	Augmentation des placements	(97 306 440)
	<i>À ajouter :</i>	
(3 603 131)	Diminution des prêts humanitaires aux participants	5 282 048
7 295 615	Encaisse nette provenant des activités de placement	(92 024 392)
Flux de trésorerie se rapportant aux activités de financement		
(56 178 530)	Augmentation des montants inscrits au crédit des participants	33 484 067
	<i>À déduire :</i>	
3 603 131	Diminution des prêts aux participants (soumis à conditions)	(5 282 048)
120 646	Diminution de la réserve pour dépenses d'administration des prêts	(17 287)
3 454 388	Revenus portés au crédit des participants	(42 856 788)
2 253 869	Augmentation des comptes débiteurs – UNRWA	(6 037 613)
(1 329 880)	Diminution du solde inscrit au compte d'anciens participants	(94 329)
(48 076 376)	Encaisse nette provenant des activités de financement	(20 803 998)
101 158	Diminution nette des soldes de trésorerie	(275 572)
236 535	Solde de trésorerie en début d'exercice	337 693
337 693	Solde de trésorerie en fin d'exercice	62 121
101 158	Augmentation/(diminution) nette du solde de trésorerie	(275 572)

Caisse de prévoyance du personnel local**Placements et revenus des placements pour 2003**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Baring International</i>	<i>Deutsche Bank</i>	<i>Fiduciary Trust</i>	<i>Julius Baer</i>	<i>Lombard Odler</i>	<i>Gulf International Bank (actions)</i>	<i>Putnam Investment</i>	<i>Prêts de titres et placements liquides</i>	Total
Placements au 1 ^{er} janvier 2003	201 828 635	110 174 585	195 546 750	106 141 359	71 763 798	67 865 895	22 942 526	274 764	776 538 312
À ajouter :									
Apports et retraits pendant l'année	(5 500 000)	(1 000 000)	(2 500 000)	(6 400 000)	(79 292 454)	75 603 584	3 582 163	(320 111)	(15 826 818)
Placements, nets des apports et retraits	196 328 635	109 174 585	193 046 750	99 741 359	(7 528 656)	143 469 479	26 524 689	(45 347)	760 711 494
Revenus des placements réalisés)	19 271 997	6 452 477	20 386 801	10 283 655	7 656 321	30 045 103	7 273 388	296 843	101 666 585
À ajouter :									
Produits à recevoir – revenus des placements	3 319 300	2 790 915	4 046 559	2 629 610	29	292 119	69 534	42	13 148 107
À déduire :									
Charges à payer – commissions des gestionnaires de portefeuille	53 716	86 069	156 167	43 079	69 232	137 911	112 292	63 125	721 591
Commissions des gestionnaires de portefeuille	156 542	85 239	153 957	125 974	127 665	78 335	87 783	189 375	1 004 870
Revenus des placements (nets)	22 381 038	9 072 084	24 123 236	12 744 212	7 459 453	30 120 976	7 142 847	44 385	113 088 231
Placements au 31 décembre 2003	215 444 090	115 541 823	213 279 594	109 899 040	–	173 436 247	33 710 294	62 121	861 373 209

Caisse de prévoyance du personnel local

Répartition en pourcentage des soldes des placements au 31 décembre 2003

	<i>Baring International</i>	<i>Deutsche Bank</i>	<i>Fiduciary Trust</i>	<i>Julius Baer</i>	<i>Gulf International (actions)</i>	<i>Putnam Investment</i>	Total
Europe	22	21	33	47	30	28	30
Bassin du Pacifique	17	8	12	8	12	8	12
Amérique du Nord	61	71	55	45	58	64	58
Total	100	100	100	100	100	100	100

Répartition en pourcentage par catégorie de placement (valeur de réalisation) au 31 décembre 2003

	<i>Baring International</i>	<i>Deutsche Bank</i>	<i>Fiduciary Trust</i>	<i>Julius Baer</i>	<i>Gulf International (actions)</i>	<i>Putnam Investment</i>	Total
Espèces	7	6	7	3	5	1	5
Obligations	93	94	93	97	–	–	73
Actions	–	–	–	–	95	99	22
Total	100	100	100	100	100	100	100

Caisse de prévoyance**Dépenses d'administration pour 2003**

(En dollars des États-Unis)

<i>2002</i>		<i>2003</i>
Secrétariat de la Caisse		
150 355	Dépenses de personnel – Postes permanents	163 019
5 212	Matériel informatique et mobilier	4 813
51 568	Frais de voyage	32 131
5 571	Télécommunications	1 036
20 748	Dépenses diverses	5 407
233 454	Total	206 406
163 636	Dépenses d'administration de l'UNRWA	170 013
397 090	Total, dépenses d'administration	376 419
Se répartissant comme suit :		
348 746	Administration générale	304 839
48 344	Administration des prêtres	71 580
397 090	Total, dépenses d'administration	376 419

Notes afférentes aux états financiers de la Caisse de prévoyance

Note 1

Description de la Caisse de prévoyance

La Caisse de prévoyance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est un régime de retraite à cotisations définies ouvert à tous les agents de l'Office dans la région comptant au moins six mois de service. Le montant de la prestation servie aux retraités est fonction des cotisations versées et du produit des placements correspondants. La Caisse de prévoyance comptait 24 660 participants au 31 décembre 2003. La cotisation mensuelle est versée sous forme d'une retenue obligatoire égale à 7,5 % du traitement, à laquelle l'Office ajoute une cotisation de 15 %. Les agents sont autorisés à cotiser davantage s'ils le souhaitent. La Caisse est administrée par un secrétariat. Deux comités, le Comité de la Caisse de prévoyance et le Comité consultatif pour les placements, veillent aussi à la bonne gestion de la Caisse. C'est le Commissaire général qui statue en dernier ressort.

Note 2

Principales conventions comptables

Présentation des états financiers

a) Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables internationales et aux principes comptables généralement reconnus.

b) Les états financiers sont présentés selon les conventions comptables fondamentales que sont la continuité des activités, la permanence des méthodes et la comptabilité en droits constatés.

c) Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne les placements, qui sont comptabilisés d'après la valeur de réalisation.

Évaluation des placements

d) Les placements ont été valorisés au 31 décembre 2003 sur la base du prix du marché courant. Depuis le 1^{er} juillet 2002, les placements sont comptabilisés sur la base de la valeur de réalisation et non plus sur la base du montant le plus bas entre la valeur d'achat et la valeur de réalisation.

Comptabilisation du revenu des placements

e) Les intérêts acquis à la date du bilan sont portés dans un compte de régularisation. Les plus-values et moins-values réalisées et non matérialisées sur les obligations et les actions sont, selon le cas, comptabilisées en recettes ou déduites des recettes.

Taux de change

f) La Caisse de prévoyance tient ses comptes en dollars des États-Unis. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies par les gestionnaires de portefeuille sont enregistrées en dollars aux taux du marché en vigueur au moment où elles ont lieu. Les opérations au titre des engagements et des dépenses libellées en d'autres

devises sont converties en dollars des États-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au moment où elles ont lieu.

Modification des conventions comptables

g) La Caisse de prévoyance est passée d'un exercice biennal à un exercice annuel, les revenus à distribuer aux participants étant calculés puis portés au crédit de leur compte sur une base annuelle.

Note 3

Composition du portefeuille

La stratégie de placement de la Caisse, à savoir 75 % d'obligations et 25 % d'actions, n'a pas changé. Cependant, au 31 décembre 2003, le portefeuille de la Caisse était composé à 71 % d'obligations, à 22 % d'actions et à 7 % d'espèces, ces derniers placements étant liés aux mouvements du marché. En 2003, la Caisse faisait appel aux services de six gestionnaires : quatre qui géraient un portefeuille d'obligations et deux un portefeuille d'actions. Un troisième gestionnaire de placements en actions, Lombard Odier, a été remercié au cours de l'année. La garde des titres est assurée au niveau mondial par la Northern Trust Company, qui administre aussi un programme de prêts de titres pour le compte de la Caisse et qui est chargée de mesurer la performance des gestionnaires. Au 31 décembre 2003, la valeur de réalisation des placements de la Caisse se montait à 861 373 209 dollars, à quoi s'ajoutaient des produits à recevoir d'un montant de 13 148 107 dollars.

Note 4

Revenu des placements

Le revenu brut des placements pour l'année 2003 se décomposait comme suit :

(En dollars des États-Unis)

2002	<i>Revenu des placements</i>	2003
30 544 896	Intérêts (titres à revenu fixe)	29 403 932
3 128 000	Dividendes (actions)	3 872 906
(15 849 283)	Plus-values/(moins values) réalisées	33 139 188
24 434 308	Plus-values/(moins values) non réalisées	48 128 782
320 262	Revenu des placements liquides et des prêts de titres	269 855
42 578 183	Total	114 814 663

Note 5

Performance des placements

Objectif

La performance des placements est mesurée à l'aide d'indices de référence qui sont construits de la façon suivante :

- Indice de référence mixte : titres à revenu fixe (75 %) et actions (25 %);
- Indice de référence pour les titres à revenu fixe : Lehman Global Aggregate Index couvert en dollars des États-Unis à 40 %;

- Indice de référence pour les actions : indice net Morgan Stanley Capital International (MSCI) des marchés développés.

On attend des gestionnaires de titres à revenu fixe (Baring International, Deutsche Asset Management, Fiduciary Trust and Julius Baer) qu'ils obtiennent des rendements supérieurs à l'indice de l'UNRWA pour ces titres, et des gestionnaires de portefeuilles d'actions (Gulf International Bank et Putnam) qu'ils obtiennent un rendement supérieur à l'indice de l'UNRWA pour les actions. Tous les gestionnaires de portefeuille doivent faire passer la préservation du capital avant la liquidité.

Résultats

Globalement, les placements de la Caisse ont enregistré un rendement positif en 2002 et en 2003, les indices ayant été dépassés. Le tableau ci-dessous rend compte des rendements obtenus globalement en 2002 et en 2003 pour chaque catégorie de titres par rapport aux indices de référence :

(En pourcentage)

2002	Catégorie d'actifs/Indices de référence	2003
15,00	Ensemble du portefeuilles de titres à revenu fixe	11,45
14,02	Indice de référence pour les titres à revenu fixe	9,00
(20,99)	Ensemble du portefeuille d'actions	27,80
(20,09)	Indice de référence pour les actions	33,11
5,57	Total, Caisse de prévoyance	14,97
4,92	Indice de référence mixte	14,79

Note 6

Prêts de la Caisse de prévoyance

Dans un souci de transparence, les données relatives aux prêts consentis par la Caisse à ses participants ont été incluses dans l'état de l'actif net pour 2002 et 2003 au lieu de faire l'objet d'une note complémentaire. La Caisse peut accorder aux agents de l'UNRWA des prêts à caractère humanitaire destinés à leur permettre de faire face à des dépenses d'éducation, à des frais médicaux ou à des frais de logement. Ces prêts sont octroyés sur la base de critères strictement définis. Il s'agit de prêts soumis à conditions en ce sens que la part des montants inscrits au crédit des participants correspondant à des prêts cesse de produire des revenus au bénéfice des emprunteurs. Des frais administratifs équivalant à un point de pourcentage sont prélevés sur tous les prêts de la Caisse. Au 31 décembre 2003, l'encours de prêts se montait à 53 985 302 dollars. Il se répartissait entre 16 459 prêts consentis à 9 895 participants. Au 31 décembre 2002, l'encours était de 59 267 350 dollars correspondant à 16 683 prêts consentis à 10 151 participants.

Note 7**Réserve pour dépenses d'administration des prêts**

Un compte de réserve sur lequel est versé l'excédent des prélèvements pour frais administratifs effectués sur les prêts de la Caisse a été créé. Cette réserve doit permettre de combler l'écart éventuel entre les montants prélevés et les dépenses effectives pendant la durée des prêts.

(En dollars des États-Unis)

2002	<i>Réserve pour dépenses d'administration des prêts</i>	2003
477 789	Solde au 1 ^{er} janvier	598 435
120 646	Virements/(prélèvements) sur la réserve	(17 286)
598 435	Solde au 31 décembre	581 149

Note 8**Frais de gestion**

Les frais de gestion du portefeuille et les frais de garde sont déduits des gains de la Caisse.

Note 9**Dépenses d'administration**

L'état des dépenses d'administration de la Caisse rend compte des dépenses engagées par le secrétariat de la Caisse et par les services de l'UNRWA au titre de l'administration de la Caisse. Les dépenses de l'UNRWA sont subdivisées en dépenses d'administration générales et dépenses d'administration des prêts.

Note 10**Comptes débiteurs**

Les mouvements de fonds et les soldes dus par l'UNRWA à la Caisse au 31 décembre 2003 par suite de ces mouvements se présentent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

2002	<i>Comptes débiteurs, UNRWA</i>	2003
(633 675)	Montant dû à l'UNRWA au 1 ^{er} janvier	(2 887 544)
	<i>À ajouter</i> : encaissements	
15 283 510	Cotisations des participants, obligatoires et facultatives	13 755 797
25 225 361	Cotisations de l'UNRWA	25 269 331
	<i>À ajouter</i> : ajustements au titre des montants inscrits au crédit des participants	64 453
40 508 871	Total partiel	39 089 581
11 146 123	Remboursements des prêts	10 711 456
168 990	Frais d'administration des prêts	54 294
52 028 253	Transferts nets de fonds vers l'UNRWA	15 826 818

2002 Comptes débiteurs, UNRWA		2003
63 343 366	Total des encaissements	26 592 568
	<i>À déduire</i> : décaissements	
87 479 874	Liquidation des prestations auxquelles ont droit les agents à la cessation de service	53 675 997
16 899 262	Nouveaux prêts humanitaires	5 429 407
397 090	Dépenses d'administration	376 420
1 329 880	Retraits sur le solde conservé pour le compte d'anciens participants	158 783
–	Intérêts supplémentaires portés au crédit des participants	3 929
106 106 106	Total des décaissements	59 644 536
(2 887 544)	Montant (dû à)/dû par l'UNRWA au 31 décembre	3 150 069

Note 11**Évolution du nombre des participants**

Le nombre des participants à la Caisse de prévoyance a évolué comme suit en 2003 :

2002	Évolution du nombre des participants	2003
22 987	Nombre de participants au 1 ^{er} janvier	23 663
1 789	À ajouter : nouveaux comptes ouverts	1 657
1 113	À déduire : comptes fermés	660
23 663	Nombre de participants au 31 décembre	24 660

Note 12**Créances potentielles des participants sur la Caisse**

Les créances potentielles des participants sur la Caisse sont constituées des montants inscrits au crédit des participants à la Caisse de prévoyance dans les lieux d'affectation suivants :

(En dollars des États-Unis)

2002	Lieu d'affectation	2003
251 815 768	Bureau de zone de Gaza et bureau du Caire	266 961 869
76 438 348	Bureau Liban	80 167 680
61 425 554	Bureau République arabe syrienne	64 852 854
204 520 458	Bureau Jordanie	208 470 717
122 285 674	Bureau Cisjordanie	129 197 360
9 716 247	Siège (Amman)	10 324 648
6 767 642	Siège (Gaza et Vienne)	6 478 630
732 969 691	Total	766 453 758

Note 13
Montant des portefeuilles

La valeur de réalisation des portefeuilles détenus par chacun des gestionnaires s'établissait comme suit en fin d'exercice :

(En dollars des États-Unis)

<i>Valeur de réalisation</i> 2002	<i>Gestionnaire de portefeuille</i>	<i>Valeur de réalisation</i> 2003
197 972 067	Baring International	215 444 090
108 156 932	Deutsche Bank	115 541 823
191 073 275	Fiduciary Trust	213 279 594
104 262 454	Julius Baer	109 899 040
67 804 998	Gulf International Bank – Actions	173 436 247
71 743 536	Lombard Odier	–
22 991 386	Putnam Investment	33 710 294
764 004 648	Total	861 311 088

Note 14
Catégories de placement

La valeur de réalisation des différents types de placements se présentait comme suit en fin d'exercice :

(En dollars des États-Unis)

<i>Valeur de réalisation</i> 2002	<i>Catégorie de placement</i>	<i>Valeur de réalisation</i> 2003
14 626 013	Espèces et quasi-espèces	42 423 182
591 883 242	Obligations	620 230 741
157 495 393	Actions	198 657 165
764 004 648	Total	861 311 088

Note 15
Retraitement

Certains comptes de l'exercice considéré ont été retraités de manière à les rendre conformes au Règlement financier et à améliorer la présentation des états financiers, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

04-44144 (F) 280904 300904

*** 0444144 ***